

Emplois du temps Analyse



État des lieux socio-économique 2011 de la Wallonie

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
UN ZOOM SUR L'EMPLOI	5
SOURCES	7
SURVOL EN CINQ MINUTES.....	8
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN WALLONIE	17
1. La structure de la population.....	18
2. Le marché de l'emploi wallon	21
2.1. La population active et les indicateurs du marché de l'emploi.....	21
2.2. L'emploi en Wallonie	23
2.2.1. Parmi les postes de travail salarié.....	23
2.2.2. Parmi les établissements	24
2.2.3. Parmi les indépendants.....	25
2.3. La mobilité géographique des travailleurs	28
2.4. Reprise modérée initiée en 2010 et qui se poursuit en 2011.....	30
2.5. Plan d'embauche Win-Win	32
2.6. L'appariement de l'offre et de la demande.....	33
2.6.1. Reprise des embauches sur le marché de l'emploi.....	33
2.6.2. Les difficultés d'embauches des entreprises	34
2.6.3. JOB FOCUS - un plan de lutte contre les difficultés de recrutement	36
3. Tendances et évolution du chômage en Wallonie.....	38
3.1. Les chômeurs indemnisés par l'Onem.....	38
3.2. Les demandeurs d'emploi	39
4. La mobilité professionnelle : divers publics, divers parcours	43
5. Le Forem, investir dans le « capital humain ».....	47
5.1. Mesures anticrise.....	47
5.2. Mesures/outils structurels.....	47
PARTIE 2 : LES SECTEURS ET MÉTIERS PORTEURS	51
1. Des secteurs à la loupe	52
2. L'industrie chimique et pharmaceutique.....	55
2.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi	55
2.2. Les Métiers et opportunités d'emploi dans l'industrie chimique et pharmaceutique.....	57
2.3. La demande d'emploi du secteur	58
2.4. L'offre de formation.....	59
3. La santé et l'action sociale.....	60
3.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi	60

3.2. Les métiers et opportunités d'emploi	61
3.3. La demande d'emploi du secteur	64
3.4. Les tensions et difficultés de recrutement.....	64
3.5. L'offre de formation.....	65
4. La construction.....	67
4.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi	68
4.2. Les métiers et opportunités d'emploi dans la construction	69
4.3. La demande d'emploi du secteur	71
4.4. L'offre de formation.....	72
5. Le commerce.....	73
5.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi	74
5.2. Les métiers et opportunités d'emploi dans le commerce.....	75
5.3. La demande d'emploi du secteur	77
5.4. L'offres de formation.....	78
6. Le transport et la logistique.....	79
6.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi	80
6.2. Les métiers et opportunités d'emploi dans le transport et la logistique.....	81
6.3. La demande d'emploi du secteur	82
6.4. L'offre de formation.....	83
7. Les services administratifs et de soutien.....	84
7.1. Les activités liées à l'emploi (dont le travail intérimaire)	84
7.1.1. Caractéristiques de l'emploi	85
7.1.2. Les opportunités d'emploi	87
7.1.3. L'interim, une porte d'entrée pour les jeunes et les personnes peu qualifiées.....	87
7.2. Les activités de nettoyage	88
7.2.1. L'emploi dans le secteur.....	89
7.2.2. Les opportunités d'emploi	89
8. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques	90
8.1. Positionnement du secteur en Wallonie et caractéristiques de l'emploi.....	90
8.2. Les métiers et opportunités d'emploi dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques	92
8.3. La demande d'emploi du secteur	93
8.4. Les tensions et difficultés de recrutement.....	94
8.5. L'offre de formation.....	95
TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES.....	96

UN ZOOM SUR L'EMPLOI

Si le marché de l'emploi en Wallonie présente des spécificités qui le distinguent du reste du pays, il suit également des tendances de fond observées dans les autres régions et pays d'Europe (vieillessement de sa population, tertiarisation de son économie, accroissement de la mobilité professionnelle, etc.). Les défis pour la Wallonie sont nombreux et le déploiement de son économie en 2011 s'inscrit dans un contexte économique encore incertain après la récente crise économique.

Les forces de la Wallonie résident en sa population encore relativement jeune, à l'étendue de son territoire présentant des espaces encore inoccupés, à des spécialisations sectorielles dont certaines sont soutenues par le Plan Marshall. Parmi les faiblesses, un taux d'emploi trop bas et un taux de chômage élevé, notamment parmi les jeunes et les personnes moins qualifiées. L'esprit d'entreprise n'est pas encore très ancré dans la culture wallonne et le nombre d'indépendants croît moins vite que dans les autres régions. Les récentes évolutions du marché de l'emploi montrent toutefois de réels progrès en matière d'emploi, de mobilité des travailleurs ou de chômage. La Wallonie a pu faire face aux effets de la crise économique et ce notamment grâce au recours des entreprises à certaines mesures pour préserver l'emploi (chômage temporaire) ou pour relancer l'emploi (plan win-win).

L'analyse qui suit passe en revue les principales dimensions du marché de l'emploi wallon en les situant par rapport aux autres régions du pays. Un regard sur le passé ainsi que sur les récentes évolutions de ce marché permet d'en saisir la dynamique et ainsi de mieux préparer l'avenir. La Wallonie présente par ailleurs de nombreuses disparités sous-régionales en matière de performances socio-économiques. Afin d'offrir une vue détaillée, les spécificités rencontrées au sein des différents sous-territoires de la Wallonie sont également évoquées.

La deuxième partie de cette publication porte une attention particulière à quelques secteurs clés pour la région, soit en raison du volume de l'emploi qu'ils génèrent, de leur récente évolution ou encore de leur indice de spécialisation par rapport au reste du pays. Chacun de ces secteurs est passé à la loupe de l'analyse au niveau de leur potentiel de développement, de la demande d'emploi, des offres d'emploi gérées par le Forem. De plus, sont passés en revue les métiers de ces secteurs dits critiques ou en pénurie de main-d'œuvre ou encore en demande, l'offre de formation qui s'y rapporte et l'accès à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi dont les diplômés préparent à l'exercice de ces métiers.

Gérer et diffuser de l'information sur l'emploi et la formation en Wallonie est l'une des missions du Forem. Ce document participe à un plan de publication global animé par le service « Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation » (AMEF). Les différentes publications de l'AMEF peuvent être consultées en ligne via le lien <http://www.leforem.be>, rubrique « En direct du Forem - Chiffres et analyses ».

Le Forem
Analyse du Marché
de l'Emploi
et de la Formation
104, Bd Tirou
6000 Charleroi

SOURCES

Cette publication, devant soutenir des plans d'actions, favorise comme découpe sous-régionale celle des Directions régionales (D.R.) du Forem.

Sauf stipulation contraire, les tableaux et figures illustrent la situation entre les régions et /ou au niveau des Directions régionales du Forem.

Le SPF (Service public fédéral) Économie - Direction générale Statistique et Information économique et le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie sont les principales sources de données concernant les informations géographiques et démographiques. La date de référence est le 1^{er} janvier 2010.

Les données sur la population en âge de travailler, la population active, la population active occupée ainsi que le taux d'activité et d'emploi sont calculées par le Steunpunt WSE pour l'Institut Wallon de l'Évaluation, la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et portent sur la moyenne de l'année 2009.

La source de données de l'emploi résident salarié est l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) au 30 juin 2010. Les estimations rapides de l'emploi résident de l'ONSS sont arrêtées au premier trimestre 2011. Les statistiques sur les travailleurs indépendants proviennent de l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI) et se réfèrent au 31 décembre 2010.

Les données sur les postes de travail salarié et les établissements sont issues de l'ONSS, qui fournit des données décentralisées au 31 décembre 2009. La mobilité des salariés a été déterminée à partir des données de l'ONSS au 31 décembre 2009. Les statistiques sur le chômage temporaire des ouvriers ainsi que sur les paiements des chômeurs sont issues de l'ONEM et sont arrêtées au 30 juin 2011.

Le nombre de faillites et pertes d'emplois salariés liées à des faillites enregistrées en 2010 et au premier semestre 2011 est donné par le SPF Économie, DG statistique et Information Economique. Le nombre de contrats signés depuis le lancement en 2010 du plan d'embauche « win-win » est donné par l'ONEM et porte jusqu'à la fin juin 2011. Les données sur les demandeurs d'emploi, les opportunités d'emploi gérées par le Forem ainsi que sur la formation professionnelle (y compris les dispositifs publics) sont issues des bases de données du Forem et sont arrêtées aux 30 juin 2011.

Cet état des lieux est dressé sur base de données, au mieux, arrêtées à la fin du premier semestre 2011 alors que la conjoncture belge et internationale semble fin 2011 connaître de nouvelles évolutions.

SURVOL EN CINQ MINUTES

DÉMOGRAPHIE ET TAUX D'EMPLOI

La Wallonie est un territoire de 16 844 km² où vivent près de 3 450 000 personnes, soit un peu moins d'un tiers de la population belge.

La densité de population y est la plus faible du pays (208 hab./km² contre 355 au niveau national). C'est également la région où l'évolution démographique a été la moins soutenue au cours des 10 dernières années (4,8 % de 2000 à 2010 contre 5,9 % sur l'ensemble du pays).

Comme dans la plupart des pays européens, la Belgique connaît un vieillissement de sa population et présente un nombre plus important de personnes âgées de plus de 64 ans que de jeunes de moins de 15 ans. La situation au sein des régions est toutefois sensiblement différente. Si à Bruxelles et en Wallonie, il y a encore aujourd'hui plus de jeunes que de personnes âgées, en Flandre, la tendance est inversée. Selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, d'ici 2020, le nombre de personnes âgées devrait toutefois également dans le sud du pays dépasser le nombre de jeunes.

Parmi la population wallonne, plus de 2 300 000 personnes sont en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 à 64 ans. Toutes ces personnes en âge de travailler ne sont cependant pas de facto disponibles sur le marché du travail, et cela, pour plusieurs raisons : obligation scolaire jusqu'à 18 ans, prépension, activité bénévole, etc. Plus de 1 555 000 Wallons sont actifs sur le marché du travail. Parmi ceux-ci, environ 1 300 000 exercent effectivement un emploi (salariés, indépendants ou aidants).

Le taux d'emploi (population active occupée par rapport à la population en âge de travailler) se monte à 56,6 % en Wallonie, contre 61,2 % au niveau national, selon les dernières statistiques administratives du Steunpunt WSE. Si le taux d'emploi des femmes est moindre que celui des hommes, il est clairement orienté à la hausse (passant de 47,6 % en 2003 à 51,1 % en 2009) alors que la tendance parmi le public masculin est au recul (de 64,0 % à 62,2 % durant cette période).

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ; DES DISPARITÉS SOUS-RÉGIONALES

La région connaît d'importantes disparités sous-régionales en termes d'économie, d'emploi et de chômage.

De manière structurelle, plusieurs « moteurs » d'activités se situent le long de l'axe de la Nationale 4 allant de Wavre à Arlon. Des facteurs géographiques,

comme la proximité des frontières allemandes et luxembourgeoises (et plus particulièrement des villes de Cologne, Aix-la-Chapelle et de Luxembourg) ou de Bruxelles jouent un rôle important au niveau du dynamisme économique local. Par ailleurs, l'Europôle Lilloise influence aussi le développement de la Wallonie Picarde.

Historiquement, les communes situées le long du sillon Sambre et Meuse, et celles de la botte du Hainaut, présentent de moins bons résultats. Le déclin économique des agglomérations de Liège et de Charleroi date maintenant de la fin des années 70 et les anciennes industries lourdes n'ont pas été pleinement remplacées par de nouvelles structures économiques. Ces zones urbaines sont également défavorisées du fait de la concentration de leur population et en particulier de personnes peu qualifiées. Le chômage structurel, dont une des causes est l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail, y est ainsi plus concentré. La botte du Hainaut est, quant à elle, une région assez éloignée des centres économiques et peu pourvue en équipements de transports, de plus, la proximité de régions françaises connaissant également un niveau de chômage important accentue cette difficulté.

Les données et analyses présentées portent sur la Wallonie dans son ensemble tout en éclairant certaines spécificités géographiques. Afin d'offrir une analyse détaillée par sous-régions de Wallonie, cet état des lieux se décline en neuf fascicules couvrant chacun les différents territoires des Directions régionales (D.R.) du Forem (à consulter sur www.leforem.be).

L'EMPLOI EN WALLONIE

Le tissu économique wallon est d'une grande variété. Les 79 566 établissements recensés en Wallonie regroupent un nombre important de petites et moyennes entreprises (près de 80 % des établissements emploient moins de 10 personnes). Ces PME côtoient de très grandes entreprises pourvoyeuses de nombreux emplois (si seuls 2 % des établissements emploient plus de 100 personnes, ils n'en fournissent pas moins 40 % de l'emploi salarié wallon).

Si l'activité indépendante en Wallonie se développe, c'est toutefois à un rythme moins soutenu que dans les autres régions. Entre 2003 et 2010, le nombre d'indépendants (hors aidants) recensé par l'INASTI a progressé de 11,5 % contre + 16,2 % sur l'ensemble du Royaume. Fin 2010, la région dénombre 265 782 indépendants (dont 18 201 aidants), soit 28,3 % des indépendants du Royaume. L'activité dominante est le commerce qui occupe plus de trois indépendants wallons sur dix.

La Wallonie se démarque des autres régions par une part plus élevée d'indépendants exerçant leur activité à titre complémentaire d'un emploi salarié.

Si un deuxième emploi exercé en tant qu'indépendant complémentaire est un moyen de s'assurer un apport financier, d'autres facteurs peuvent intervenir dans ce choix comme par exemple, le plaisir de partager une passion ou de faire quelque chose de « différent ». Par ailleurs, ce type d'activité complémentaire a connu en Wallonie une forte croissance entre 2003 et 2010 : + 31 % contre + 5,6 % parmi les indépendants exerçant en tant qu'activité principale et + 12,8 % parmi ceux actifs après l'âge de la pension.

À la fin décembre 2009, l'ONSS dénombrait 993 185 postes de travail salarié en Wallonie : 36,3 % sont des postes d'ouvriers, 45,3 % des postes d'employés, tandis que la part des fonctionnaires s'élève à 18,5 %. Les secteurs pourvoyeurs du plus grand nombre d'emplois sont la santé humaine et l'action sociale (17,3 % des postes), l'administration (13 %), l'industrie manufacturière (12,9 %), l'enseignement (12,6 %) et le commerce (12,5 %).

Si la Wallonie a présenté une croissance de l'emploi plus soutenue qu'au niveau national entre 2003 et 2009 (+ 8,5 %, contre 6,8 %), la crise économique n'a pas épargné le marché de l'emploi en 2009. Entre fin 2008 et fin 2009, l'emploi salarié a régressé dans les trois régions, mais le recul en Wallonie a atteint une ampleur moindre que sur l'ensemble du Royaume (-0,1 %, contre -0,4 % au plan national). Ceci s'explique notamment par la structure sectorielle de l'emploi salarié et, en particulier, le moindre poids de l'industrie manufacturière par rapport au nord du pays.

La reprise économique débutée en 2010 a permis à l'emploi de retrouver le chemin de la croissance. Sur bases des estimations rapides de l'ONSS, le nombre de travailleurs salariés occupés a grimpé en Wallonie de plus de 15 800 unités (+ 1,7 %) entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (+ 1,6 % au niveau national). Ces chiffres confirment, à la mi-2011, la relative bonne résistance de l'emploi wallon face aux variations conjoncturelles.

Les postes de travail salarié et les indépendants occupés sur un territoire ne permettent pas de cerner pleinement la dynamique de l'emploi d'une région. L'analyse de la mobilité des travailleurs offre un niveau d'analyse supplémentaire. Selon les données de l'ONSS, nombreux sont les Wallons qui vont travailler en Région de Bruxelles-Capitale (près de 134 000 personnes) et en Flandre (49 000). Les pays limitrophes représentent également des creusets d'emplois, le Luxembourg (34 300) en particulier, mais aussi la France (5 000), l'Allemagne (4 800) et les Pays-Bas (1 460).

Par ailleurs, la Wallonie s'avère également une région « attractive » pour des travailleurs habitant dans une autre région ou un autre pays (principalement la France) : 8,6 % des emplois salariés wallons sont ainsi occupés par des travailleurs résidant en dehors de la Wallonie.

LES BÉNÉFICES DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Si le marché de l'emploi en 2009 restera marqué par la crise économique débutée fin 2008, 2010 a vu le retour au vert de divers indicateurs économiques en Wallonie. Cette reprise de l'activité économique, bien que modérée, s'est poursuivie tout au long de l'année et marque toujours de ses effets le marché de l'emploi à la mi 2011, bien que la conjoncture apparaisse moins favorable.

En net recul en comparaison aux records atteints en 2009, le chômage temporaire est revenu à la fin du 1^{er} semestre 2011 à un niveau proche de la moyenne de ces 10 dernières années, indique l'ONEM.

Un autre signal positif de reprise économique est l'embellie du secteur du travail intérimaire. Après une chute importante en 2008-2009, ce secteur a connu une hausse de 14 % de son activité au niveau du pays durant l'année 2010. Cette tendance s'est poursuivie lors du 1^{er} semestre 2011. La fédération sectorielle Federgon constate néanmoins des disparités entre les régions. En Wallonie, le nombre d'heures prestées au 2^{ème} trimestre 2011 progresse à un an d'écart de 9,6 % contre 11,2 % à Bruxelles et 12,9 % en Flandre.

Le 1^{er} semestre 2011 reste toutefois marqué par la hausse du nombre de faillites en Wallonie comme le confirment les données du SPF Économie. Par rapport au 1^{er} semestre 2010, leur nombre a augmenté de 7,5 % (contre - 4 % en Flandre et + 14,2 % à Bruxelles-Capitale), portant à 1 567 faillites cumulées depuis le début de l'année pour la région.

Les données relatives aux offres/opportunités d'emploi gérées par le Forem en 2010 et au premier semestre 2011 traduisent une reprise des embauches des entreprises après une période « creuse » en 2009. Au cours du 1^{er} semestre 2011, le Forem a géré 79 000 opportunités, soit 18 % en plus que durant la même période de 2010. Considérant en plus les opportunités reçues des autres organismes publics régionaux de l'emploi, les six premiers mois de l'année clôturent avec plus de 143 000 opportunités d'emploi diffusées via le site du Forem.

À la fin du 1^{er} semestre 2011, le chômage est revenu à un niveau proche de celui d'avant la crise débutée en 2008. La bonne tenue du chômage wallon face à la crise économique ne doit cependant pas faire oublier que le nombre de demandeurs d'emploi reste élevé en Wallonie. Fin juin 2011, le Forem dénombre en Wallonie 202 922 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente. Parmi ces personnes, la moitié sont des hommes, 20 % sont âgées de moins de 25 ans, 53 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré.

Le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi en Wallonie n'est pas le résultat de la crise. Ce constat est posé depuis plusieurs années et

souligne combien le risque d'enlèvement dans le chômage pour les personnes les moins qualifiées est réel. Quatre demandeurs d'emploi sur dix sont inoccupés depuis plus de deux ans. La durée d'inoccupation est toutefois à aborder avec prudence. En effet, la période où la personne est considérée comme inoccupée peut inclure des « aller-retour » entre l'emploi et la demande d'emploi à condition que ceux-ci soient inférieurs à 3 mois. Une analyse plus détaillée de la dynamique d'entrées et de sorties de la demande d'emploi révèlent que les allers-retours au sein de la demande d'emploi sont fréquents pour des périodes de courtes durées. Cette tendance a été d'autant plus observée lors de la reprise économique qui a vu l'activité intérimaire connaître un nouvel essor.

La mobilité professionnelle des personnes est une tendance de fond qui prend de l'ampleur. Les transitions professionnelles peuvent être de natures diverses : premier emploi à la sortie des études (pour lequel le diplôme demeure le meilleur atout) ; suite à un licenciement ou à la fin d'un contrat non renouvelé ; après une période de retrait du marché de l'emploi (par exemple : femmes entrantes, maladie de longue durée) ou encore par envie de changer d'emploi ou d'employeur. Qu'elle soit voulue ou subie, la transition professionnelle constitue une période charnière où les services publics de l'emploi ont un rôle central d'intermédiation à jouer. Un dispositif tel que l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi doit permettre de renforcer le Forem dans son rôle majeur d'intermédiation entre l'offre et la demande de travail.

LE CONTEXTE CONJONCTUREL DEMEURE INCERTAIN POUR LES MOIS À VENIR

Toutefois, cette embellie économique dont bénéficie toujours le marché de l'emploi en Wallonie pourrait s'obscurcir à nouveau au regard des dernières données connues au moment de rédiger ces lignes. En effet, en octobre 2011 et pour le 7^{ème} mois consécutif, le baromètre de conjoncture de la Banque nationale de Belgique est en repli, traduisant un recul de la confiance des chefs d'entreprises en Belgique.

La Banque nationale indique par ailleurs que si l'activité économique a poursuivi sa croissance au 2^{ème} trimestre 2011, celle-ci s'est poursuivie à un rythme moins soutenu qu'au premier trimestre.

Enfin, la demande extérieure est en baisse, les exportations de biens et de services diminuent dans un contexte de ralentissement de l'activité chez nos principaux voisins. Or, l'activité des entreprises wallonnes et belges reste tributaire des évolutions économiques de ses partenaires européens dont certains sont fortement fragilisés par le niveau atteint de leur dette souveraine et la crise de l'euro. Dans ce contexte conjoncturel, l'évolution du marché de l'emploi dans les mois à venir demeure incertain. Celui-ci réagissant habitu-

ellement avec plusieurs mois de décalage par rapport à l'économie réelle. L'IWEPS indique ainsi dans l'exercice prévisionnel publié en novembre 2011¹, que bien que la croissance de l'emploi en Wallonie resterait soutenue en 2011, celle-ci diminuerait fortement en 2012.

APPARIEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

En 2010, sur 100 postes d'emploi gérés par le Forem, 87 ont été satisfaits. Le délai moyen pour qu'une entreprise recrute un candidat était de 24 jours. Ainsi, si la majorité d'entreprises parviennent sans trop de difficultés à pourvoir leurs postes vacants, pour certains métiers, des difficultés existent.

Le terme « fonctions critiques » regroupe un ensemble de réalités différentes et des degrés de criticité variables selon les métiers : réelle pénurie de candidats ou recrutement simplement prolongé, faible réserve de main-d'œuvre, conditions d'exercices du métier difficiles, nombreuses compétences requises, ... Les origines des difficultés de recrutement sont donc multiples.

La liste 2010 des fonctions critiques regroupe 47 professions dont 37 en pénurie. Dix métiers apparaissent dans cette liste chaque année depuis 2006 : attaché commercial en biens d'équipement professionnels, infirmier généraliste, infirmier en soins spécialisés, couvreur, installateur d'équipements sanitaires et thermiques, soudeur, tuyauteur industriel, mécanicien de maintenance, maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques, chargé d'études techniques de la construction.

Trois métiers font leur apparition pour la première fois depuis 2006 : contrôleur en électricité et électronique, réceptionniste d'hôtel et conduction d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières.

Afin de lutter contre les difficultés de recrutement, le Forem mène une série d'actions. Dans le cadre du dispositif renouvelé « Job Focus 2 », financé par le Plan Marshall 2.Vert, le Forem analyse une quarantaine de métiers par an depuis 2010 quant aux causes de leurs difficultés de recrutement. Des actions de formation, de communication, de mesure de qualification de la main-d'œuvre disponible sont réalisées afin d'améliorer la rencontre entre offre et demande sur ces métiers.

DES SECTEURS CLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA WALLONIE

Si, pour rappel, quelques secteurs comme la santé, l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ou encore le commerce sont de gros pourvoyeurs d'emploi pour la région, tous ne présentent pas les mêmes évolutions ou

¹ IWEPS, Tendances économiques : analyse et prévisions conjoncturelles, n°41 – novembre 2011

les mêmes potentiels de croissance. Par ailleurs, nombreux sont les secteurs qui, bien que regroupant moins de postes de travail salariés, présentent une croissance soutenue de l'emploi.

La **santé humaine et l'action sociale**, premier secteur employeur en Wallonie, connaît depuis plusieurs années une forte augmentation de l'emploi. Le secteur étant peu sensible à la conjoncture économique, les besoins de main-d'œuvre, tant qualifiée que peu qualifiée ne cessent de croître. Cette situation s'explique par un contexte marqué par une évolution démographique positive, un vieillissement de la population, une évolution sociale qui voit se redessiner l'organisation traditionnelle de la famille, et professionnaliser des tâches autrefois considérées comme relevant de la sphère domestique.

Au niveau de la santé humaine, une pénurie importante de personnel se fait sentir depuis plusieurs années en ce qui concerne le personnel infirmier, mais d'autres professions commencent à souffrir de difficultés de recrutement (c'est notamment le cas des médecins, des professions paramédicales ou encore des aide-soignants). Les perspectives d'emploi sont donc importantes dans la mesure où l'économie peut soutenir leurs coûts.

La **construction** génère un nombre important d'emplois et rassemble une grande variété de métiers. Le potentiel de développement de ces activités est réel. En effet, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments demeure un enjeu important pour la future croissance du secteur. Le bâti wallon est vieux et mal isolé. De nombreux bâtiments devraient donc être rénovés. Parallèlement, les besoins en logement de la population sont toujours en augmentation.

Face aux enjeux liés au « verdissement » de l'économie au sein du secteur, le Gouvernement wallon a consacré la première alliance emploi-environnement au secteur de la construction, via principalement sa composante rénovation.

Des difficultés de recrutement apparaissent pour presque tous les métiers : maçon, couvreur, chauffagiste, électricien, ... Vu l'importance du secteur, deux Centres de compétence wallons sont dédiés à la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs : ConstruForm Hainaut et ConstruForm Liège.

Le **commerce** est un vaste secteur comprenant le commerce de gros et de détail mais aussi le commerce de véhicules et la réparation automobile. Secteur important en termes d'emploi, il est principalement présent sur le marché intérieur et est peu menacé par les délocalisations. En effet, les comportements d'achats des clients sont souvent influencés par le critère de proximité.

Depuis ces dernières années, le commerce de détail connaît de grands changements principalement au niveau technologique. Le plus marquant reste le commerce en ligne ou l'e-commerce mais pas uniquement, citons à titre

d'exemples le développement du self-scanning intelligent, la géolocalisation, l'entrée des magasins dans les réseaux sociaux mais aussi le paiement mobile ou les promotions personnalisées.

Les entreprises du secteur du commerce offrent diverses opportunités d'emploi accessibles à un large public. Parmi les jeunes, l'étude du Forem sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi², pointe en particulier le commerce de détail comme étant un secteur d'insertion important vers un premier emploi pour les jeunes demandeurs d'emploi.

Le secteur du commerce est également un secteur d'activité proposant de nombreuses opportunités d'emploi accessibles à un public peu qualifié. C'est le cas pour les métiers de vendeur en produits frais, en alimentation générale, en produits culturels et ludiques, télévendeur mais aussi agent d'accueil, agent du stockage et de la répartition de marchandises ainsi que l'agent de manipulation et de déplacement des charges.

Le secteur des **activités spécialisées scientifiques et techniques** traité dans le cadre de cette analyse rassemble les activités qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. L'innovation et la recherche jouent un rôle primordial dans l'évolution de notre économie en permettant le développement de nouvelles activités, de produits et/ou modes de production, ce qui permet d'assurer la croissance économique, la création et/ou le maintien de l'emploi. Les besoins de main-d'œuvre en personnel hautement qualifié sont réels, d'autant plus avec le soutien du Plan Marshall 2.Vert dont une partie du budget est alloué à la recherche et au développement.

Une pénurie de main-d'œuvre est par ailleurs constatée auprès des métiers de cadre technique de contrôle-qualité, de chargé d'études techniques de la construction, de cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie ainsi que des dessinateurs en construction.

Les tensions sur le marché du travail dans le secteur sont autant d'opportunités d'insertion, notamment pour les jeunes diplômés des études universitaires. L'analyse sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons indique ainsi que 7 jeunes sur 10 issus en 2010 des études suivantes ont connu l'emploi dans les six mois après leur inscription au Forem : sciences mathématiques/statistiques, ingénierat en électromécanique, ingénierat commercial, ingénierat en mécanique, sciences et techniques de l'environnement ainsi qu'ingénieur des industries.

D'autres secteurs clés pour l'économie de la Wallonie tels que l'**industrie chimique et pharmaceutique**, le **transport et la logistique** ou encore les **services**

² Le Forem, L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010, septembre 2011

administratifs et de soutien (comprenant notamment le travail intérimaire) font l'objet d'une analyse approfondie en partie 2 de cet état des lieux.

Enfin, précisons que la palette des secteurs passés ici à la loupe de l'analyse est plus large et peut être consultée dans les neuf fascicules déclinés par Directions régionales du Forem en fonction de leur spécificité territoriale. Par exemple, l'état des lieux de Charleroi et de Liège-Huy mettent, entre autres, en lumière le secteur de l'aéronautique, celui de la Wallonie Picarde, le secteur alimentaire, l'Administration publique à Namur ou encore la filière bois dans celui de la Province de Luxembourg, etc. À consulter sur <http://www.leforem.be>.

PARTIE 1 :
LE MARCHÉ DE L'EMPLOI
EN WALLONIE

1. LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Tableaux détaillés :
annexe : tab. 1, 2 et 3.

La Wallonie est un territoire de 16 844 km² où résident 3 498 384 personnes au 1^{er} janvier 2010³. Il s'agit de la région où la densité de population est la plus faible du pays (208 hab./km² contre 355 au niveau national). C'est également la région où l'évolution démographique a été la plus faible au cours des 10 dernières années. De 2000 à 2010, la hausse y a été de 4,8 % (+ 158 869 personnes) contre 5,2 % en Flandre et 13,6 % à Bruxelles-Capitale.

Trois Wallons sur dix sont âgés de moins de 25 ans (30,4 %). La population wallonne est ainsi plus jeune que dans le nord du pays où 27,8 % des Flamands sont âgés de moins de 25 ans. C'est toutefois à Bruxelles-Capitale que la population est la plus jeune avec 31,1 % de personnes âgées de moins de 25 ans.

Comme dans la plupart des pays européens, la Belgique connaît un vieillissement de sa population. Au 1^{er} janvier 2010, le coefficient de vieillissement⁴ calculé pour l'ensemble du pays est de 101,5 %⁵, ce qui signifie que la population comprend plus de personnes âgées de plus de 64 ans que de jeunes de moins de 15 ans.

La situation au sein des régions est toutefois sensiblement différente. En Wallonie et à Bruxelles-Capitale, le coefficient de vieillissement se situe encore sous la barre des 100 (respectivement 92,7 % et 73,7 %) alors qu'il est de 112,6 % en Flandre. Néanmoins, selon les projections du Bureau du Plan, ce coefficient passerait au-dessus de la barre des 100 en Wallonie d'ici 2020 où il devrait être de l'ordre de 106,3 %⁶.

Plus de 2 300 000 Wallons, soit 66 % de la population, sont en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Si l'on rapporte la population en âge de travailler aux personnes âgées de plus de 64 ans, nous obtenons une indication sur le nombre d'actifs potentiels pour une personne âgée. En Wallonie, ce rapport est en 2010 de 4,03, soit 4 personnes potentiellement actives sur le marché de l'emploi pour une personne âgée de plus de 64 ans et donc probablement pensionnée. Ce rapport en Flandre est de 3,62 et à Bruxelles de 4,81. Toutefois, ici également, le Bureau du Plan prévoit une détérioration de cet indicateur en Wallonie d'ici 2020 diminuant à 3,39.

La Wallonie, c'est :

- un territoire de 16 844 km², soit 55,2 % de la Belgique.
- 262 communes dont 253 francophones et 9 germanophones.
- une population de 3 498 384 hab. (32,3 % de la population belge).
- une densité moyenne de 208 hab. par km² (355 en Belgique).
- un coefficient de vieillissement de 92,7 % (101,5 % en Belgique).
- 4,03 actifs potentiels pour une personne âgée (3,84 en Belgique).

3 SPF, Statistiques démographiques, au 1^{er} janvier 2010

4 Le coefficient de vieillissement traduit la part des personnes les plus âgées (+ de 64 ans) à celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Un coefficient supérieur à 100 % indique un nombre plus élevé de personnes âgées que de jeunes.

5 Calculs du Forem sur base des données démographiques du SPF au 1^{er} janvier 2010.

6 Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2007-2060, planning paper 105, mai 2008 – p. 120

Si, aujourd'hui, le vieillissement de la population place la Wallonie dans une situation intermédiaire entre la Flandre nettement plus concernée par la question et Bruxelles moins touchée par le phénomène, ce vieillissement est une tendance de fond qui marquera la société dans les années à venir. L'impact de ce vieillissement se fera toujours plus ressentir, notamment en matière de financement de la sécurité sociale et des soins de santé. Afin de répondre à la question du financement de la sécurité sociale résultant du vieillissement de la population, l'Union européenne préconise d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans, particulièrement faible en Belgique, en encourageant le maintien à l'emploi des seniors.

Dans les territoires de Wallonie

Les Directions régionales (D.R.) les plus habitées de la Wallonie sont celles de Liège (619 002 personnes), Charleroi (506 882) et Namur (407 470). C'est aussi dans ces trois D.R. que se retrouvent les trois villes (ou localités) les plus peuplées, c'est-à-dire Charleroi (202 598), Liège (192 504) et Namur (108 950).

Les D.R. d'Arlon (4 439,7 km²), de Namur (2 757,3 km²) et de Charleroi (2 051,5 km²) sont les plus étendues géographiquement.

Il est à noter que les D.R. d'Arlon (60,6 hab./km²) et de Namur (147,8 hab./km²) présentent également les densités de population les plus faibles. À l'opposé, les D.R. qui regroupent le plus grand nombre d'habitants au km² sont Mouscron (715,2), Liège (685,9) et Mons (431,3).

Si toutes les D.R. ont vu croître la population entre 2000 et 2010, le taux de croissance de la population y est relativement contrastée passant de + 1,0 % à Mons à + 9,6 % à Huy alors que la moyenne régionale est de 4,8 %.

Au niveau communal, les écarts sont d'autant plus importants que 16 communes connaissent une perte de la population avec un maximum de - 3,3 %. Ces communes sont en majorité situées dans les D.R. de Liège, Charleroi et Mons. À l'opposé, 16 communes enregistrent des hausses supérieures à 15 %, essentiellement dans les D.R. de Nivelles, Arlon, Huy. Nous verrons que l'analyse socio-économique réalisée au sein des différentes D.R. du Forem semble confirmer le lien existant entre dynamisme démographique et économique. Les communes présentant de faibles évolutions démographiques sont souvent situées dans des territoires ruraux, en voie de désindustrialisation ou encore peu touristiques. Les communes où les hausses sont les plus marquées se trouvant à proximité de pôles d'emplois (zonings industriels, centres commerciaux, universités, centres de recherches, etc.).

Au sein de la Wallonie, deux territoires présentent un coefficient de vieillissement supérieur à 100 : la D.R. de Liège (105,8 %) et la Communauté germanophone (109,8 %). La dynamique du vieillissement y est toutefois fort différente. Si en Communauté germanophone, le coefficient de vieillissement est passé de 98,5 % en 2006 à 109,8 % en 2010 (+ 11,3 points de pourcentage -p.p.-), dans

la D.R. de Liège la tendance est au contraire en recul, passant de 108,6 % à 105,8 % (-2,8 p.p.).

Les D.R. avec les plus faibles coefficients de vieillissement sont : Arlon (80,2 %), Huy (85,3 %), Nivelles (87,4 %) et Verviers (87,5 %). Ici aussi, les évolutions sont contrastées : Nivelles et Verviers ont vu ce coefficient progresser en 4 ans (respectivement +5,5 p.p. et +2,3 p.p.) alors que Arlon et Huy sont en recul (respectivement -1,5 p.p. et -1,8 p.p.).

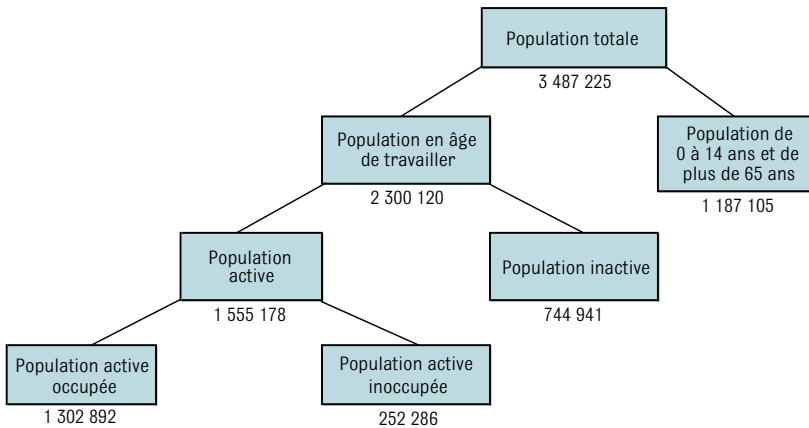
En ce qui concerne le nombre d'actifs potentiels pour une personne âgée, quatre D.R. et la Communauté germanophone affichent un résultat inférieur à la moyenne régionale qui, pour rappel, est de 4,03 : Mouscron (3,62), Tournai (3,90), Charleroi (4,00), Liège (3,77) et la Communauté germanophone (3,65).

2. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON

2.1. LA POPULATION ACTIVE ET LES INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Tableaux détaillés :
annexe : tab. 4 et 5.

Synoptique de la population wallonne



Source : calculs du Steunpunt WSE pour l'IWEPS, moyenne 2009

Si la Wallonie est riche de plus de 2 300 000 personnes en âge de travailler, toutes ne sont pas de facto actives sur le marché de l'emploi. Les raisons d'inactivité sont multiples : obligation scolaire jusqu'à 18 ans, activité bénévole exclusive, personnes au foyer, prépension, etc.

Plus de 1 555 000⁷ Wallons sont actifs sur le marché du travail. Parmi ceux-ci, plus de 1 300 000 ont un emploi (salariés, indépendants ou aidants), il s'agit de la population active occupée. La population active inoccupée, regroupe, en moyenne annuelle, plus de 250 000 personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi.

Le taux d'activité exprime le pourcentage de personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient à l'emploi ou à la recherche d'un emploi (population active), parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans).

Sur base des données du Steunpunt WSE, le taux d'activité wallon (en moyenne 2009) est de 67,6% contre 68,7% au niveau national.

En Wallonie, ce taux est de 73,9% chez les hommes et de 61,6% auprès des femmes. Si le taux d'activité féminin est

INDICATEURS WALLONS

Taux d'activité : 67,6 %

→ Évolution : +0,6 point de pourcent depuis 2003.

Taux d'emploi : 56,6 % (moyenne 2009).

→ Évolution : +0,8 point de pourcent en depuis 2003.

⁷ Calculs du Steunpunt WSE pour l'IWEPS, population active (moyenne 2009)

moindre, il a néanmoins progressé de 1,8 p.p. depuis 2003 alors que le taux masculin a diminué de 0,3 p.p. sur la même période.

Une fois dressé le portrait de la population potentiellement occupée, l'analyse du taux d'emploi fournit une indication quant à la participation effective de la population à l'emploi.

Le taux d'emploi wallon est de 56,6 % contre 61,2 % au niveau national⁸. La tendance observée au niveau du genre est la même que pour le taux d'activité : un taux d'emploi plus élevé chez les hommes (62,8 % contre 51,1 % parmi les femmes) mais une évolution positive chez les femmes entre 2003 et 2009 (+ 3,5 p.p. contre - 1,8 p.p. parmi les hommes). Globalement, ce taux enregistre une hausse de 0,8 p.p. contre 1,1 p.p. au niveau du pays.

Notons que la hausse aurait été plus soutenue en l'absence de la crise économique qui, entre 2008 et 2009 a vu diminuer le taux d'emploi de 0,4 p.p. en Wallonie contre 0,5 p.p. en Belgique.

Dans les
territoires de
Wallonie

Six Directions régionales ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne régionale dont deux à la moyenne nationale. Huy et Arlon (62 %), Nivelles (61 %), Namur (60,0 %), Tournai (59,3 %) et Verviers (58,2 %).

À l'opposé, la participation effective à l'emploi est plus faible que la moyenne régionale dans les D.R. de Mouscron (55,8 %), La Louvière (54,7 %), Liège (53,4 %), Charleroi (51,7 %) et Mons (50,6 %).

Direction régionale	Évolution du taux d'emploi en point de pourcent (p.p.)	
	2003 - 2009	2008 - 2009
La Louvière	1,9	-0,4
Namur	1,7	-0,1
Huy	1,5	-0,3
Tournai	1,4	-0,3
Charleroi	1,1	-0,5
Nivelles	1,1	-0,2
Wallonie	0,8	-0,4
Mons	0,7	-0,4
Arlon	0,4	-0,4
Liège	0,3	-0,6
Mouscron	-1,4	-0,7
Verviers	-1,6	-0,9

Source : Steunpunt WSE pour l'IWEPS, calculs : le Forem

⁸ Source : Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2009), calculs le Forem

Tout comme au niveau de la Wallonie, l'effet de la crise économique est clairement perceptible sur l'ensemble des Directions régionales.

Toutefois, la situation de Mouscron et Verviers est quelque peu particulière dans la mesure où la tendance était déjà à la baisse avant la crise de 2008. En effet, ces deux D.R. ont connu une diminution respective de leur taux d'emploi de - 1,4 p.p. et de - 1,6 p.p. entre 2003 et 2009 alors que durant cette période, il progressait dans les autres territoires de Wallonie et notamment de 1,5 p.p. et plus dans les D.R. de La Louvière, Namur et Huy.

2.2. L'EMPLOI EN WALLONIE

2.2.1. Parmi les postes de travail salarié

Tableaux détaillés :
annexe : tab. 6, 7, 8, 9,
10, 11, 12 et 13.

Le territoire wallon regroupe 993 185 postes de travail salarié⁹, soit 26 % de l'ensemble du pays. La part d'ouvriers y est un peu plus élevée que dans le Royaume (36,3 % contre 35,7 %) alors que celle des employés y est moins forte (45,3 % contre 48,5 %). Le pourcentage de fonctionnaires est plus important que la moyenne nationale (18,5 % contre 15,8 %) bien que moindre qu'à Bruxelles (un peu plus de 19 %).

Si la majorité des postes de travail est occupée par des hommes (51 %), l'évolution de l'emploi salarié féminin est toutefois plus soutenue. Entre 2003 et 2009, l'emploi salarié féminin a connu une croissance de 15,6 % contre 2,5 % parmi les hommes. Une part grandissante de femmes entrantes sur le marché de l'emploi, un maintien plus tardif sur le marché de l'emploi pour des raisons financières ainsi que l'accroissement des titres-services (qui s'adressent principalement à un public féminin) expliquent en partie ce phénomène.

Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont :

- la santé et l'action sociale (17,3 % des postes de travail salarié),
- l'administration (13,0 %),
- l'industrie manufacturière (12,9 %),
- l'enseignement (12,6 %),
- le commerce (12,5 %).

Comparativement aux deux autres régions, la Wallonie présente la plus grande part d'emplois dans la santé et l'action sociale

L'EMPLOI EN WALLONIE

993 185 postes de travail salariés :

- hausse de 8,5 % entre 2003 et 2009 (+ 6,9 % au niveau national)
- recul de 0,1 % entre 2008 et 2009 (- 0,4 % au niveau national)

79 566 établissements :

- hausse de 12 % entre 2003 et 2009 (+ 7,3 % au niveau national)
- hausse de 1,7 % entre 2008 et 2009 (+ 1,4 % au niveau national)

265 782 indépendants, dont 18 201 aidants :

- hausse de 11,5 % entre 2003 et 2010, hors aidants (+ 16,2 % au niveau national)
- hausse de 3,3 % entre 2008 et 2010, hors aidants (+ 4,5 % au niveau national).

(11,5 % à Bruxelles et 15,2 % en Flandre). C'est à Bruxelles que l'administration publique est la plus représentée (17,5 %) alors que le premier secteur en Flandre est l'industrie manufacturière (17,0 %).

Entre 2003 et 2009, l'évolution du nombre de postes travail salarié est de 8,5 % contre 6,8 % au niveau national. L'année 2009 restera toutefois marquée par l'impact de la crise économique. En effet, entre fin 2008 (moment où la crise a débuté) et fin 2009 (au cœur de la crise), l'emploi salarié a régressé et ce, dans les trois régions. Notons que le recul en Wallonie est resté limité et de moindre ampleur que sur l'ensemble du Royaume (-0,1 % contre -0,4 %). La structure sectorielle de l'emploi salarié explique en partie cette tendance. En effet, le poids de l'industrie manufacturière est plus important dans le nord du pays. Or, ce secteur fortement dépendant de l'activité économique a subi plus durement les effets de la crise et a vu nombre d'emplois détruits en 2009.

Toutefois, en Wallonie aussi ce secteur a connu un recul important des postes. Ainsi, entre 2008 et 2009, les industries manufacturières wallonnes ont perdu 9 310 postes, ce qui représente une diminution de 6,8 %. Cette diminution a touché la quasi-totalité des branches d'activités du manufacturier en particulier la métallurgie (-15,5 %) et la fabrication de machines et d'équipements (-13,2 %). Notons également une diminution de 6 % dans le secteur de la chimie, soit 575 postes perdus entre 2008 et 2009.

Parmi les autres secteurs en recul, la construction (-2,4 %) apparaît ainsi que les transports et entreposage (-2,1 %). Ces pertes ont néanmoins été en partie compensées par la création de postes dans d'autres secteurs, moins sensibles à la conjoncture. Ainsi, l'administration publique (+5,3 %), la santé et l'action sociale (+1,8 %) et l'enseignement (+0,9 %) ont connu, en un an, le plus grand nombre de créations de postes en Wallonie.

Les données décentralisées de l'ONSS pour l'année 2010 ne sont pas encore connues au moment de la rédaction de ce document. Néanmoins, afin de cerner l'évolution de l'emploi salarié en 2010, les estimations rapides sur l'emploi résident salarié se révèlent utiles. Sur cette base, le nombre de travailleurs salariés occupés aurait augmenté de 1,6 % en Wallonie, contre 1,3 % au niveau national entre le 4^{ème} trimestre 2009 et le 4^{ème} trimestre 2010. Cette hausse laisse percevoir les premiers signes de la reprise économique amorcée en 2010.

2.2.2. Parmi les établissements

Le tissu entrepreneurial wallon représente 29 % des entreprises belges. Il se compose d'une majorité de petites et moyennes entreprises. Ainsi, parmi les 79 566 établissements wallons (ou unités d'établissement)¹⁰ dénombrés à la

¹⁰ Afin de faciliter la lecture de cette rubrique, le terme « établissement » est utilisé en place d'« unité d'établissement ». L'unité d'établissement est un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel elle est exercée.

fin 2009 par l'ONSS, huit sur dix emploient moins de 10 personnes. S'il est vrai que les établissements de plus de 100 personnes constituent un très faible pourcentage du total des entreprises wallonnes (2,0 % contre 2,2 % au niveau national), ils n'en fournissent pas moins 40,1 % des emplois salariés en Wallonie contre 42,0 % en Flandre et 59,2 % à Bruxelles.

Un établissement sur deux est actif dans l'un des quatre secteurs suivants : le commerce de gros ou de détail (24,3 %), la construction (11,7 %), l'hébergement et la restauration (8,1 %) et la santé humaine et action sociale (7,4 %).

Les évolutions indiquent que contrairement au nombre de postes de travail salarié, celui des établissements est resté légèrement orienté à la hausse entre 2008 et 2009 et ce malgré la crise économique (+ 1,7 % en Wallonie contre + 1,4 % en Belgique). Une analyse plus fine relativise les disparités selon la taille des établissements. Ainsi, entre 2008 et 2009, le nombre d'établissements wallons employant moins de 100 travailleurs a augmenté de 1,8 %, cette hausse correspond à 24 709 postes salariés supplémentaires. À l'opposé, les très grands établissements employant plus de 100 travailleurs ont diminué 2,5 %, soit une perte de 25 223 postes salariés. Cette évolution doit cependant être considérée avec prudence dans la mesure où une modification de nature administrative a pu influencer l'ampleur des évolutions durant cette période¹¹.

2.2.3. Parmi les indépendants

La Wallonie compte 265 782 indépendants, dont 18 201 aidants¹². L'activité dominante est le commerce qui occupe plus de trois indépendants wallons sur dix (34,2 %). Viennent ensuite les professions libérales (27,5 %), l'industrie et l'artisanat (19,9 %), l'agriculture et la pêche (9,9 %) et les services (8 %).

Un peu moins de sept indépendants wallons sur dix (68,5 %) exercent leur activité à titre principal. Ils sont cependant un peu moins nombreux que leurs homologues flamands (70,1 %) et surtout bruxellois (78,8 %) à exercer à ce titre. Par ailleurs, la proportion d'indépendants actifs après l'âge de la pension est plus importante dans le sud du pays. Ils représentent 7,8 % des indépendants wallons contre 7,4 % des flamands et 6,2 % des Bruxellois.

La Wallonie est la région du pays où se retrouve la plus forte proportion d'indépendants exerçant en tant qu'activité complémentaire, c'est-à-dire en complément d'un emploi salarié. Ils sont un sur quatre dans ce cas, soit près de 63 000 personnes. Si un deuxième emploi exercé en tant qu'indépendant complémentaire est un moyen de s'assurer un apport financier, d'autres facteurs

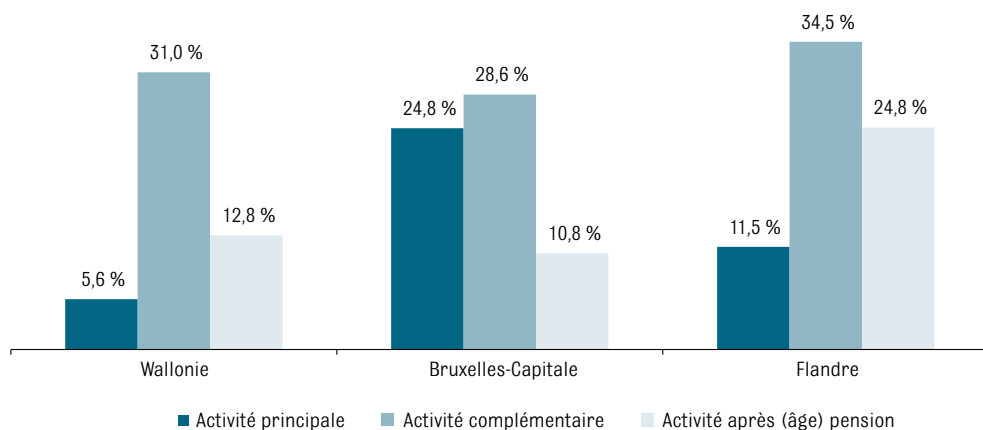
¹¹ Depuis 2009, les données de l'ONSSAPL (Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales) ne sont plus réparties par établissement mais par unité d'établissement, un établissement pouvant regrouper plusieurs unités d'établissement. Ceci amène, et plus particulièrement pour les secteurs où les pouvoirs locaux sont fortement représentés (enseignement, administration publique, santé, etc.), une augmentation du nombre d'unités d'établissement entre 2008 et 2009 non imputable à une évolution réelle de l'activité économique.

¹² INASTI, au 31 décembre 2010

peuvent intervenir dans ce choix comme par exemple, le plaisir de partager une passion ou de faire quelque chose de « différent ». Ainsi nécessité financière et/ou inspiration à changer de vie, le fait est que la formule fait de plus en plus d'adeptes.

Entre 2003 et 2010, le nombre d'indépendants (hors aidants)¹³ a progressé de 11,5 % en Wallonie. Cette hausse de 25 530 personnes est néanmoins plus faible que sur l'ensemble du Royaume (+ 16,2 %). Le contexte de crise ne semble pas avoir découragé les candidats. Au contraire, une hausse de 3,3 % du nombre d'indépendants en Wallonie est constatée entre 2008 et 2010. Toutefois, ici aussi, la progression reste inférieure à celle observée sur l'ensemble du Royaume (+ 4,5 %).

Évolution entre 2003 et 2010 du nombre de travailleurs indépendants (hors aidants) selon la nature de l'activité et la région (en %)



Source : INASTI

C'est parmi les personnes exerçant leur activité d'indépendant à titre complémentaire que la progression a été la plus forte.

En Wallonie, la hausse a été de 31,0 % par rapport à 2003 alors que le travail comme activité principale enregistre une hausse de 5,6 %. C'est auprès des femmes que l'activité complémentaire progresse le plus (+ 76,0 % contre + 15,9 % parmi les hommes). À l'exception de la pêche, tous les secteurs sont concernés par la hausse des indépendants à titre complémentaire.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de postes de travail salarié, quatre Directions régionales suivent la tendance observée au niveau de la Wallonie, c'est-à-dire en hausse entre 2003 et 2009 mais en recul entre 2008 et 2009 : Charleroi, Liège, Mouscron et Mons.

¹³ Afin d'éviter une rupture statistique liée à l'obligation pour les conjoints aidants d'adhérer au maxi statut en date du 1^{er} juillet 2005, cette catégorie n'est pas reprise dans l'analyse des évolutions de 2003 à 2010.

Dans les
territoires de
Wallonie

Les sept autres D.R. présentent une progression des postes salariés tant entre 2003 et 2009, qu'entre la période de crise de 2008 et 2009 : Nivelles, Tournai, Huy, La Louvière, Namur, Verviers et Arlon.

Au niveau du nombre d'établissements, mis à part la D.R. de Mouscron qui a connu un léger recul du nombre d'établissements entre 2008 et 2009, toutes sont en hausse tant depuis 2003 qu'entre 2008 et 2009.

Tout comme en Wallonie, le nombre d'indépendants (hors aidants) ne cesse de croître. Cinq D.R. connaissent des hausses supérieures à la moyenne wallonne : Nivelles, Huy, La Louvière, Namur et Tournai.

Évolution de l'emploi (salariés, établissements et indépendants) au sein des Directions régionales du Forem						
Direction régionale	Postes de travail salarié		Établissements		Indépendants (hors aidants)	
	Évol. 2003-2009	Évol. 2008-2009	Évol. 2003-2009	Évol. 2008-2009	Évol. 2003-2010	Évol. 2008-2010
DR Mouscron	4,5 %	-0,4 %	5,2 %	-0,5 %	5,2 %	3,6 %
DR Tournai	13,7 %	0,5 %	13,7 %	2,3 %	11,9 %	4,2 %
DR Mons	1,5 %	-1,8 %	16,2 %	3,3 %	7,6 %	2,1 %
DR La Louvière	9,9 %	0,4 %	13,4 %	0,4 %	14,0 %	3,3 %
DR Charleroi	8,5 %	-0,9 %	12,8 %	1,5 %	10,4 %	2,3 %
DR Nivelles	18,4 %	0,7 %	11,6 %	1,1 %	18,9 %	4,4 %
DR Namur	9,2 %	1,0 %	13,7 %	0,9 %	13,6 %	3,8 %
DR Arlon	8,8 %	0,9 %	11,6 %	1,5 %	6,7 %	1,9 %
DR Huy	12,3 %	2,8 %	7,0 %	2,5 %	14,3 %	5,5 %
DR Liège	5,5 %	-1,0 %	13,6 %	2,9 %	9,5 %	3,3 %
DR Verviers	2,3 %	0,4 %	7,8 %	0,6 %	7,9 %	2,6 %
Communauté germanophone	3,3 %	-1,5 %	3,9 %	1,7 %	0,9 %	2,1 %
Total	8,5 %	-0,1 %	12,0 %	1,7 %	11,5 %	3,3 %

Source : ONSS-ONSSAPL - INASTI, calculs le Forem

2.3. LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS

SUR LA ROUTE DU TRAVAIL

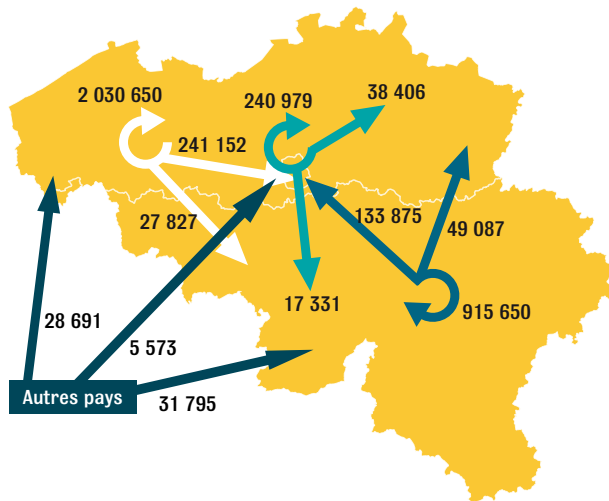
Fin 2009, parmi les salariés résidant en Wallonie :

- 49 087 sont occupés en Flandre,
- 133 875 à Bruxelles,
- 915 650 en Wallonie.

Les postes de travail salarié et les indépendants occupés sur un territoire ne permettent pas de cerner l'ensemble de la dynamique de l'emploi d'une région. La mobilité des travailleurs offre un niveau d'analyse supplémentaire en mettant en relation le lieu de résidence des personnes et le lieu de travail où sont occupées ces personnes. Ainsi, nombreuses sont les personnes qui exercent leur activité professionnelle dans une autre région, voire dans un autre pays.

Le décloisonnement des marchés régionaux et nationaux devient un défi majeur, avec en corollaire, la volonté de faciliter et d'encourager la mobilité des travailleurs. Au-delà de cette volonté, les déplacements domicile-travail, notamment d'une région à une autre, sont une réalité quotidienne dont il s'agit de pouvoir prendre la mesure. Les données de l'ONSS permettent de cerner le volume des personnes concernées par les déplacements domicile-travail¹⁴.

Flux domicile/travail des salariés occupés (y compris les pouvoirs locaux) en 2009



Source : ONSS (LATG-APL), données corrigées, 31/12/2009.

Fin 2009, 49 087 salariés habitant en Wallonie vont travailler en Flandre, soit près de deux fois le nombre de salariés flamands occupés en Wallonie (27 827 personnes).

¹⁴ Données ONSS corrigées, 31 décembre 2009 / Calculs : Le Forem. Ces données ne concernent que les travailleurs salariés (y compris ceux employés par les pouvoirs locaux), non les indépendants.

Bruxelles est la région la plus attractive tant pour la Wallonie que pour la Flandre. Ainsi, les navettes vers la capitale concernent 133 875 Wallons et 241 152 Flamands.

Dans l'autre sens, 17 331 Bruxellois et 27 827 Flamands viennent travailler en Wallonie.

À cet égard, les salariés wallons sont proportionnellement plus nombreux à être occupés dans une autre région (17,1 %) que les Flamands (11,8 %). Par ailleurs, la Wallonie s'avère proportionnellement plus « attractive » pour les résidents extérieurs : 8,6 % des emplois salariés wallons sont occupés par des travailleurs résidant en dehors de la Wallonie (dans une autre région ou pays) contre 5,7 % des emplois flamands occupés par des résidents extérieurs. Ce différentiel est en partie dû aux flux de résidents de France plus importants vers la Wallonie que vers la Flandre et ce, sur un marché de l'emploi moins vaste.

Le rapport Emplois/Résidents (E/R) d'une zone géographique rapporte le nombre de postes d'emploi salarié ONSS au nombre de salariés ONSS qui y résident. Ce rapport E/R tant en Wallonie (0,91), qu'en Flandre (0,94) a une valeur inférieure à 1 (valeur d'équilibre). Ceci signifie que ces régions concentrent plus de salariés résidents que de postes d'emploi salarié. La région de Bruxelles-Capitale, avec un rapport E/R de 2,08 se trouve dans la situation inverse et présente près de deux fois plus de postes d'emploi salarié que de salariés résidents. Clairement, Bruxelles est un pôle d'emploi fortement attractif pour les deux autres régions du pays.

Dans les territoires de Wallonie

L'observation conjointe des entrées et des sorties et leur impact sur l'emploi intérieur et la population active occupée salariée permet de mieux comprendre les dynamiques de flux notamment au niveau des Directions régionales¹⁵.

Les D.R. de Nivelles, Tournai et Liège abritent le plus grand nombre de travailleurs occupant un emploi salarié en Flandre. Toutefois, c'est la D.R. de Mouscron qui envoie proportionnellement le plus de résidents travailler en Flandre avec 19 % des salariés domiciliés sur le territoire de la D.R., loin devant Nivelles et Tournai (respectivement 8,5 et 9,2 % des résidents salariés).

Un tiers des salariés du Brabant wallon travaillent à Bruxelles suivi, dans une moindre mesure des salariés résidant dans les D.R. de La Louvière (18 % des résidents), de Namur (11,3 %) et de Charleroi (9,6 %).

¹⁵ Contrairement à la tendance interrégionale, et pour des raisons méthodologiques, les tendances observées entre les Directions régionales et les autres régions ne prennent pas en compte les travailleurs employés par les pouvoirs locaux et les imputations automatiques réalisées par l'ONSS. Les volumes sont dès lors sous-estimés à un niveau sous-régional.

Huy et La Louvière sont les D.R. où le rapport Emploi/Résident est le plus bas de Wallonie, ce qui pourrait laisser penser à un déficit d'emploi sur le territoire. Hors ces deux D.R. s'avèrent parmi les plus attractives de Wallonie (36 % des postes de ces D.R. sont occupés par des résidents extérieurs) après Nivelles et Mouscron.

La D.R. de Mouscron connaît une situation très différente dans la mesure où le rapport Emploi/Résident y est le plus élevé. Mouscron apparaît en effet comme un pôle d'emploi attractif, la moitié des emplois y est occupée par des résidents extérieurs (y compris de France). Néanmoins, quatre dixièmes de ses résidents salariés occupent un emploi à l'extérieur du territoire.

Cette situation associant un grand nombre d'entrées avec un nombre conséquent de sorties, proportionnellement au territoire, est également observée dans la D.R. de Nivelles. Tout comme la plupart des D.R. wallonnes, Nivelles compte un peu moins de salariés résidents que de postes de travail sur son territoire, elle s'avère toutefois aussi attractive que Mouscron dès lors que la moitié de l'emploi salarié intérieur est occupée par des résidents extérieurs. Mais dans le même temps, la D.R. de Nivelles voit la moitié de ses résidents salariés partir travailler à l'extérieur de son territoire.

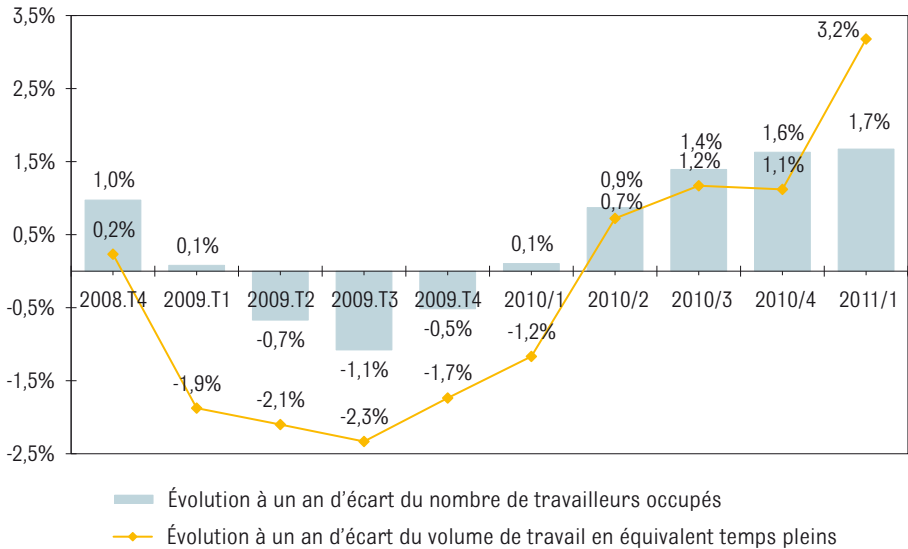
2.4. REPRISE MODÉRÉE INITIÉE EN 2010 ET QUI SE POURSUIT EN 2011

Malgré la crise, qui a imposé le recours accru par les employeurs à des mesures de réduction de la durée du travail (y compris le chômage temporaire), le **volume de travail en équivalent temps plein** a commencé à se redresser dès le 4^{ème} trimestre 2009, pour retrouver une valeur positive au 2^{ème} trimestre 2010 (+0,7 %).

Au 1^{er} trimestre 2011, cet indicateur affiche une hausse de 3,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2010. Le **nombre de travailleurs salariés** occupés a, quant à lui, grimpé de plus de 15 800 unités (+1,7 %) durant cette période, selon les estimations rapides de l'ONSS. Au niveau national, la hausse est de 1,6 %. Ces chiffres confirment la bonne résistance de l'emploi wallon face aux variations conjoncturelles.

Le 1^{er} semestre écoulé reste toutefois marqué par la hausse du nombre de **faillites** en Wallonie comme le confirment les données du SPF Économie. Par rapport au 1^{er} semestre 2010, leur nombre a augmenté de 7,5 % (contre -4 % en Flandre et +14,2 % à Bruxelles-Capitale), portant à 1 567 faillites cumulées depuis le début de l'année pour la région. Cette hausse ne s'est toutefois pas traduite par une augmentation des pertes d'emplois liées à ces faillites.

**Évolution à un an d'écart du nombre de travailleurs occupés et
du volume de travail en équivalent temps plein en Wallonie -
ONSS, estimations rapides, calculs le Forem**



Ainsi, bien que les faillites aient entraîné 4 136 pertes d'emplois en Wallonie durant le 1^{er} semestre 2011, cela reste toutefois moindre qu'au 1^{er} semestre 2010 où elles avaient engendré 4 584 pertes. L'absence de faillites dans les très grandes entreprises de 200 travailleurs et plus depuis le début de l'année explique cette tendance. Les industries manufacturières, la construction et le commerce concentrent à eux seuls près de six emplois perdus sur dix.

En net recul en comparaison aux records atteints en 2009, le chômage **temporaire** est revenu à un niveau proche de la moyenne de ces 10 dernières années, indique l'ONEM. Ceci signifie que l'augmentation imputable à la crise est résorbée. Un léger rebond a été toutefois observé au 1^{er} trimestre 2011 en lien avec l'hiver rigoureux qui a augmenté les recours au chômage temporaire pour intempéries. Fin juin 2011, la Wallonie dénombre 36 467 chômeurs temporaires, soit une diminution de 20,1 % par rapport à juin 2010 et de 9,7 % par rapport à juin 2008, soit avant le début de la crise économique. La répartition du chômage temporaire selon le secteur d'activité indique néanmoins que plusieurs d'entre eux restent orientés à la hausse par rapport à juin 2008, sans toutefois atteindre les pics enregistrés en 2009. Il s'agit des industries extractives (+ 19,9 %), des services (+ 10,8 %), des transports et communications (+ 9,5 %) et enfin des commerces, banques et assurances (+ 5,5 %). À l'opposé, parmi les secteurs présentant un niveau inférieur à juin 2008, pointons l'agriculture et la pêche (- 33,7 %), la construction (- 30,6 %), l'électricité, le gaz et l'eau (- 11,5 %) et les industries manufacturières (- 0,5 %).

Plus d'infos sur les effets de la crise et de la reprise économique sur le marché de l'emploi wallon ?

<http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/marche-de-l-emploi-wallon.html>

Un autre signal positif de reprise économique est l'embellie du secteur du **travail intérimaire**. Après une chute importante en 2008-2009, ce secteur a connu une hausse de 14 % de son activité au niveau du pays durant l'année 2010. La fédération sectorielle Federgon constate néanmoins des disparités entre les régions. En 2010, le nombre d'heures prestées a augmenté de 15,2 % en Flandre, de 10,3 % en Wallonie et de 4,6 % à Bruxelles. Le début de l'année 2011 confirme la tendance à la hausse de l'intérim. Selon le baromètre de l'intérim de Federgon, elle devrait se poursuivre au 3^{ème} trimestre 2011.

2.5. PLAN D'EMBAUCHE WIN-WIN

Lancé en janvier 2010, le plan d'embauche « win-win » a connu un succès croissant auprès des employeurs. Il s'agit d'un plan d'embauche du Gouvernement fédéral qui accorde des avantages exceptionnels en période de crise. Ce plan est axé prioritairement sur les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, les chômeurs indemnisés d'au moins 50 ans et les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi depuis 1 à 2 ans. L'objectif est de faciliter l'embauche en diminuant sensiblement le coût de l'engagement grâce à l'activation des allocations de chômage¹⁶.

Selon les données de l'ONEM, à la fin du 1^{er} semestre 2011, 85 457 contrats ont été signés en Belgique dans le cadre du plan « win-win ». La majorité de ces contrats concernent le territoire wallon (53 %).

Nombre de contrats d'embauche dans le cadre du plan win-win	Wallonie		Bruxelles		Flandre		Belgique	
	Nbr de contrats	en % du total	Nbr de contrats	en % du total	Nbr de contrats	en % du total	Nbr de contrats	en % du total
Moins de 26 ans sans le diplôme du secondaire 2 ^{ème} degré	20 450	45 %	3 253	41 %	11 711	36 %	35 414	41 %
Moins de 26 ans et avec au max. le diplôme du secondaire 2 ^{ème} degré	10 624	23 %	1 297	16 %	5 575	17 %	17 496	20 %
Inoccupés depuis plus d'un an	10 371	23 %	2 509	31 %	9 495	29 %	22 375	26 %
50 ans et plus	3 811	8 %	948	12 %	5 413	17 %	10 172	12 %
Total	45 256	100 %	8 007	100 %	32 194	100 %	85 457	100 %

Source : ONEM, Direction Statistiques - au 30 juin 2011

Le succès important en Wallonie s'explique notamment par le fait que ce plan est surtout utilisé dans le cadre d'embauche de jeunes travailleurs. Or, le chômage des jeunes – dont les jeunes peu ou pas qualifiés – est proportionnel-

¹⁶ Pour plus d'informations concernant ce plan : <http://www.leforem.be/particuliers/aides/emploi/winwin.html>

lement plus élevé dans le sud que dans le nord du pays. Ainsi, le nombre de contrats signés en Wallonie pour les jeunes de moins de 26 ans (avec ou sans diplôme du secondaire du 2^{ème} degré) est le plus élevé des trois régions.

La tendance s'inverse en ce qui concerne les personnes âgées de 50 ans et plus, la Flandre présentant le plus grand nombre de contrats signés, tout comme une part plus importante qu'en Wallonie de chômeurs âgés.

À Bruxelles-Capitale, la mesure se distingue par rapport aux autres régions par une part plus élevée de contrats signés par des chômeurs inoccupés depuis plus d'un an.

2.6. L'APPARIEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Cette rubrique prolonge les précédentes et fait le lien entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises et les caractéristiques de la demande d'emploi. Elle propose une analyse des opportunités d'emploi diffusées par le Forem ainsi qu'une analyse des métiers pour lesquels les entreprises rendent compte de difficultés de recrutement (fonctions critiques).

2.6.1. Reprise des embauches sur le marché de l'emploi

Les données relatives aux offres/opportunités d'emploi gérées par le Forem en 2010 et au premier semestre 2011 traduisent une reprise des embauches des entreprises après une période « creuse » en 2009.

Le premier semestre 2011 clôture par une hausse de 18 % du nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem.

En 2010, près de 134 000 opportunités ont été gérées par le Forem¹⁷, soit une hausse de plus de 15 % par rapport à 2009. À ces opportunités, s'ajoutent celles reçues du VDAB et Actiris¹⁸ pour un total de 222 860 offres diffusées via le site du Forem.

En 2010, sur 100 postes d'emploi gérés par le Forem, 87 ont été satisfaits. Le délai moyen pour qu'une entreprise recrute un candidat était de 24 jours.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, le Forem a géré 79 000 opportunités, soit 18 % en plus que durant le 1^{er} semestre 2010. Considérant en plus les opportunités reçues des autres organismes publics régionaux de l'emploi,

¹⁷ Le Forem ne gère qu'une partie des opportunités disponibles sur le marché de l'emploi wallon. Ces données ne peuvent ainsi à elles seules, refléter l'évolution de la demande de travail des entreprises du marché de l'emploi wallon. Elles sont en plus soumises à des variations cycliques correspondant à des pics ou des creux d'activités saisonniers pour certains secteurs (ex. construction, Horeca, éducation, etc.).

¹⁸ Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

Le 1^{er} semestre clôture avec plus de 143 000 opportunités d'emploi diffusées via le site du Forem.

Parmi les opportunités gérées par le Forem lors du 1^{er} semestre 2011, plus de 39 000 relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée), un tiers concerne des contrats intérimaires¹⁹ et 15 % bénéficient d'aides publiques. Confirmant la reprise de l'activité du secteur intérimaire, c'est parmi les contrats de travail intérimaire que la hausse par rapport à la même période de l'an passé est la plus forte (+ 19 %), suivi de ceux issus du circuit de travail hors intérim et aides publiques (+ 14 %).

Parmi les 39 000 opportunités du circuit de travail hors intérim et aides publiques, les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis le début de l'année sont ceux du personnel de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente et des forces de vente.

Plus d'infos sur les opportunités d'emploi diffusées par le Forem ?

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

2.6.2. Les difficultés d'embauches des entreprises

Si la majorité des entreprises parviennent sans trop de difficultés à pourvoir leurs postes vacants, pour certains métiers, des difficultés existent.

Le terme « fonctions critiques » regroupe un ensemble de réalités différentes et des degrés de criticité variables selon les métiers : réelle pénurie de candidats ou recrutement simplement prolongé, faible réserve de main-d'œuvre, conditions d'exercices du métier difficiles, nombreuses compétences requises, ... Les origines des difficultés de recrutement sont donc multiples.

Les pénuries, sous-ensemble des fonctions critiques, représentent les métiers pour lesquels la réserve de main-d'œuvre en demande d'emploi est insuffisante au regard des besoins du marché. Il s'agit d'un manque quantitatif de candidats.

La liste 2010 des fonctions critiques regroupe 47 professions dont 37 en pénurie²⁰. La comparaison historique des fonctions critiques indique que 10 métiers sont considérés comme critiques chaque année depuis 2006 : attaché commercial en biens d'équipement professionnels, infirmier généraliste, infirmier en soins spécialisés, couvreur, installateur d'équipements sanitaires et thermiques, soudeur, tuyauteur industriel, mécanicien de maintenance,

¹⁹ Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

²⁰ Un rapport détaillé présentant la méthodologie ainsi qu'un zoom pour chaque métier de la liste est disponible via : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers.html>

maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques, chargé d'études techniques de la construction²¹.

Liste 2010 des métiers et fonctions critiques en Wallonie			
ROME 5	Libellés fonctions	33232	Transacteur en immobilier
14311	Attaché commercial biens d'équipements professionnels	42123	Couvreur
14312	Attaché commercial biens intermédiaires et matières premières	42212	Installateur d'équipements sanitaires et thermiques
24121	Infirmier généraliste	42222	Plaquiste en agencements
24122	Infirmier de service spécialisé	43211	Conducteur d'engins de chantier
24322	Opticien	44321	Mécanicien de véhicules particuliers et industriels
31221	Pharmacien	44323	Carrossier
43331	Personnel administratif de la circulation des marchandises	44341	Polymantenicien
44134	Tuyauteur industriel	47111	Préparateur boulangerie-viennoiserie
44221	Contrôleur en électricité et électronique	52122	Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux
44311	Mécanicien de maintenance	52311	Technicien d'installation d'équipements industriels et professionnels
44316	Mécanicien d'engins de chantier	52312	Installateur-mantenicien en systèmes automatisés
44331	Électricien de maintenance	53122	Cadre technique d'études R&D de l'industrie
52332	Mantenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques	61221	Dessinateur construction
53212	Cadre technique contrôle-qualité	11132	Coiffeur
53311	Cadre technique commercial	13212	Cuisinier
53321	Cadre technique maintenance	13222	Serveur
61223	Chargé d'études techniques construction	13231	Chef de cuisine
61231	Chef chantier construction	13311	Employé de café, bar-brasserie
61232	Conducteur de travaux de construction	14314	Attaché commercial en services auprès des entreprises
13122	Réceptionniste en établissement hôtelier	23133	Animateur d'activités sportives
14313	Attaché commercial en biens de consommation entreprises	47112	Préparateur pâtisserie-confiserie
32321	Informaticien d'étude	42211	Électricien du bâtiment
33115	Cadre de gestion ventes	44132	Soudeur

Source et calculs : le Forem

²¹ Concernant les pénuries relatives aux métiers de l'enseignement, il convient de se référer au site de la Communauté française : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24944&navi=1022>

Trois métiers font leur apparition pour la première fois depuis 2006 : contrôleur en électricité et électronique, réceptionniste d'hôtel et conduction d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières.

La liste des fonctions critiques vise à orienter les actions à mener par le Forem et les acteurs du secteur de l'insertion et de la formation tantôt en termes d'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre, d'actions de communication ou d'information, d'amélioration de l'intermédiation entre offre-demande d'emploi, etc.).

La liste des métiers en pénurie est communiquée chaque année à l'ONEM. Sur base de ces métiers/fonctions, l'ONEM établit une liste d'études qui, selon certaines conditions, peuvent être entamées par des personnes en chômage tout en bénéficiant d'une dispense²².

2.6.3. JOB FOCUS - un plan de lutte contre les difficultés de recrutement

Afin de lutter contre les difficultés de recrutement, le Forem met en œuvre une série d'actions. Dans le cadre du dispositif « Job Focus 2 », financé par le Plan Marshall 2.Vert, le Forem analyse une quarantaine de métiers par an depuis 2010 quant aux causes de leurs difficultés de recrutement. Des actions de formation, de communication, de mesure de qualification de la main-d'œuvre disponible sont réalisées afin d'améliorer la rencontre entre offre et demande sur ces métiers.

À noter que si la plupart des fonctions critiques sont ou ont été traitées dans le cadre de Job Focus, cette action vise maintenant un éventail beaucoup plus large de métiers : métiers verts ou liés au verdissement de l'économie, métiers en demande - ni critique, ni pénurique, métiers à potentiel pour le développement économique wallon. En effet, beaucoup de métiers sont simplement souvent fortement demandés comme par exemple les métiers scientifiques et/ou techniques.

Parallèlement, des tirés-à-part, « Zoom sur le métier de... », décrivent ces métiers et leurs conditions de travail ; analysent la réserve de main-d'œuvre, les opportunités d'emploi et les difficultés de recrutement identifiées durant l'action Job Focus et présentent les filières de formation relative au métier. Les publications relatives aux métiers déjà traités sont disponibles sur le site du Forem, dans le volet « En direct du Forem/ chiffres et analyses » et complètent utilement la description des métiers ou fonctions critiques.

²² Plus d'informations sur ces études et sur les conditions d'accès sur : <http://www.rva.be/Ddocumentation/Publications/Brochures/Eolders/Penurie/FolderFR.pdf>

Métiers traités via le dispositif Job Focus en 2011

Agent d'encadrement construction mécanique	Mécanicien d'entretien industriel
Aide familiale	Menuisier
Aide comptable	Monteur en sanitaire et chauffage
Analyste informatique	Monteur en structures bois (sur chantier)
Boucher	Opérateur call-center
Chauffeur poids lourd	Opérateur prod.alimentaire
Chef de chantier	Ouvrier de voirie
Cimentier - façadier	Peintre industriel
Coffreur	Plafonneur
Conducteur de travaux	Polymaintenicien
Couvreur	Poseur de fermetures menuisées.
Dessinateur - concepteur en mécanique	Responsable de maintenance
Dessinateur bâtiment	Responsable de sécurité et d'hygiène
Développeur informatique	Responsable logistique
Électricien automaticien	Responsable qualité
Électricien lignes et réseaux	Soudeur
Installateur électricien	Technicien en systèmes d'usinage (métal)
Kinésithérapeute	Technicien frigoriste
Maçon	Technicien installateur télécom
Mécanicien automaticien	Tuyauteur industriel

Source : le Forem

3. TENDANCES ET ÉVOLUTION DU CHÔMAGE EN WALLONIE

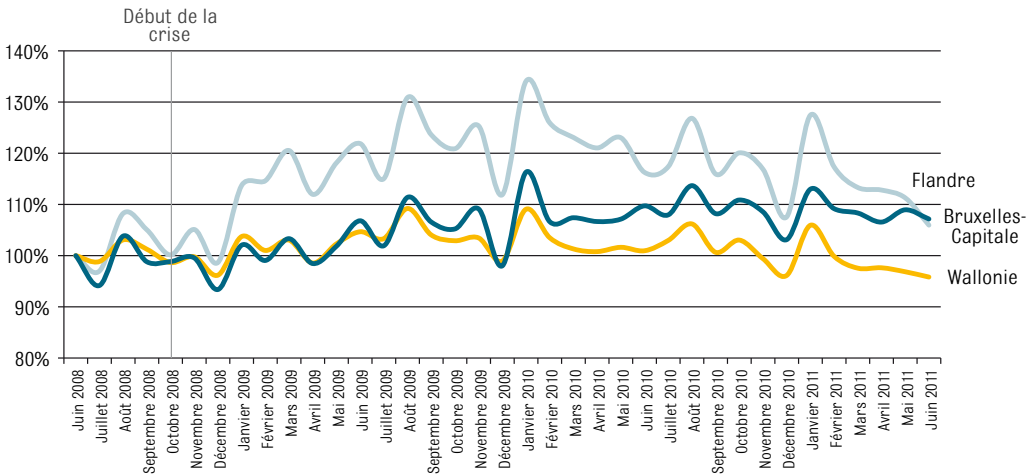
3.1. LES CHÔMEURS INDEMNISÉS PAR L'ONEM

Les données de l'ONEM permettent de suivre les évolutions des paiements des chômeurs²³ au niveau fédéral. Fin juin 2011, le chômage en Belgique est non seulement pratiquement revenu à son niveau d'avant crise mais il est même parmi les plus bas des 10 dernières années.

La Wallonie suit cette tendance. Alors que le nombre de chômeurs était reparti à la hausse au 2^{ème} trimestre 2009, soit un trimestre après la Flandre et Bruxelles, c'est en Wallonie que la décreue a débuté en premier, lors du 2^{ème} trimestre 2010.

Depuis, le recul se poursuit sur base trimestrielle pour être à fin juin 2011 revenu en Wallonie à un niveau inférieur à juin 2008, soit avant la crise. Ce n'est pas encore le cas en Flandre et à Bruxelles où le nombre de chômeurs reste supérieur à celui observé en juin 2008.

Évolution du nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés dans les trois régions (base 100 = juin 2008)



Source : ONEM, calculs le Forem

23 Il s'agit des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI DE).

Ainsi, comme l'illustre le graphique, pour 100 chômeurs dénombrés en juin 2008, on n'en compte plus que 96 en juin 2011 en Wallonie mais encore 106 en Flandre et 107 à Bruxelles.

Les courbes de tendance montrent également une évolution plus lisse du chômage en Wallonie et à Bruxelles comparé à la Flandre.

Cette dernière région, plus sensible à la conjoncture a connu une plus forte augmentation pendant la crise mais aussi une décure plus importante lors de la reprise.

À Bruxelles, où les effets de la crise sont intervenus plus tard, le niveau du chômage reste au-dessus des niveaux d'avant crise, bien qu'en recul depuis le 2^{ème} trimestre 2011 pour la première fois.

La bonne tenue du chômage wallon face à la crise économique ne doit cependant pas faire oublier que le nombre de chômeurs indemnisés reste élevé en Wallonie. Fin juin 2011, elle dénombre 186 779 chômeurs complets indemnisés contre 75 256 à Bruxelles et 143 014 en Flandre.

3.2. LES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'ensemble de la demande d'emploi ne se limite pas uniquement aux chômeurs qui perçoivent des allocations de chômage. À ces personnes, s'ajoutent celles qui bien que disponibles sur le marché de l'emploi et à la recherche d'un emploi n'ont pas ou plus droit à des indemnités de chômage ou encore sont en attente d'allocations. Citons, par exemple, les jeunes en stage d'attente qui à la fin de leurs études viennent en nombre s'inscrire au Forem chaque année.

Selon les données régionales du Forem, le niveau de la demande d'emploi en Wallonie concerne un peu moins de 250 000 demandeurs d'emploi inoccupés (moyenne annuelle de 2010).

Quelques caractéristiques à garder à l'esprit et qui décrivent la structure du chômage wallon : plus de la moitié des demandeurs d'emploi n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré, de même que quatre sur dix sont inoccupés depuis plus de 2 ans²⁴.

Le chômage structurel est relativement stable, bien qu'une légère diminution ait été observée ces dernières années. Le chômage, comme dans plusieurs autres régions d'Europe, concerne principalement les jeunes et les personnes plus âgées, les 25-45 ans étant plus à l'emploi. La Wallonie, comme la Flandre, comprend un nombre croissant de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

24 La durée d'inoccupation est toutefois à aborder avec prudence. En effet, la période où la personne est considérée comme inoccupée peut inclure des « aller-retour » entre l'emploi et la demande d'emploi à condition que ceux-ci soient inférieurs à 3 mois.

À la fin du 1^{er} semestre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi est revenu à un niveau proche de celui d'avant crise

Par ailleurs, expliquant pourquoi le chômage structurel demeure élevé, l'insertion à l'emploi dépend de l'acquisition d'aptitudes sociales de base, qu'il est difficile d'acquérir sans être inséré. De plus, bien que des opportunités d'emploi existent pour les personnes peu qualifiées, l'importance du diplôme dans la recherche d'un emploi a été maintes fois répétée. Or, plus de la moitié des demandeurs d'emploi wallons sont peu ou pas qualifiés.

Le faible niveau de qualification de la demande d'emploi en Wallonie n'est pas le résultat de la crise. Ce constat est posé depuis plusieurs années. Il n'est cependant pas étonnant, dans la mesure où disposer d'un diplôme augmente fortement les chances d'insertion à l'emploi et donc la sortie de la demande d'emploi. Ainsi, le risque d'enlèvement dans le chômage pour

les personnes les moins qualifiées est bien réel.

À ce chômage structurel s'ajoute un chômage de nature conjoncturel dont les fluctuations ont été largement perçues depuis le début de la crise économique et la reprise initiée en 2010.

L'évolution de la demande d'emploi suit la tendance conjoncturelle avec plusieurs mois de décalage. Dès le mois de mars 2009, et ce après deux années de décline ininterrompue, le nombre de demandeurs d'emploi wallons est reparti à la hausse à un an d'écart. Cette tendance haussière s'est maintenue jusqu'en avril 2009 où l'écart annuel est redevenu négatif, pour le rester les mois qui ont suivi. À la fin du premier semestre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi est ainsi non seulement moindre qu'il y a un an, mais est même revenu à un niveau proche de celui d'avant crise.

Si les jeunes ont été les plus touchés par la crise économique, il s'agit également du public qui a connu les plus fortes diminutions depuis avril 2010. De même, les demandeurs d'emploi issus de secteurs manufacturiers, de l'intérim, de la construction ou encore du commerce, après avoir connu des hausses importantes en 2009, ont été parmi les premiers à bénéficier de la reprise économique.

Fin juin 2011, la Wallonie (y compris la Communauté germanophone) dénombre 202 922 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente, ce qui représente 13 % de la population active. À titre de comparaison, en juin 2008, cet indicateur était de 13,1 %.

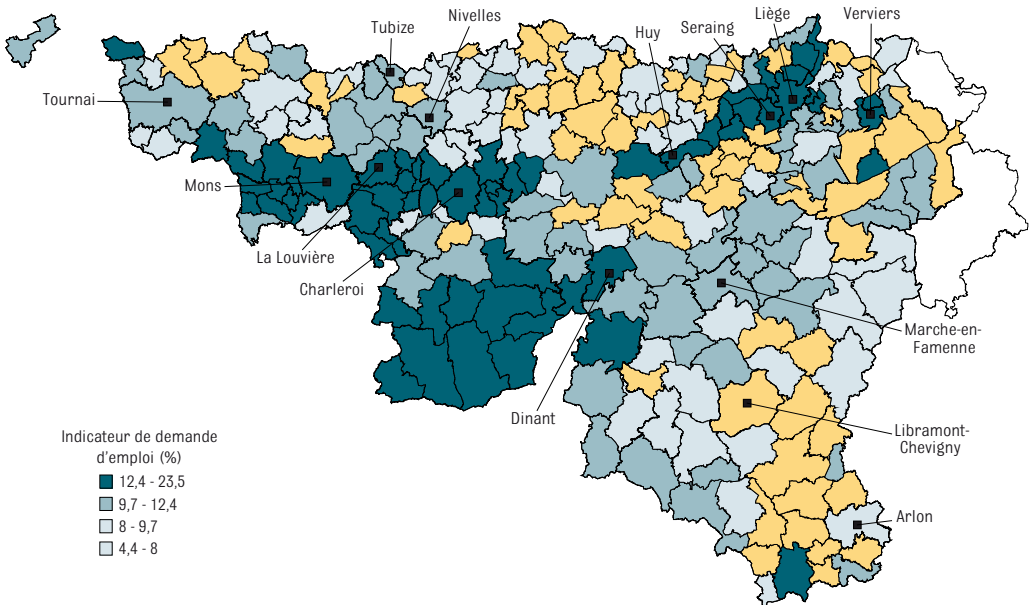
À ces personnes, il convient d'ajouter 19 352 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 9 496 demandeurs d'emploi inscrits librement pour un total de 231 770 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Trois Directions régionales (D.R.) regroupent la moitié des D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente : 21,8 % dans la D.R. de Liège, et respectivement 18,2 % et 10,4 % dans celles de Charleroi et de Namur.

Dans les territoires de Wallonie

Alors que l'indicateur de demande d'emploi pour l'ensemble de la Wallonie est de 13,0% à fin juin 2011, de nombreuses disparités sous-régionales apparaissent : les D.R. d'Arlon et de Nivelles affichent des indicateurs sous le seuil des 10% (respectivement 8,9% et 9,0%). Les indicateurs les plus élevés s'observent dans les D.R. de Mons (17,4%), de Charleroi (16,6%), et de Liège (16,1%).

La carte ci-dessous présente pour les communes des Directions régionales du Forem, la répartition des indicateurs de demande d'emploi²⁵ à fin juin 2011.



Source : Le Forem, juin 2011

Les communes où l'indicateur est le plus bas se situent majoritairement dans les D.R. de Nivelles, d'Arlon, de Verviers et de Huy. Les facteurs géographiques, tels que la proximité des frontières allemandes et luxembourgeoises (et plus particulièrement des villes de Cologne, Aix-la-Chapelle et de Luxembourg) ou de Bruxelles jouent en effet un rôle important au niveau du dynamisme économique local.

²⁵ L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente à la population active. Le taux de demande d'emploi, qui rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à la population active, est à fin juin 2011 de 14,9% contre 6,2% en Flandre.

Les communes situées le long du sillon Sambre et Meuse, et celles de la Botte du Hainaut, présentent historiquement de moins bons résultats en termes de chômage. Le déclin économique des deux agglomérations de Liège et de Charleroi date maintenant de la fin des années 70, les anciennes industries lourdes n'ayant pas encore été pleinement remplacées par de nouvelles structures économiques. Ces zones urbaines sont également défavorisées du fait de la concentration de leur population et en particulier de personnes peu qualifiées. Le chômage structurel, dont une des causes est l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail, y est ainsi plus concentré. La Botte du Hainaut est quant à elle une région assez éloignée des centres économiques et peu pourvue en équipements de transports, de plus sa proximité de régions françaises qui connaissent également un niveau de chômage important accentue cette difficulté.

Plus d'infos sur les évolutions de la demande d'emploi en Wallonie et dans ses communes ?

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

Par rapport à juin 2008, soit avant le début de la crise et, à un moment où la demande d'emploi était à un niveau des plus bas observé ces dernières années, la situation est également contrastée. Dans cinq D.R., l'indicateur y est moindre notamment à Charleroi (16,6 % en juin 2011 contre 17,9 % en juin 2008, soit - 1,3 p.p. d'écart) et à Mons (- 0,5 p.p.). Les autres D.R. restent légèrement orientés à la hausse avec des écarts allant de + 0,2 p.p. à Mouscron à + 0,6 p.p. à Arlon.

4. LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : DIVERS PUBLICS, DIVERS PARCOURS

Si comme étudié ici dessus, la mobilité géographique des personnes, avec en corollaire le décloisonnement des marchés régionaux et nationaux, est un enjeu majeur, la mobilité professionnelle des travailleurs représente également une tendance de fond.

Le parcours professionnel pour un nombre croissant de personnes est de moins en moins linéaire/continu. Une carrière est jalonnée de « moments-clés » où s'alterneront des périodes (plus ou moins longues) passées dans un emploi, des passages (plus ou moins brefs) dans la demande d'emploi, des périodes d'(ré)orientation, de formation(s), etc.

Qu'elle soit voulue par la personne par désir de changement ou subie lors d'un licenciement ou d'une fin de contrat, la transition professionnelle constitue une période charnière où les services publics de l'emploi ont un rôle central d'intermédiation à jouer.

La mobilité sur le marché du travail transparait, du moins partiellement, dans la dynamique des entrées et sorties de la demande d'emploi. Afin de cerner cette dynamique, le Forem a développé un outil qui permet d'observer de manière mensuelle les mouvements d'entrées et de sorties des demandeurs d'emploi inoccupés²⁶.

À titre d'illustration, début du mois de juin 2011, il y avait 233 271 demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie. À la fin du même mois, on en dénombrait 231 770, soit une faible diminution de 0,6 %, qui pourrait donner l'impression d'une certaine stabilité de la population dans la demande d'emploi. Toutefois, si on observe les mouvements durant cette période, la vision est toute autre.

Durant le seul mois de juin, alors que plus de 43 000 demandeurs d'emploi inoccupés se sont inscrits au Forem, 44 400 quittaient la demande d'emploi dont 68 % pour un emploi et 5 % afin de débiter une formation.

Cette dynamique de la demande d'emploi touche de manière différente les personnes, en fonction de leur âge, de leur durée d'inoccupation, du niveau d'études.

²⁶ Le Forem, Mesure Intégrée Des Entrées et Sorties sur le marché de l'emploi en Wallonie (MIDES)

Divers publics sont concernés par les transitions :

1. Les jeunes sortant des études et en transition vers l'emploi.

Avant toute chose, quelle que soit la situation conjoncturelle, les jeunes ont tendanciellement plus de difficultés à s'insérer, et d'autant plus de manière durable, sur le marché de l'emploi. Le manque d'expérience ainsi qu'une moins grande maîtrise des techniques de recherche d'emploi étant des facteurs jouant en leur défaveur. Les périodes de récession économique marquent encore plus de ces effets ce public.

Les études affichant les meilleurs scores d'insertion à l'emploi sont le baccalauréat, l'apprentissage et le master.

Les difficultés rencontrées par les jeunes sont à relativiser selon les niveaux d'études²⁷. Globalement, les jeunes les moins qualifiés éprouvent le plus de difficultés pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Il y a toutefois une exception en ce qui concerne les études qui préparent à l'exercice d'un métier, soit les études de types techniques, professionnelles ou encore l'apprentissage. Ces filières constituant un atout certain pour décrocher un emploi.

Les études affichant les meilleurs scores d'insertion à l'emploi en 2010 sont le baccalauréat (76 % des jeunes demandeurs d'emploi inscrits à la sortie des études ont été à l'emploi endéans les 6 mois après leur inscription au Forem), l'apprentissage (69,3 %) et le master (61,0 %). L'adéquation et la mise en contact direct des études avec les réalités du marché apparaissent comme les facteurs déterminants de l'insertion des jeunes. Ainsi, l'apprentissage s'effectue, par définition en alternance et le baccalauréat privilégie les stages professionnels.

La filière technique complémentaire (7^{ème} année) enregistre des résultats très proches de ceux de l'apprentissage : deux tiers des jeunes sortants de cette année d'études ont trouvé un emploi dans les six mois suivant leur sortie de l'école.

Ceci ne signifie toutefois pas qu'une personne peu ou pas qualifiée ne connaîtra pas une transition vers un emploi « durable » mais que cette transition passera sans doute par un série d'étapes où la mise en contact avec le monde professionnel (stages, contrats intérimaires, formations, etc.) lui permettront d'acquérir les compétences techniques et les comportements professionnels attendus.

Diverses aides publiques telles que le Plan Formation Insertion (PFI), le Programme de Transition Professionnelle (PTP) ou encore le plan win-win (déjà étudié plus haut dans l'analyse) visent un public jeune et/ou peu qualifié.

²⁷ Le Forem – L'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010 : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/etudes-specifiques.html>

Le PFI (dont le PFI jeunes) permet en particulier aux demandeurs d'emploi d'occuper un poste de travail via une formation assortie d'une aide financière pour l'employeur. En 2010, près de 9 200 demandeurs d'emploi ont ainsi été formés en entreprise via un PFI, dont 13,5 % dans le cadre d'un PFI jeunes, soit plus de 1 200 demandeurs d'emploi.

Le PTP vise l'insertion sur le marché du travail de demandeurs d'emploi jeunes et peu qualifiés ou de longue durée. Ce programme transitoire est considéré comme une passerelle facilitant l'accès à un emploi durable. Les personnes acquièrent ainsi une expérience de travail de deux ans tout en bénéficiant d'un accompagnement, d'une formation qualifiante et de soutien dans la recherche active d'un emploi durable. En 2010, le PTP a permis la mise au travail de 5 479 personnes auprès de 564 employeurs.

L'action « essais-métiers » permet également de confronter un demandeur d'emploi à la réalité du monde du travail.

Ces aides/outils qui sont autant d'incitants à la mise à l'emploi et/ou à la formation, permettent de gérer au mieux ces périodes de transitions.

2. Les personnes ayant perdu un emploi.

Ici aussi, divers facteurs jouent au niveau de la transition vers un autre emploi : l'âge, l'expérience acquise lors de la dernière expérience professionnelle, le secteur d'activité du dernier emploi, etc.

Ainsi qu'indiqué plus en avant dans cette analyse, la crise économique de 2008 continue de marquer à la hausse en Wallonie le nombre de faillites et ce, même si les effets de la crise ont néanmoins été atténués grâce notamment à des mesures anti-crise (comme le chômage temporaire par exemple). Le risque majeur pour ces personnes fraîchement licenciées serait qu'elles ne retrouvent pas rapidement un autre emploi et s'enlisent dans un chômage de longue durée, venant alors grossir le chômage structurel qui en Wallonie est déjà important.

La transition professionnelle pour ces personnes (dont, on peut supposer que les compétences professionnelles sont encore en phase avec les attentes du marché) doit être dès lors rapide et, si nécessaire, passer par une brève période de formation afin de remettre à niveau certains savoir-faire. Pour ce public, le risque majeur aurait été que la crise dure et que les cahiers de commandes des entreprises restent peu fournis. L'année 2010 et le premier semestre 2011 ont cependant vu plusieurs indicateurs économiques repasser au vert amorçant les premiers signes de la reprise.

Ici également, divers dispositifs tels que l'outplacement (pour les séniors) ou les cellules de reconversion (en cas de licenciements collectifs) doivent permettre d'accompagner les personnes vers l'emploi. Ainsi, les cellules de reconversion clôturées en 2010 ont permis d'accompagner 2 310 personnes en Wallonie.

3. Les personnes qui reviennent sur le marché de l'emploi

Des personnes reviennent sur le marché de l'emploi après une période de retrait volontaire (par ex. les femmes rentrantes) ou non (par ex. maladie de longue durée). Pour ces publics, la durée de retrait du marché de l'emploi aura un effet sur la nature de l'accompagnement (réorientation, remise à niveau des techniques de recherche d'emploi, gestion des compétences, périodes de formation, etc.) et la durée de la transition vers l'emploi.

4. les travailleurs qui souhaitent changer d'emploi

Il y a enfin la mobilité voulue par les travailleurs qui souhaitent changer d'emploi. Une étude de SD Worx et Références²⁸, révèle que 70 % des changements d'emploi (qu'ils soient inter- ou intra-entreprises) sont opérés à l'initiative du travailleur. Les raisons du changement seraient selon l'étude essentiellement positives : l'ambition, le salaire, le besoin de découverte et d'apprentissage, ou de développement personnel. Comme raisons négatives, prennent place les problèmes hiérarchiques, de reconnaissance ou de mauvaise ambiance au travail. Ce public pour un service public de l'emploi n'est pas à négliger. Ainsi, le Forem compte à fin juin 2011, près de 70 000 demandeurs d'emploi occupés (à temps plein ou à temps partiel).

²⁸ Enquête de SD WORX/Références sur un échantillon de 3 471 personnes dans toute la Belgique, 2010.

5. LE FOREM, INVESTIR DANS LE « CAPITAL HUMAIN »

L'investissement en « capital humain » est indispensable. Les qualifications et compétences de nombreux demandeurs d'emploi sont actuellement trop faibles ou inadéquates par rapport à la demande des entreprises. Par ailleurs, le taux de formation des Wallons reste peu élevé, en particulier celui des personnes peu qualifiées et des femmes pourtant fortement représentées dans la demande d'emploi. Les formations qualifiantes et pré-qualifiantes/d'insertion organisées par le Forem ainsi que les différents dispositifs publics participent à l'effort de formation continue.

Des prestations spécifiques sont mises en place par le Forem pour développer les compétences des demandeurs d'emploi (la liste reprise ci-dessus n'étant pas exhaustive).

5.1. MESURES ANTICRISE

Au cours du premier semestre 2009, le plan d'accompagnement des reconversions a été modifié afin d'étendre le dispositif dans le contexte de la crise économique. D'une part, le Forem a renforcé la prise en charge des travailleurs licenciés via le développement de plateformes permanentes de reconversion. D'autre part, le Forem accompagne les travailleurs dont le contrat à durée déterminée ou la mission intérimaire de longue durée, n'a pas été maintenu en raison de la crise économique.

Les travailleurs pendant les périodes de chômage économique ont aussi la possibilité de renforcer, de compléter leurs compétences, voire d'en acquérir de nouvelles. Les plans de formation sont établis soit avec les entreprises, soit encore directement avec les bénéficiaires. L'objectif est bien de maintenir un bon niveau de compétences des travailleurs. En 2010, plus de 1 000 personnes ont été formées pendant leur période de chômage économique pour un total de 58 000 heures de formations dispensées. Quelques exemples de formations données : cariste, assemblage, électricité, fraisage, suite office, usinage, néerlandais, etc.

5.2. MESURES/OUTILS STRUCTURELS

Divers outils sont à la disposition des personnes afin de les informer sur le marché de l'emploi et de leur permettre de situer leur niveau de compétences par rapport aux attentes du marché.

La plateforme intégrée Horizons emploi, accessible en ligne sur le forem.be, permet aux personnes (demandeurs d'emploi, travailleurs, conseillers, entreprises) de s'informer sur les métiers et leurs contenus, les compétences de-

Plus d'informations
sur les actions et
outils du Forem ?
<http://www.leforem.be>

mandées, les formations, les récentes évolutions du marché de l'emploi ainsi que d'accéder aux offres en diffusion sur le site du Forem. Mis en ligne en mars 2008, cette plateforme a été consultée par plus de 100 000 personnes lors du 2^{ème} trimestre 2011.

Le « screening des compétences » est un outil qui doit permettre aux particuliers d'avoir une appréciation objective et standardisée de leur niveau de maîtrise des compétences indispensables à l'exercice du métier pour lequel ils souhaitent obtenir un emploi. Il doit également améliorer la qualité de l'information relative aux compétences portées par les personnes afin d'améliorer la satisfaction des offres des employeurs et, si nécessaire, d'organiser

des actions de formation adaptées aux résultats du screening. L'année 2010 a vu plus de 8 150 screening réalisés.

Job Focus : dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'oeuvre.

La validation des compétences est un dispositif permettant aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi de faire valider des compétences acquises, quel que soit le mode d'acquisition de celles-ci. Un tel dispositif permet d'appuyer les candidats dans la reconnaissance de compétences non certifiées par le circuit de l'enseignement. Cette reconnaissance constitue donc une plus-value dans le cadre de la négociation d'un emploi ou encore de l'accessibilité à une formation. La liste des métiers pour lesquels des titres de compétence sont déjà disponibles peut être consultée via : <http://www.cvdc.be/fr/usager/metiers-disponibles/metiers>.

Les dispositifs essais-métiers à destination des jeunes sans qualification consistent à donner la possibilité de s'essayer, au contact de professionnels et sur des équipements de pointe, à plusieurs métiers durant trois semaines et de confirmer son choix lors d'une semaine supplémentaire. Une attention particulière est donnée aux métiers qui connaissent des tensions sur le marché de l'emploi. En 2010, 858 personnes ont bénéficié de ce dispositif en s'essayant à l'exercice de 3 métiers en 3 semaines

La semaine de l'emploi : partout en Wallonie, une semaine est dédiée à l'emploi avec pour objectif de favoriser la rencontre en face à face des demandeurs d'emploi et d'employeurs à la recherche de candidats via les salons emploi. Au programme, rencontre d'entreprises, dépôt de CV, informations sur les formations, les métiers porteurs, test de langues, etc. Du 13 au 20 octobre 2010 se déroulait la 3^{ème} édition de la semaine de l'emploi sur huit sites dispersés sur l'ensemble du territoire Wallon. Cet événement a permis de mettre en relation directe près de 420 entreprises et 27 000 participants, 5 000 offres d'emploi ont

été proposées en direct, 628 tests de langues ont été effectués. Par ailleurs, il y a eu plus de 1 000 inscriptions/demandes de formations et plus de 500 personnes engagées quelques semaines après l'événement.

Enfin, le dispositif d'accompagnement du Forem a connu une évolution majeure depuis le 1^{er} janvier 2010 avec la mise en place d'un « Accompagnement individualisé ». Ainsi, la prise en charge des demandeurs d'emploi par le Forem vers un processus où le demandeur d'emploi est encadré par un conseiller unique et qui a une vision globale de son parcours d'insertion doit permettre de renforcer le Forem dans son rôle majeur d'intermédiation entre l'offre et la demande de travail. L'accompagnement individualisé s'adresse à l'ensemble des demandeurs d'emploi âgés de moins de 50 ans et vise :

- une prise en charge rapide des demandeurs d'emploi. Dès l'inscription, chaque demandeur d'emploi est informé sur les services proposés par le Forem et sur les services disponibles sur le territoire et se voit proposer des offres d'emploi à distance ;
- l'assignation de chaque demandeur d'emploi à un conseiller référent qui l'accompagne dans la construction et la gestion de son parcours d'insertion et gère l'ensemble de son parcours d'insertion. Concrètement le conseiller référent avec le demandeur d'emploi :
 - identifie et analyse ses besoins en vue de son intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi ;
 - élabore un plan d'actions avec le demandeur d'emploi (tenant compte de ses particularités et de sa situation par rapport au marché du travail) ;
 - initie les actions (formations, etc.) susceptibles de répondre aux besoins et aux attentes du chômeur en vue de son insertion ;
 - le cas échéant, oriente la personne vers les organismes compétents (et travaille en collaboration avec eux) ;
- transmet des offres d'emploi au demandeur d'emploi par courrier ou directement lors des entretiens ;
- assure des suivis réguliers du plan d'actions (l'intensité et les modalités des suivis étant fonction des besoins et caractéristiques de la personne) et capitalise les démarches/actions réalisées par le demandeur d'emploi et enfin procède à des révisions, adaptations, ... du plan d'actions.

À la fin du premier semestre 2011, près de **140 000 personnes** ont fait l'objet d'un accompagnement individualisé

PARTIE 2 :
LES SECTEURS ET
MÉTIERS PORTEURS

1. DES SECTEURS À LA LOUPE

Certains secteurs d'activité économique représentent des « spécialisations » wallonnes dans la mesure où leur poids en postes salariés y est proportionnellement plus important que dans le reste du pays. Ainsi, si pris dans sa globalité, le poids de l'industrie manufacturière est moindre dans le sud que dans le nord du pays, plusieurs branches d'activités de ce secteur représentent toutefois des « spécialités » wallonnes²⁹. C'est par exemple le cas de la fabrication de matériel de transport (en dehors des véhicules automobiles), de l'industrie pharmaceutique, de la métallurgie ou encore de l'industrie du bois.

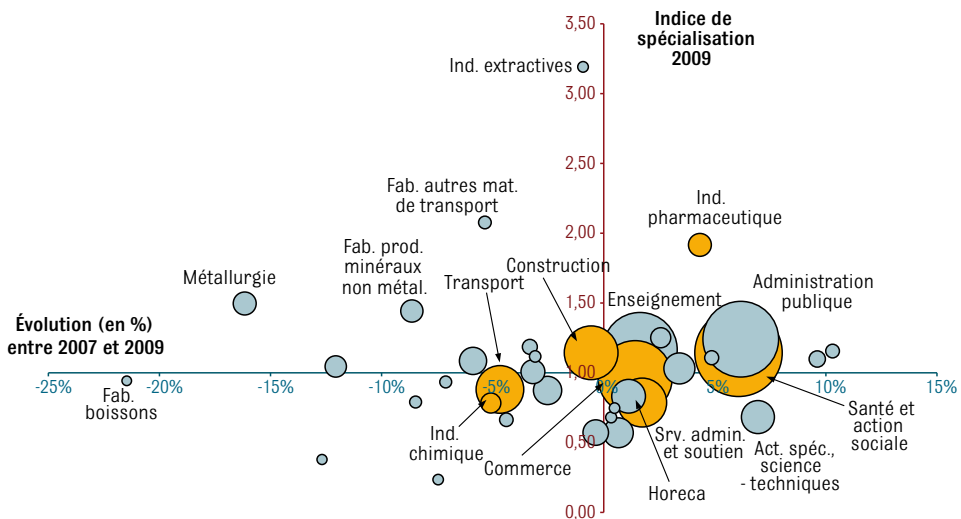
D'autres secteurs tels que les industries extractives, la production et la distribution de gaz et d'électricité, l'administration publique, l'enseignement, la construction, le secteur des activités immobilières, etc. ont également un poids plus prépondérant en Wallonie que dans le reste du pays.

Le graphique qui suit combine trois dimensions relatives aux postes de travail salarié : l'indice de spécialisation (IS) sectoriel (en ordonné), l'évolution sectorielle sur la période 2007-2009³⁰ (en abscisse) et le volume de l'emploi qui détermine la taille des bulles. Sur cette base, diverses tendances apparaissent au niveau du territoire. Les deux axes qui s'entrecoupent à leur niveau d'équilibre (1 pour l'axe des ordonnées et 0 pour celui des abscisses) laissent ainsi paraître quatre quadrants selon que l'IS est supérieur ou inférieur à 1 et la croissance supérieure ou inférieure à 0.

29 L'analyse se base sur le calcul d'un indice de spécialisation sectoriel. Cet indice rapporte le pourcentage de postes de travail salarié que le secteur obtient en Wallonie au pourcentage qu'il représente en Belgique.

30 Afin d'éviter une rupture statistique liée au passage à la Nace2008, les évolutions au niveau des secteurs ne peuvent être calculées qu'entre la période 2007-2009.

Positionnement des secteurs d'activités wallons selon le nombre de postes de travail occupés, l'évolution des postes de travail et l'indice de spécialisation sectoriel de l'emploi salarié



Source : ONSS, statistiques décentralisées, 2007 - 2009, calcul le Forem

Parmi les enseignements de ce graphique, quelques secteurs représentent des indices de spécialisation relativement élevés mais ne regroupent que peu de postes de travail salarié, c'est le cas des industries extractives, de la fabrication d'autres matériaux de transport (dont l'aéronautique et le spatial) ou encore le secteur de l'industrie pharmaceutique. Certains de ces secteurs méritent l'attention. Par exemple, l'industrie pharmaceutique (que l'on associe habituellement à l'industrie chimique) a connu une croissance globale entre 2007 et 2009 et ce malgré la crise économique dont les effets ont été particulièrement ressentis au sein des industries.

La santé et l'action sociale, l'administration, l'enseignement sont non seulement des secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois mais en plus, présentent un indice de spécialisation légèrement supérieur à 1 et un taux de croissance positif au cours de la période étudiée. En regard à l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement de la population, le secteur de la santé et de l'action sociale comme nous le verrons plus loin dans cette analyse constitue un véritable gisement d'emplois pour les années à venir. Contrairement aux trois secteurs cités, la construction a vu diminuer le nombre de postes d'emploi entre 2007 et 2009. La partie traitant de ce secteur met en avant les effets de la reprise économique sur ce secteur et décrit son potentiel de croissance en Wallonie.

Le commerce ainsi que le transport et la logistique, bien que représentant un volume d'emplois important (d'autant plus que le commerce se caractérise également par un nombre important de travailleurs indépendants), ont un indice de spécialisation inférieur à 1. Ils n'en restent pas moins des secteurs clés pour la Wallonie ; le premier car en constante progression et le deuxième, de par les récents investissements réalisés (plateformes multimodales, aéroports, axes autoroutiers, voies navigables) et la position centrale de la Belgique, de la Wallonie au sein de l'Europe.

Les services administratifs et de soutien regroupent, entre autres, les activités liées au travail intérimaire. Le secteur de l'intérim nécessite une attention toute particulière de par son importance au niveau de l'insertion des jeunes et des personnes peu qualifiées.

Enfin les activités spécialisées, scientifiques et techniques ont connu une belle progression de l'emploi au cours de ces dernières années. Au cœur des enjeux des pôles de compétitivité, le besoin en ingénieurs et scientifiques est réel en Wallonie comme en atteste les demandes des entreprises pour ces métiers (fonctions critiques) ou encore les bons taux d'insertion des jeunes diplômés.

De manière transversale, plusieurs de ces secteurs sont particulièrement sensibles au « verdissement » de l'économie. La construction bien évidemment (reprise dans la première alliance emploi-formation du plan Marshall) mais également le transport et la logistique, les industries technologiques, l'automobile ou encore les technologies de l'information et de la communication (TIC)³¹.

31 Un rapport détaillé présentant les évolutions liées au « verdissement » de l'économie de ces secteurs est disponible via : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/ecosystemes/verdissement-economie.html>

2. L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE

L'INDUSTRIE CHIMIQUE EN WALLONIE

- 9 038 postes de travail salarié.
- évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : - 5,1 %.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : 0,78.
- 161 établissements.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN WALLONIE

- 11 811 postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : + 4,3 %.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : 1,92.
- 37 établissements.

Sources : - ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

L'industrie chimique et pharmaceutique est un secteur clé de l'industrie en Wallonie. Selon Essenscia Wallonie, l'industrie chimique et des sciences de la vie représente la 2^{ème} activité industrielle de Wallonie, soit près de 25 % du chiffre d'affaires de l'industrie wallonne. En 2009, le secteur est le leader régional tant au niveau des importations (23 % de l'ensemble des importations wallonnes) que des exportations (31 % du total des exportations wallonnes). Ce secteur est par ailleurs une spécialisation wallonne dans la mesure où le poids du travail salarié y est proportionnellement plus important que dans le reste du pays. C'est surtout vrai pour le secteur pharmaceutique dont l'indice de spécialisation est l'un des plus élevés de Wallonie.

Bien que le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique ne regroupe que 2,1 % des postes de travail salarié wallon, il représente toutefois un secteur d'avenir, principalement à cause de la spécialisation en biotechnologies et de la multiplicité des applications qui en découlent. À cet égard, il s'inscrit d'ailleurs dans la politique des pôles de compétitivité via BioWin.

De plus, on note aussi une réelle évolution au niveau des contenus des métiers du secteur. En effet, les développements technologiques modifient sensiblement les profils requis, les compétences recherchées et valorisées. L'offre de formation s'adapte afin de répondre plus adéquatement aux besoins du secteur. C'est dans ce sens qu'œuvre, entre autres, le centre de formation dédié aux métiers de production de l'industrie chimique et pharmaceutique, CEFOCHIM, labellisé Centre de compétence depuis 2006.

2.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique³² compte 198 établissements (161 établissements en chimique, 37 pharmaceutiques) pour un total de

³² Codes C « industrie manufacturière », secteurs 20 « industrie chimique » et 21 « industrie pharmaceutique » de la nomenclature Nace-2008.

Huit postes salariés sur dix se trouvent dans les provinces de Hainaut et du Brabant wallon

20 849 postes de travail salarié, soit 2,1 % de l'emploi wallon³³. Une importante part de l'ensemble des établissements du secteur en Wallonie est localisée en Hainaut (38,4 % des établissements) et dans la province de Liège (28,3 %). Au niveau des postes de travail, plus de 4 postes sur 10 sont localisés dans la province du Brabant wallon (47 %) et près d'un tiers dans la province de Hainaut (31,5 %). Ces deux provinces regroupent donc près de 80 % des postes de travail salarié de ces secteurs.

La structure entrepreneuriale du secteur se compose à la fois de très petites structures (41 % des établissements comptent moins de 10 travailleurs) et de grandes entreprises (20 % des entreprises comptent plus de 100 travailleurs). De manière générale, ces secteurs se composent d'entreprises appartenant à de grands groupes internationaux. Mises en perspective avec la répartition géographique des établissements, ces données mettent en évidence une plus importante concentration de PME en Hainaut et à Liège, tandis que le Brabant wallon accueille plutôt les grandes entreprises.

En termes d'évolution, sur la période 2007-2009, le nombre de postes de travail salarié de ces secteurs ne suit pas la même tendance. En effet, si le secteur pharmaceutique ne semble pas avoir réellement été frappé par la crise (+ 4,3 %), celui de la chimie a par contre connu une évolution négative (- 5,1 %). Au niveau des établissements, la tendance est la même, si le secteur de l'industrie chimique a connu une baisse (- 9,6 %) sur la période 2007-2009, le secteur pharmaceutique lui a connu une augmentation de près de 3 % du nombre d'établissements (+ 2,8 %).

Considérés ensemble, les secteurs chimique et pharmaceutique se caractérisent par un emploi principalement employé (66,7 % des postes salariés). Analysés distinctement, les chiffres confirment un emploi principalement sous statut employé (71,2 % d'employés dans le secteur pharmaceutique ; 61 % dans le secteur chimique), excepté pour la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques et la fabrication de savon, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette, sous-branches du secteur de la chimie, qui compte un emploi majoritairement ouvrier.

Globalement, les secteurs chimique et pharmaceutique sont des secteurs principalement masculins. En effet, toutes branches confondues, plus d'un travailleur sur deux est un homme. Néanmoins, pris séparément, la proportion d'hommes est bien plus importante au niveau des entreprises chimiques (80 %) qu'au niveau de l'industrie pharmaceutique (55 %).

³³ Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

Parallèlement à l'emploi intérieur, il est à noter qu'un peu plus de 19 000 Wallons travaillent dans les secteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique, soit 2 % des salariés privés wallons³⁴.

Plus de 85 % des travailleurs de la chimie et du secteur pharmaceutique travaillent à temps plein ; contre un peu moins de 15 % des travailleurs qui sont sous contrat à temps partiel. Cette tendance se confirme dans l'ensemble des sous-branches de ces deux secteurs.

Autant dans le secteur chimique que dans le secteur pharmaceutique, on compte peu de jeunes travailleurs. En effet, toutes branches confondues, moins de 5 % des travailleurs résidant en Wallonie sont âgés de moins de 25 ans. Dans l'industrie chimique, plus d'un quart des travailleurs a plus de 50 ans alors qu'ils sont moins de 15 % dans le secteur pharmaceutique.

En 2008, le chiffre d'affaires du secteur des industries chimique et pharmaceutique s'élève à 5,66 milliards d'euros pour la Wallonie et représente 4,67 % du chiffre d'affaires wallon pour 2008.

Les 229 millions d'euros dont a bénéficié le secteur en 2008 représente 4 % du total des investissements en Wallonie. Au niveau chimique et pharmaceutique, ils se concentrent principalement au niveau de la modernisation des installations industrielles et des outils de production, dans une optique de développement durable des activités.

2.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE

Sur l'ensemble de l'année 2010, 3 965 opportunités d'emploi ont été gérées par le Forem et ses partenaires privés pour les secteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique³⁵. Durant le 1^{er} semestre 2011, ils ont géré 1 921 opportunités ce qui représente 2,4 % de l'ensemble des offres pour la Wallonie. Néanmoins, cela marque également un net recul par rapport au premier semestre 2010 (- 16 %).

Les principaux métiers³⁶ recherchés dans ces secteurs sont : opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique, technicien de laboratoire de recherche des industries de process, laborantin des industries de process, nettoyeur industriel, conducteur de chariot élévateur. Ces cinq métiers rassemblent plus de 70 % des opportunités d'emploi. Si les évolutions techniques et technologiques peuvent entraîner de relatives difficultés de recrutement, aucun des métiers les plus recherchés pour le secteur n'est repris dans la liste 2010 des fonctions critiques.

34 Source : ONSS-LATG, 30 juin 2010

35 Analyse basée sur la nomenclature NACE 2003 – NACE 2 – 24.

36 Sur base de la nomenclature en REM 7

Pour l'année 2010, une répartition des opportunités selon le type de contrat met en évidence qu'une majorité de contrats proposés concernent du travail intérimaire (59,6%), tandis que près d'un quart des opportunités concernent des contrats à durée indéterminée (24,1%) et un peu plus d'une offre sur dix des contrats à durée déterminée (10,3%). La tendance se confirme pour le 1^{er} semestre 2011, l'intérim représentant plus de 6 opportunités sur 10 pour ces métiers (60,4%); les C.D.I. et les C.D.D. suivent avec respectivement 24,1% et 9,6% des opportunités. Cette répartition par type de contrat proposé s'inscrit dans la continuité du 1^{er} semestre 2010 durant lequel 61,6% des opportunités proposaient un contrat intérimaire, 23,4% des C.D.I. et 9,8% des C.D.D.

Les opportunités d'emploi du secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique s'inscrivent rarement dans un dispositif d'aide à l'emploi. Tant en 2010 qu'au 1^{er} semestre 2011, près de 95% des opportunités n'y faisaient pas mention. Quand une aide est citée, c'est le plan PFI qui est le plus souvent sollicité (5% des opportunités).

Sur l'ensemble de l'année 2010, la majorité des contrats proposés concernent des temps pleins de jour pour près de 6 opportunités sur 10 (58,2%); à pause ou de nuit pour plus d'un tiers (35,1%). Pour la période 2011 observée, plus de 60% des opportunités offrent un temps plein de jour (64,4%), plus de 30% un temps plein à pause ou de nuit (32,6%). Les opportunités proposant un contrat à temps partiel restent grandement minoritaire, en 2010 (1,4%) comme en 2011 (2,4%).

En 2010, bien qu'un peu plus d'un tiers des opportunités ne précisent pas le niveau de diplôme requis, les deux autres tiers demandent un niveau d'études relativement élevé: 31,8% des opportunités demandent un diplôme de l'enseignement supérieur; 31,2% un diplôme du troisième cycle de l'enseignement secondaire.

2.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR³⁷

Fin juin 2011, 1 659 demandeurs d'emploi inoccupés sont positionnés³⁸ sur au moins un métier en lien avec le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique³⁹. Plus d'un tiers des choix métiers⁴⁰ dans le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique concernent le métier d'opérateur sur appareils

37 L'analyse de la demande d'emploi est construite sur la branche chimie.

38 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se positionner sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

39 Une personne positionnée sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être positionnée sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

40 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

de transformation physique ou chimique (36,4%). Le métier de techniciens de laboratoire de contrôle de fabrication des industries de process est également fortement plébiscité par les D.E.I., à raison de près de 20% des positionnements métiers (19,4%).

Parmi l'ensemble des personnes positionnées sur au moins un métier du secteur, un peu plus d'un tiers sont inoccupées depuis moins d'un an (39%) et près de quatre sur dix comptent entre deux et cinq ans d'inoccupation. Une grande majorité des demandeurs d'emploi du secteur ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire (72%) : 38,1% ont terminé l'enseignement secondaire, 33,9% possède au maximum un diplôme secondaire du 2^{ème} degré. Un peu plus d'un quart (25,9%) de la demande d'emploi possède un diplôme supérieur.

2.4. L'OFFRE DE FORMATION

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, on trouve, au niveau de l'enseignement qualifiant de plein exercice, les filières de chimie et biochimie, d'assistant pharmaceutico-technique ou encore de technicien chimiste. L'enseignement en alternance propose des formations d'opérateur de production au niveau agro-alimentaire.

À côté de ces voies, l'enseignement supérieur, qu'il soit universitaire, ou non, offre aussi une large gamme de programmes liés au secteur. En effet, les métiers à haute technicité font le plus souvent l'objet d'une formation supérieure d'au moins 3 ans. Ainsi, on retrouve des bacs professionnalisant de technologues de laboratoire médical ou de chimistes. L'enseignement de promotion sociale permet d'accéder au titre de bachelier en chimie ou à celui de Maître en sciences de l'ingénieur industriel dans le domaine de la chimie.

Enfin, les études universitaires en chimie et en pharmacie sont également proposées et sont, au regard du manque de compétences spécifiques dans le secteur, des voies à privilégier.

Le secteur dispose également d'un Centre de compétence : CEFOCHIM, situé à Seneffe qui offre un panel de formations pour une série de métiers du secteur.

Liens utiles :

Cefochim : www.cefochim.be/cefochim/fr/7380-accueil.html

Essencia : www.essencia.be

Plus d'informations sur les métiers de la chimie et pharmaceutique, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

3. LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE

LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE EN WALLONIE

- 172 259 postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : + 6,1 %.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : 1,14.

Sources : - ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

Le secteur de la santé et de l'action sociale, premier secteur pourvoyeur d'emploi salarié en Wallonie, connaît depuis plusieurs années une forte augmentation. Cette situation s'explique par un contexte marqué par une évolution démographique positive, un vieillissement de la population, une évolution sociale qui voit se redessiner l'organisation traditionnelle de la famille, et professionnaliser des tâches autrefois considérées comme relevant de la sphère domestique.

Dans l'action sociale, des opportunités d'emploi s'ouvrent principalement dans le domaine de la petite enfance et de l'aide aux personnes en difficultés, notamment les personnes âgées et handicapées. Dans la santé, si une pénurie importante de personnel se fait sentir depuis plusieurs années en ce qui concerne le personnel infirmier, d'autres professions commencent à souffrir de

difficultés de recrutement (c'est notamment le cas des médecins, des professions paramédicales ou encore des aides-soignants). Les perspectives d'emploi sont donc importantes.

Les principaux métiers du secteur sont bien entendu liés aux soins (médecins, infirmiers, aides-soignants, professions paramédicales, psychologues) et à l'aide sociale (assistants sociaux, aides familiales) mais la palette de métiers est en réalité beaucoup plus large. On citera notamment le personnel administratif, technique, logistique, de cuisine ou encore d'entretien.

3.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Le secteur de la santé et de l'action sociale⁴¹ compte 5 893 établissements pour un total de 172 259 postes de travail salarié, soit 17,3 % de l'emploi wallon⁴². Un tiers de ces emplois se concentre dans les six villes wallonnes que sont Liège, Charleroi, Namur, Tournai, Mons et La Louvière qui ensemble abritent 34 % des emplois du secteur. Liège, à elle seule, concentre un emploi sur dix.

Comme l'ensemble des secteurs non directement dépendants du contexte conjoncturel économique national ou international, l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale n'a pas ou peu subi les effets de la crise apparue en 2008. Il évolue en effet au gré des besoins des populations et surtout au gré des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour répondre à ces besoins.

41 Codes Q. « Santé humaine et action sociale » de la nomenclature Nace-2008

42 Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

Avant 2007, le secteur était l'un de ceux qui connaissaient la plus forte croissance de l'emploi salarié, avec entre 2003 et 2006 une croissance de 14,5 % (l'ensemble de l'emploi salarié tous secteurs confondus progressait de 5,1 % sur la même période). De 2007 à 2009, l'emploi a continué de progresser (+ 9 852 unités ; soit + 6,1 %), y compris durant la période 2008 et 2009. En effet, durant cette période, alors que l'emploi salarié global diminuait de 500 unités (- 0,1 %), le secteur de la santé et de l'action sociale connaissait un gain de plus de 3 000 emplois (+ 6,1 %).

L'emploi au sein du secteur de la santé et l'action sociale s'exerce majoritairement sous statut employé (61,4 %). Les statuts ouvriers (32,3 %) et fonctionnaires (6,3 %) sont minoritaires.

L'emploi public représente 27,5 % de l'emploi salarié de la santé et de l'action sociale et perd un peu de terrain sur le secteur privé ces dernières années.

La main-d'œuvre y reste en grande majorité féminine (81,9 %), quel que soit le sous-secteur d'activité. On retrouve proportionnellement le plus d'hommes, soit 3 hommes pour 7 femmes, dans les secteurs des activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes, et dans les autres activités sociales avec hébergement.

Une majorité des travailleurs wallons actifs dans le secteur, soit 57,1 %, occupent un emploi à temps partiel. À titre de comparaison, l'emploi à temps partiel représente 29,9 % de l'ensemble des travailleurs wallons tous secteurs confondus. 6,8 % des travailleurs ont moins de 25 ans, ceux-ci sont néanmoins davantage représentés dans la branche d'activité de l'action sociale (8,9 %). Les plus de 50 ans, quant à eux, représentent un quart des travailleurs.

Enfin, 28 702 personnes exercent un métier de la santé sous régime indépendant⁴³, soit 10,9 % des indépendants wallons. Plus de la moitié (58 %) sont des femmes, mais les proportions changent en fonction du métier exercé. Au sein des professions paramédicales, les femmes représentent 71 % des indépendants, alors que parmi les médecins, elles ne représentent plus que 40 %. Dans les professions paramédicales, quatre emplois indépendants sur dix sont exercés à titre complémentaire.

3.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

En 2010, le Forem et ses partenaires ont identifiés 9 087 opportunités d'emploi proposées en Wallonie par des employeurs du secteur de la santé et de l'action sociale, soit 7,4 % de l'ensemble des offres proposées sur le territoire régional. Durant le 1^{er} semestre 2011, les opportunités identifiées en Wallonie dans ce même secteur s'élèvent à 5 078 opportunités.

⁴³ Source : Inasti, données 2010

En plus de ces offres, le Forem a aussi diffusé des propositions de recrutement concernant des emplois à exercer en Flandre (5 621 opportunités en 2010 et 5 438 rien que sur le 1^{er} semestre 2011), à Bruxelles (respectivement 985 et 665) ; mais également dans les pays limitrophes (respectivement 136 et 51), principalement en France.

Sur cent opportunités d'emploi dans le secteur en Wallonie : 37 proviennent des activités relatives à la santé, 38 des activités médico-sociales avec hébergement, et 25 de l'action sociale sans hébergement.

Le secteur de la santé regroupe une proportion importante d'employeurs de grande taille concentrant le volume d'emplois en milieu urbain.

Les six villes wallonnes concentrant 34 % de l'emploi salarié du secteur ne représentent que 23 % des opportunités émises durant le 1^{er} semestre 2011. Elles génèrent 30 % des opportunités du secteur de la santé contre 18 % des offres du secteur des activités médico-sociales avec hébergement et 20 % des offres du secteur de l'action sociale sans hébergement. Il est vrai que le secteur de la santé regroupe une proportion plus importante d'employeurs de grande taille concentrant leur volume d'emplois en milieu urbain. Dans ce secteur, près de qua-

tre offres sur dix proposent un emploi dans les arrondissements de Liège, Charleroi et Mons.

Parmi les quelque 5 000 opportunités ouvertes en Wallonie durant le premier semestre 2011, 74 % relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée indéterminée et déterminée), 20 % du circuit aidé et 6 % de l'intérim.

Les contrats les plus souvent proposés sont ceux à durée indéterminée (40 % des offres), les contrats à durée déterminée (29 %) et les contrats de remplacement (14 %). Les autres formes de contrats représentent donc moins de 20 % des offres. On notera parmi ces derniers la faible proportion du Plan Formation Insertion (moins de 2 % du total des offres du secteur) et du contrat intérim (6 % du total des offres du secteur).

Les employeurs du secteur semblent avoir relativement peu recours à l'intérim et privilégier les contrats « traditionnels ». À titre de comparaison, tous secteurs confondus, les opportunités d'emploi recensées en Wallonie sont trois fois sur dix proposées via un contrat intérim.

Quatre emplois proposés sur dix le sont à temps partiel soit nettement plus que la part de temps partiel dans l'ensemble des offres tous secteurs confondu (21 %).

La plupart des opportunités exigent un niveau d'études élevé, près de trois-quarts des offres mentionnant un diplôme ou une formation. Toutes les opportunités offertes par le secteur dans les métiers de la santé exigent une qualification ; ce qui est le cas pour près de neuf offres sur dix dans les métiers de l'action sociale. Les exigences en termes de qualification et d'études sont par contre moindres dans les métiers dits transversaux (près de quatre sur dix ne précisent pas de qualification). Parmi les autres critères de recrutement généralement usités, la connaissance d'une langue étrangère est peu demandée (3,5% des cas). Il en va tout autrement évidemment pour les opportunités en Flandre et à Bruxelles ; bien que ce critère ne soit mentionné que dans 45% des cas. Quant au permis de conduire, il est surtout demandé dans les métiers de l'action sociale reprenant les métiers de l'aide à domicile (51% des cas).

La comparaison entre les premiers semestres de 2010 et de 2011 indique une augmentation du nombre d'offres dans le secteur de 15,6%, confirmant le secteur comme un secteur fort en termes de potentiel d'emplois. C'est parmi les opportunités du circuit de travail hors intérim et aides publiques que la hausse par rapport à la même période de l'an passé est la plus forte (+20,9%). Les propositions d'emplois aidés augmentent également, mais en moindre proportion (+7,7%). Par contre, l'intérim, peu usité dans le secteur, connaît une diminution des offres (-9,9%). Les contrats à durée déterminée ou de remplacement augmentent de 13% alors que les opportunités à durée indéterminée n'augmentent que de 4% et les opportunités en PFI diminuent de 25% durant cette période.

Parmi les opportunités du circuit de travail ordinaire hors intérim et aides publiques, plus de la moitié des opportunités recherchées durant le 1^{er} semestre 2011 concernent les cinq groupes professionnels suivants : les professionnels des soins paramédicaux, le personnel des services aux personnes, les professionnels de l'intervention sociale et culturelle, les professionnels de la rééducation et de l'appareillage ainsi que le personnel des services aux entreprises et aux collectivités.

Les métiers les plus recherchés au sein du secteur de la santé humaine sont les infirmiers généralistes⁴⁴ et les aide soignants, puis, dans une moindre mesure, les techniciens de surfaces, les kinésithérapeutes et les infirmiers spécialisés.

Dans le secteur médico-social avec hébergement, près de sept opportunités sur dix concernent quatre métiers, soit en ordre décroissant : les aide-soignants, les infirmiers généralistes, les éducateurs et les techniciens de surface.

Dans l'action sociale sans hébergement, sur la même période, ce sont les métiers d'assistant social, de puériculteur, d'accueillant d'enfants et d'aide-familial qui constituent la moitié des offres de ce secteur.

44 Rem 7

3.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR

Une même personne peut poser plusieurs choix professionnels afin d'augmenter ses possibilités d'intégrer le marché du travail. Fin juin 2011, 57 792 demandeurs d'emploi inoccupés sont positionnés⁴⁵ sur au moins un métier en lien avec le secteur de la santé et de l'action sociale⁴⁶. La grande majorité, des choix métiers⁴⁷ portent sur un métier de l'action sociale (85 %), principalement les métiers d'aide-ménager (plus de 20 000 candidatures), d'éducateur (plus de 5 500), d'animateur culturel (plus de 3 800), d'aide familial (plus de 3 300) et de puériculteur (1 900).

Dans les métiers de la santé, les candidatures concernent surtout le métier d'aide-soignant (plus de 2 800 candidatures). Les psychologues (près de 600 candidatures), les ambulanciers (près de 500) et les assistants en pharmacie (450) viennent à la suite.

Parmi l'ensemble des personnes positionnées sur au moins un métier lié au secteur, un peu plus de 40 % sont inoccupées depuis plus de 2 ans et 42 % depuis moins d'un an. Plus de la moitié (51 %) ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré et 11 % un diplôme supérieur. Trois quart des demandeurs d'emploi sont des femmes et les plus de 45 ans représentent 32 % de cette population.

3.4. LES TENSIONS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Globalement le secteur de la santé et de l'action sociale manque davantage de candidats que d'autres secteurs de l'économie. Parmi les 38 métiers des secteurs de la santé et de l'action sociale⁴⁸ pour lesquels le Forem a géré un nombre significatif d'opportunités d'emploi (> 20), 14 métiers connaissent une tension très faible, soit une situation où le nombre de candidats est trop faible par rapport au nombre de propositions de recrutement. Les métiers les plus marqués par ces déséquilibres sont des métiers qualifiés de la santé (cadre des services paramédicaux, médecin, pharmacien, technicien en imagerie médicale, ...), des métiers paramédicaux (infirmier généraliste et spécialisé, ergothérapeute, opticien, kinésithérapeute, technicien en imagerie médicale, orthophoniste, sage femme), ainsi que des métiers dits transversaux (conseiller en emploi et insertion professionnelle, formateur) ou encore responsable de restauration collective.

45 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se positionner sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

46 Une personne positionnée sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être positionnée sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

47 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

48 Métiers pour lesquels les représentants du secteur ont marqué un intérêt particulier.

Ce déséquilibre conduit à des difficultés de recrutement de la part des employeurs. Ainsi les métiers d'infirmiers généralistes et spécialisés sont considérés comme critiques chaque année depuis 2006. En 2010, parmi les métiers de la santé, les métiers de pharmacien et d'opticien sont également jugés critiques, tandis que les métiers de masseur, kinésithérapeute l'étaient en 2009. Parmi les métiers plus transversaux mais également nécessaires dans le secteur, les métiers de cuisinier, d'informaticien, d'électricien, d'ouvrier de maintenance sont également cités comme critiques en Wallonie.

Les tensions sur le marché du travail dans le secteur sont autant d'opportunités d'insertion, notamment pour les jeunes sortant des études. Sur base de l'analyse d'un suivi de cohorte de jeunes demandeurs d'emploi sortis des études⁴⁹, on constate que les demandeurs d'emploi issus d'un enseignement à orientation « santé humaine et action sociale » connaissent un taux d'insertion supérieur à celui de l'ensemble de la cohorte⁵⁰.

En effet, sur les 6 mois d'observation, 64 % des jeunes demandeurs d'emploi inoccupés ont trouvé un emploi contre 57 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi suivis. Ces insertions semblent en outre plus « durables » (38 % pour les diplômés de la santé et de l'action sociale contre 31 % pour l'ensemble de la cohorte). Les taux d'insertion varient en fonction du niveau d'études. Parmi les porteurs de qualifications scolaires dans un métier de la santé ou de l'action sociale, les diplômés de l'enseignement de secondaire (3^{ème} et 4^{ème} degré) sont 59 % à s'insérer pour 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur de type court (BAC).

3.5. L'OFFRE DE FORMATION

L'enseignement, secondaire ou supérieur, constitue le principal moyen d'acquérir les compétences, et parfois le titre, nécessaire à l'exercice d'un métier de la santé ou de l'action sociale. C'est le cas en effet pour la plupart des métiers spécifiques à la santé. Outre un diplôme spécifique, certains métiers nécessitent l'obtention d'agrément de l'INAMI pour pouvoir être exercés. Notons que dans le cadre des études orientées vers la santé, la plupart des cursus prévoient des stages essentiellement en milieu hospitalier.

Des formations professionnelles permettent également de se préparer à l'exercice de métiers de la santé, tels qu'aide-soignant, assistant en logistique hospitalière ou de brancardier, tout comme à l'exercice de métiers de l'action sociale tels qu'aide familial, aide ménager, ou encore auxiliaire de l'enfance.

49 Marché de l'Emploi, Analyse, L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010, Septembre 2011.

50 Les observations et analyses d'insertion présentées ne valent que pour les jeunes demandeurs d'emploi et non pour l'ensemble de la population jeune. En effet, tous ne s'inscrivent pas au Forem, notamment parce qu'une partie d'entre eux trouve un emploi directement.

Plus d'informations sur les métiers de la santé et action sociale, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

Pour les métiers moins spécifiques au secteur de la santé et de l'action sociale (nettoyeur de surface, secrétariat, ouvrier d'entretien, ...), les candidats peuvent également acquérir des compétences via la formation professionnelle. S'ils ne sont pas spécifiques au secteur, ces métiers peuvent néanmoins représenter un volume d'emplois relativement important.

4. LA CONSTRUCTION

LA CONSTRUCTION EN WALLONIE

- **65 005** postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : **- 0,6 %**.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : **1,14**.
- **18 719** indépendants.
- **9 338** établissements.

Sources : - ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

Le secteur de la construction est l'un des moteurs de l'économie wallonne. Il génère un nombre important d'emplois et rassemble une grande variété de métiers. Selon la Confédération de la Construction⁵¹, le secteur reste un vivier d'emplois, le potentiel de croissance de ces activités est élevé. En effet, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments demeure un important enjeu pour la future croissance du secteur. Le bâti wallon est vieux et mal isolé, 45 % des constructions datent d'avant 1945⁵². De nombreux bâtiments doivent donc être rénovés. Parallèlement, les besoins en logement de la population est toujours en augmentation.

La réalisation des chantiers génère un besoin important de main-d'œuvre pour la plupart des métiers du secteur.

D'une part, pour répondre à l'augmentation des chantiers et d'autre part, afin de remplacer le personnel qui quitte l'entreprise. En effet, le taux de rotation du personnel est élevé⁵³ et concerne 29 % des ouvriers. Si 12 % changent simplement d'employeurs, 17 % quittent le secteur de la construction.

Des difficultés de recrutement apparaissent pour presque tous les métiers : maçon, couvreur, chauffagiste, électricien, ... Vu l'importance du secteur, deux Centres de compétence wallons sont dédiés à la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs : ConstruForm Hainaut et ConstruForm Liège.

Face aux enjeux liés au « verdissement » de l'économie au sein du secteur, le Gouvernement wallon a consacré la première alliance emploi-environnement au secteur de la construction, via principalement sa composante rénovation. Pour rappel, alliance emploi-environnement constitue le 5^{ème} axe du plan Mars-hall 2.vert (prévu pour la période 2009-2014), un plan orientant la Wallonie vers le développement durable.

L'alliance dédiée à la construction vise l'amélioration des performances énergétiques et environnementales du bâti wallon, au moyen d'investissements conséquents. Plus d'un milliard d'euros seront sur la table, sur la période 2011-2014, pour multiplier le nombre de chantiers. Un effort important sera consacré pour susciter les vocations, former aux nombreux métiers dont le secteur a et aura de plus en plus besoin mais également pour assurer la formation des travailleurs déjà actifs aux nouvelles technologies liées à l'environnement.

⁵¹ Source : www.confederationconstruction.be

⁵² Source : INS (données 2001)

⁵³ FVB/FFC Etude de la rotation du personnel dans le secteur de la construction Wallonie : www.laconstruction.be

4.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Le secteur de la construction⁵⁴ rassemble un volume important de travailleurs et représente 7 % de l'emploi wallon. En 2009, ce secteur occupe près de 83 724 personnes en Wallonie dont 77,6 % sous statut salarié (soit 65 005 postes de travail⁵⁵) et 22 % sous statut indépendant (soit 18 719 indépendants⁵⁶). Les entreprises du secteur sont généralement des très petites structures. Un tiers de l'activité se situe dans la province de Hainaut (34 %) et un autre tiers dans la province de Liège (33 %). Le dernier tiers se partage entre les provinces de Namur, Brabant wallon et Luxembourg. Parmi les 9 338 établissements wallons, 68 % comptent moins de 5 travailleurs. Les entreprises du secteur représentent 12 % des entreprises wallonnes.

Dans le contexte de crise économique, l'évolution des postes de travail salarié a connu un recul de 0,6 % entre 2007 et 2009, soit quelque 371 postes en moins alors que les indépendants sont en hausse de 5 % pour la même période, soit 917 indépendants de plus.

L'emploi y est très largement masculin (94 %) et ouvrier (84 %) alors que les employés du secteur sont majoritairement des femmes (92 %). Les branches d'activités dans lesquelles on retrouve le plus de femmes sous statut ouvrier sont les installations électriques, les travaux de peinture, la construction de bâtiment, la menuiserie et la plomberie/installation de chauffage.

En 2010, le chiffre d'affaires⁵⁷ du secteur de la construction s'élevait à 10,40 milliards d'euros. L'évolution du chiffre d'affaires a été marquée par la crise économique. En effet, sur la période 2000-2008, on constate une évolution constante du chiffre d'affaires pour atteindre son sommet en 2008 (10,61 milliards d'euros), suivi d'un recul l'année suivante (10,21 milliards d'euros) et d'une reprise en 2010 suite à un regain d'activité en fin d'année. Le

nombre de permis de bâtir introduits en 2010, tant pour la construction que la rénovation est en augmentation. Cependant, on observe pour ces deux segments un certain ralentissement au cours du 1^{er} semestre 2011 au niveau national. En 2010, la valeur ajoutée sectorielle a bien réagi avec une augmentation de 4,9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 3,15 milliards d'euros. Toutefois, le nombre de faillites reste élevé. En 2010, elles ont augmenté de 6 % pour les entreprises de construction wallonne atteignant le chiffre record de 534 faillites.

La rénovation durable est une source d'emplois

54 Code F « construction » de la nomenclature Nace-2008

55 Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

56 Source : INASTI 2009

57 Source : CCW, juin 2011 - Le secteur de la construction wallonne, analyse des indicateurs conjoncturels régionaux et provinciaux

En 2007, on notait 1,84 faillite pour 100 entreprises, alors que ce taux est passé en 2010 à 2,32 faillites pour 100 entreprises de construction.

Au-delà des préoccupations énergétiques, de plus en plus de candidats bâtisseurs souhaitent construire en tenant compte de leur environnement, de la provenance des matériaux, de l'utilisation de matériaux naturels, etc. Par exemple, la paille, que l'on trouve en abondance dans nos régions, est de nouveau utilisée comme isolant. Le développement de ces techniques peut être source d'emplois.

4.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION⁵⁸

En 2010, le Forem a géré 9 741 opportunités d'emploi, en parallèle, il a diffusé 6 692 postes en provenance de ses partenaires publics et 445 postes de ses partenaires privés. Au total, ce sont 16 878 postes qui ont été diffusés pour les principaux métiers de la construction, soit 14 % de l'ensemble des opportunités d'emploi tous métiers confondus. Au premier semestre 2011, le Forem a géré 6 013 opportunités d'emploi, soit un quart de plus qu'au premier semestre 2010 (+ 1 177 postes).

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, les trois principaux groupes professionnels liés à la construction sont répartis de la manière suivante : 40 % pour le gros œuvre, 38 % pour le parachèvement et 22 % pour les techniciens et ingénieurs du bâtiment.

Installateur électricien, maçon, monteur en sanitaire et chauffage, couvreur, manœuvre, poseur de fermetures menuisées chef de chantier et conducteur de travaux sont les métiers les plus demandés (de 1 026 à 414 opportunités en un an). Au premier semestre 2011, on observe une hausse de la demande plus importante pour les dessinateurs du bâtiment, les électriciens, les chargés d'étude technique, les chefs de chantier et les couvreurs.

L'analyse des critères de sélection des employeurs se fait uniquement à partir des opportunités gérées par le Forem en 2010.

Quatre contrats sur dix proposés sont à durée indéterminée, un quart des intérimaires, un autre quart des demandes de Plan Formation Insertion (PFI) et un sur dix à durée déterminée. Selon le groupe professionnel, on remarque une demande plus importante de PFI dans le gros œuvre (30 % des contrats), le CDI représente la moitié des contrats pour les techniciens et ingénieurs et 30 % des postes du parachèvement proposent un contrat intérimaire.

Hormis pour les postes de techniciens et d'ingénieurs, le niveau d'études est peu utilisé comme critère de sélection à l'inverse de l'expérience. Ainsi, le critère étude est précisé dans trois-quarts des postes de techniciens et d'ingé-

58 Nomenclature ROME, code 421, 422 et 612

nieurs (55 % pour le niveau supérieur et 17 % pour le supérieur 3^{ème} degré). À l'inverse, seul un tiers des postes du gros œuvre indique un niveau d'études alors que c'est le cas de près de la moitié (47 %) des opportunités d'emploi du parachèvement.

Au niveau de l'expérience, le critère est spécifié dans trois-quarts des postes si on exclut de l'analyse le contrat PFI qui par essence s'adresse à des candidats qui ne sont pas encore formés au métier. Souvent, c'est une expérience assez courte qui est demandée, moins de 6 mois. En effet, les entreprises savent qu'il est difficile de trouver des candidats avec une longue expérience car ceux-ci travaillent déjà dans d'autres entreprises. Cependant, pour des questions de formation et de rentabilité, ils ont besoin de personnes ayant déjà mis « la main à la pâte » et qui peuvent directement être productives sur un poste.

Le permis de conduire est un autre critère important sauf dans les demandes de contrat PFI. Ainsi, il est demandé dans un peu plus de la moitié des postes (54 %).

Plusieurs métiers de la construction font l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de Job Focus

La connaissance d'une autre langue que le français est rarement spécifiée (8 % des postes) sauf pour les opportunités d'emploi de techniciens et ingénieurs (22 % soit 470 postes) où le néerlandais est demandé dans 15 % des postes⁵⁹.

Les entreprises qui recrutent du personnel appartiennent majoritairement au secteur de la construction : 84 % dans le gros œuvre, 69 % dans le parachèvement et 53 % pour les techniciens et ingénieurs. Les autres entreprises

font partie des secteurs de la métallurgie, de la production d'eau et d'électricité, de l'administration, du transport, du commerce, ...

Plusieurs métiers de la construction font l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de Job Focus : maçon, coffreur, couvreur, ouvrier voirie, cimentier-façadier, plafonneur, poseur fermeture menuisée, monteur structure bois, électricien bâtiment, chef de chantier, conducteur de travaux et dessinateur bâtiment. Chacun de ces métiers fait l'objet d'une analyse détaillée synthétisée dans autant de fiches métiers accessibles en ligne⁶⁰.

Par ailleurs, les métiers de couvreur, électricien, installateur d'équipement sanitaire, plaquiste, dessinateur de la construction, chef de chantier, conducteur de travaux et chargé d'études techniques construction font partie de la liste 2010 des métiers critiques du dernier rapport du Forem⁶¹. Plusieurs rai-

59 En dehors des postes de la mobilité interrégionale qui sont des postes pour travailler en Flandre et où la connaissance du flamand concerne 42 % des postes.

60 <http://www.leforem.be/endpoint/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers.html>

61 <http://www.leforem.be/endpoint/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/fonctions-critiques.html>

sons expliquent la difficulté des entreprises à trouver des candidats. D'une part, le grand public continue à avoir une mauvaise image du secteur (souvent erronée) notamment sur le niveau des salaires. Les conditions de travail peuvent également être éprouvantes (travail à l'extérieur, en hauteur, positions inconfortables). Par ailleurs, de moins en moins d'élèves s'inscrivent dans les sections de l'enseignement et les sections de formation de la construction. Enfin, les entreprises du secteur doivent faire face à un turn-over important de leur main-d'œuvre. Elles sont donc souvent à la recherche de personnes opérationnelles immédiatement.

4.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR

Fin juin 2011, 33 277 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont positionnés⁶² sur au moins un métier en lien avec le secteur de la construction⁶³.

Parmi ceux-ci, 66 % ont choisi d'exercer un métier du gros œuvre, 29 % un métier du parachèvement et 5 % un métier de niveau technicien ou ingénieur.

Plus précisément, les métiers⁶⁴ les plus représentés au sein de la main d'œuvre sont les manœuvres en construction, les maçons, les peintres en bâtiment et les installateurs électriciens.

Très peu de femmes sont inscrites dans la réserve de main d'œuvre de la construction, soit 1 %. Elles sont un peu mieux représentées dans le groupe professionnel des techniciens et ingénieurs soit 15 %. De même, le profil des demandeurs d'emploi diffère selon le groupe professionnel : plus jeunes et moins scolarisés dans le gros œuvre (24 % ont moins de 25 ans et 82 % ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré) et le parachèvement (19 % ont moins de 25 ans et 72 % ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré) et à l'opposé, plus âgés et diplômés parmi les techniciens (67 % ont plus de 35 ans et 39 % ont un diplôme du supérieur et 33 % du 3^{ème} degré du secondaire).

Selon une étude du Forem⁶⁵, parmi les jeunes qui ont réussi des études dans la construction et qui se sont inscrits au Forem en 2010, 58 % ont connu l'emploi dans les 6 mois. Le taux d'insertion est plus important pour les jeunes issus de l'apprentissage (76 %), il est par ailleurs plus élevé que la moyenne pour l'ensemble des options d'étude de l'apprentissage (69 %). Les jeunes en pos-

62 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se positionner sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

63 Une personne positionnée sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être positionnée sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

64 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

65 L'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010

session d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (62 % contre 56 % pour l'ensemble des filières) connaissent un taux d'insertion supérieur à la moyenne.

Les métiers/filières de formation qui connaissent les meilleurs taux d'insertion à l'emploi sont : industrie du bois, couvreur/ardoisier, chauffage central, climatisation et isolation, conduite/manutention d'engins de chantier et ingénieur en construction.

4.4. L'OFFRE DE FORMATION

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire pour les métiers de la construction est en diminution, de 2 615 élèves en 2006 à 2 536 élèves en 2008⁶⁶.

Outre les filières techniques et professionnelles de l'enseignement de plein exercice, d'autres possibilités leur sont offertes pour se former aux métiers de la construction comme l'apprentissage en alternance. De même, les personnes peu scolarisées et/ou peu qualifiées peuvent rejoindre le secteur via le contrat plan formation insertion (PFI), le régime d'apprentissage de la construction (RAC) ou la formation professionnelle dispensée par les opérateurs de formation comme le Forem.

Plus d'informations sur les métiers et les formations de la construction, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

5. LE COMMERCE

LE COMMERCE EN WALLONIE

- **123 763** postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : **+ 1,4 %**.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : **0,96**.
- **36 898** indépendants exercent leur activité au sein du commerce de gros, de détail et des intermédiaires commerciaux.
- **19 347** établissements.

Sources : - ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

Le secteur du commerce est un vaste secteur. En effet, il comprend le commerce de gros, le commerce de détail mais aussi le commerce de véhicules et la réparation automobile.

C'est un des secteurs les plus importants en termes d'emploi. Il est principalement présent sur le marché intérieur et est peu menacé par les délocalisations. En effet, les comportements d'achats des clients sont souvent influencés par le critère de proximité. De plus, les entreprises du secteur du commerce offrent diverses opportunités d'emploi à un large public tant jeune, que peu qualifié ou encore universitaire.

Le secteur du commerce est un secteur qui « évolue » avec son temps, qui s'adapte aux nouvelles technologies et autres tendances sociétales (produits bio, commerce équitable, etc.).

Depuis ces dernières années, le commerce de détail connaît de grands changements principalement au niveau technologique. Le plus marquant reste le commerce en ligne ou l'e-commerce. Selon une étude récente de Comeos, la Fédération belge du commerce et des services⁶⁷, 45 % des belges ont effectué un achat en ligne durant les douze mois précédant l'enquête. Les produits les plus vendus sont les vêtements/chaussures, les livres, les services événementiels et de voyages mais aussi les articles de décoration. BeCommerce, la fédération belge des sociétés actives dans la vente à distance, par catalogue ou correspondance, indique que fin 2010, le pays comptait plus de 6 000 webshops actifs, avec une moyenne de cinq nouvelles ouvertures de sites de vente en ligne par jour ouvrable. L'entrée de détaillants très classiques de la distribution et l'intérêt croissant des personnes âgées et des femmes pour les achats en ligne devraient faire progresser encore ce type de transaction. Mais cela ne signifie pas pour autant que le consommateur déserte les magasins physiques au profit des magasins en ligne. Différentes possibilités s'offrent à lui et il les met toutes à profit. Il semble que le « multicanal » soit l'avenir du commerce de détail. Le marché belge de l'e-commerce est loin d'être saturé. Le secteur est d'ailleurs à la recherche de personne possédant un profil de marketeur en ligne, opérateur de logistique ou spécialiste IT⁶⁸.

67 <http://www.comeos.be/>

68 <http://www.becommerce.be/index.php?id=36&newsid=1977>

Mais les avancées technologiques permettent également le développement d'autres tendances, ... citons à titre d'exemples le développement du self-scanning intelligent, la géolocalisation, l'entrée des magasins dans les réseaux sociaux mais aussi le paiement mobile ou les promotions personnalisées.

5.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Le secteur du commerce est un des plus grands pourvoyeurs d'emplois en Wallonie. En effet, avec 123 763 postes de travail salarié⁶⁹ en 2009, il représente 12,5 % de l'emploi wallon et occupe la 5^{ème} place des plus grands pourvoyeurs d'emplois pour le sud du pays. Malgré la crise économique, l'emploi salarié a augmenté de + 1,4 % entre 2007 et 2009. Un peu moins de deux tiers de l'emploi salarié appartient au sous-secteur du commerce de détail (61 %), un quart au commerce de gros (25 %) et 14 % au commerce de véhicules et réparation automobile.

En Wallonie, pour l'année 2009, 19 347 établissements sont répertoriés dans le secteur du commerce ce qui signifie qu'un établissement wallon sur quatre en fait partie (24,3 %). Un peu plus de 85 % des établissements occupent moins de 10 travailleurs et représentent 40 % de l'emploi tandis que 87 établissements (0,45 % des établissements) pourvoient 16 000 postes de travail, soit 16 % de l'emploi salarié.

Un cinquième des postes de travail est situé sur la D.R. de Liège, suivie des D.R. de Nivelles (15 %), Charleroi (14 %) et Namur (11 %). Cependant, proportionnellement à l'ensemble des postes, seule la D.R. de Nivelles est spécialisée dans le commerce (indice de spécialisation de 1,33), ce secteur représente 16,5 % des postes de la D.R.

Le secteur du commerce regroupe par ailleurs de nombreux indépendants. En considérant uniquement les branches d'activités relatives au commerce de gros, commerce de détail et aux intermédiaires commerciaux, la Wallonie comptait en 2010, 36 898 travailleurs indépendants (dont 3 151 aidants). Parmi ces indépendants, 62 % font partie du commerce de gros et de détail et 38 % sont des intermédiaires commerciaux. Depuis 2000, le nombre de travailleurs indépendants (hors aidants) dans le commerce a toutefois diminué de 15 % alors que l'emploi salarié tend à progresser.

Globalement, le secteur du commerce compte autant d'hommes que de femmes. Cependant, les hommes sont majoritaires dans les sous-secteurs du commerce de gros (86 % d'hommes) et du commerce de véhicules et de la réparation automobile (67 % d'hommes) tandis que les femmes sont très présentes dans le commerce de détail (66 % de femmes). La plupart des salariés ont le statut d'employé (75 % d'employés et 25 % d'ouvriers) excepté dans le

69 Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

sous-secteur du commerce automobile où deux tiers des postes sont occupés par des ouvriers.

Parallèlement à l'emploi intérieur, il est à noter que plus de 133 000 Wallons travaillent dans le secteur du commerce, soit 14 % des salariés privés wallons⁷⁰.

Parmi ces travailleurs, 64 % sont occupés à temps plein et 36 % à temps partiel. Le secteur du commerce et plus particulièrement le sous-secteur du commerce de détail ont plus souvent recours au temps partiel que les autres secteurs d'activités (50 % de temps partiel pour le commerce de détail et 30 % tous secteurs confondus). Le secteur du commerce est un secteur dont la main-d'œuvre est particulièrement jeune. En effet, 14 % des travailleurs ont moins de 25 ans (contre 9 % tous secteurs confondus) alors que 19 % ont 50 ans et plus (contre 24 % tous secteurs confondus).

5.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LE COMMERCE

En 2010, le Forem a diffusé 43 890 opportunités d'emploi pour les principaux groupes professionnels liés au commerce : personnel de la distribution⁷¹, personnel de la vente⁷², personnel des forces de vente⁷³ et cadre de la gestion commerciale⁷⁴. Parmi l'ensemble de ces opportunités, 21 945 sont gérées par le Forem tandis que 20 057 proviennent de partenaires publics (VDAB et Actiris) et 1 888 de partenaires privés.

Durant le premier semestre 2011, le Forem a géré 11 359 opportunités d'emploi pour les métiers du commerce, soit une légère hausse de 0,8 % par rapport au premier semestre 2010.

⁷⁰ Source : ONSS-LATG, 30 juin 2010

⁷¹ La catégorie professionnelle « personnel de la distribution » comprend les métiers suivants : employé de libre-service/réassortisseur, hôte de caisse de libre-service/caissier libre-service, chef de rayon produits frais, chef de rayon hors produits frais, responsable de caisses, caissier, animateur de vente et employé de station-service.

⁷² La catégorie professionnelle « personnel de la vente » comprend les métiers suivants : vendeur grossiste en produits frais, vendeur détaillant en produits frais, vendeur en alimentation générale, vendeur en produits utilitaires, vendeur en équipement du foyer, vendeur en équipement de la personne, vendeur en articles de sport et de loisirs, vendeur en produits culturels et ludiques, vendeur en articles de luxe, fleuriste, antiquaire, télévendeur et technicien de la vente à distance.

⁷³ La catégorie professionnelle « personnel des forces de vente » comprend les métiers suivants : attaché commercial en biens d'équipements professionnels, attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières, attaché commercial en biens de consommation auprès des entreprises, attaché commercial en services auprès des entreprises, représentant à domicile et représentant en véhicules.

⁷⁴ La catégorie professionnelle « cadre de la gestion commerciale » comprend les métiers suivants : acheteur industriel, responsable de la stratégie commerciale, responsable des ventes, chef de produit, cadre de gestion administrative des ventes, marchandiseur, acheteur du commerce, chef de département commercial et directeur de magasin.

Parmi la totalité des offres gérées par le Forem, les métiers du commerce occupent une place importante puisque près d'une opportunité d'emploi sur cinq concerne un de ces métiers (18 % pour l'année 2010 et 16 % pour le premier semestre 2011).

La suite de l'analyse portera sur les opportunités d'emploi gérées par le Forem sur l'ensemble de l'année 2010 pour les catégories professionnelles en lien direct avec le commerce.

Les métiers les plus demandés sont télévendeur, représentant à domicile mais également vendeur en équipement de la personne, vendeur détaillant en produits frais et vendeur en équipement du foyer.

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, les deux tiers ne font référence à aucun niveau d'études.

Un peu moins d'un contrat proposé sur quatre est un contrat intérimaire (37 %), 34 % un contrat à durée indéterminée et 12 % à durée déterminée. Les employeurs ont donc fréquemment recours à l'intérim pour les métiers du secteur du commerce. Dans 8 % des opportunités d'emploi, un PFI (Plan Formation Insertion) est proposé. Le régime de travail le plus souvent proposé pour l'ensemble des catégories professionnelles du commerce est le temps plein de jour (71 % des opportunités) suivi du temps partiel (22 %). Pour le personnel de la distribution, le

temps partiel est proposé dans 42 % des opportunités d'emploi et le temps plein dans 45 % des cas.

Dans un peu plus de deux tiers des opportunités du secteur du commerce, aucun niveau d'études n'est exigé. Dans 16 % des cas, les employeurs exigent un diplôme de l'enseignement secondaire du 3^{ème} degré et 10 % un diplôme du supérieur, principalement pour des fonctions de cadres ou responsables. Les employeurs demandent aux candidats de posséder de l'expérience dans un cas sur cinq, la durée de l'expérience est principalement comprise entre 1 et 6 mois. Dans 14 % des offres, l'employeur demande une connaissance du néerlandais, dans 3 % celle de l'anglais et dans 3 % les deux. Le permis de conduire est demandé dans un peu plus d'un tiers des opportunités d'emploi (35 %).

Le secteur du commerce, est également un secteur d'activité proposant des opportunités d'emploi accessible aux personnes peu qualifiées⁷⁵. En effet, parmi le top 20 des métiers présentant le plus grand volume d'opportunités d'emploi accessibles, on retrouve 7 métiers largement présents dans le secteur

75 L'accessibilité d'une proposition de recrutement est définie sur base de la rencontre simultanée de cinq critères (1) le niveau d'études qui ne dépasse pas le niveau « secondaire inférieur » ; (2) les connaissances linguistiques se limitent au français ; (3) l'absence de brevets et autres certifications requises ; (4) l'absence d'exigence en matière d'expérience professionnelle ; (5) l'absence d'exigence concernant la détention d'un permis de conduire.

du commerce : vendeur en produits frais, vendeur en alimentation générale, vendeur en produits culturels et ludiques, télévendeur mais aussi agent d'accueil, agent du stockage et de la répartition de marchandise ainsi que l'agent de manipulation et de déplacement des charges.

Au sein du commerce, le métier de délégué commercial (en biens d'équipements professionnels, en biens intermédiaires, en biens de consommation et en services auprès des entreprises) est considéré comme critique. Les difficultés de recrutement pour ce type de métier semblent liées, d'une part, aux conditions salariales (fixe peu élevé accompagné de primes variables suivant les résultats) et de travail peu attractives et/ou contraignantes (statut d'indépendant, mobilité, flexibilité, etc.) et d'autre part aux exigences de compétences de la part des employeurs. En effet, le candidat doit allier compétences techniques et commerciales. Un autre métier du secteur également repris dans la liste des fonctions critiques est le cadre de la gestion administrative des ventes. Les difficultés de recrutement pour ce métier seraient essentiellement qualitatives (diplôme d'études supérieures requis, expérience, connaissances linguistiques) et liées à un manque d'expérience.⁷⁶

Enfin, le métier de vendeur à domicile a fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de Job Focus. Une analyse détaillée pour ce métier est accessible en ligne⁷⁷.

5.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR⁷⁸

Fin juin 2011, 65 177 demandeurs d'emploi inoccupés sont « positionnés⁷⁹ » sur au moins un métier en lien avec le secteur du commerce⁸⁰.

Près de 6 choix métiers⁸¹ sur 10 dans le secteur du commerce concernent des métiers appartenant à la catégorie professionnelle du « personnel de la vente » (58 %) et plus particulièrement vendeur en équipement de la personne, en alimentation générale et détaillant en produits frais. Les métiers de réassor-

76 Pour plus d'informations : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/fonctions-critiques.html>

77 <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers.html>

78 Les métiers du secteur du commerce abordés dans l'analyse de la demande d'emploi sont identiques aux métiers couverts par l'analyse des opportunités d'emploi (cf. notes de bas de la rubrique précédente).

79 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se « positionner » sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

80 Une personne « positionnée » sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être « positionnée » sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

81 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

tisseur et de caissier libre-service (catégorie professionnelle « personnel de la distribution ») sont également largement plébiscités par les D.E.I.

Parmi l'ensemble des personnes positionnées sur au moins un métier du secteur, un peu plus d'un tiers sont inoccupées depuis plus de 2 ans (37 %) et 45 % depuis moins d'un an. Plus de la moitié (52 %) ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré et 6 % un diplôme supérieur. Plus de deux tiers des demandeurs d'emploi sont des femmes ; elles sont principalement inscrites sur les métiers de la vente et de la distribution alors que les hommes sont majoritaires dans la catégorie des cadres et des forces de vente.

Le secteur du commerce est un secteur porteur qui représente des opportunités pour le public jeune. En effet, l'étude sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010 montre que ce secteur, et plus particulièrement le commerce de détail, offre un premier emploi à de nombreux jeunes D.E.⁸².

5.4. L'OFFRES DE FORMATION

L'offre de formation est tout aussi vaste que l'ensemble des métiers du secteur du commerce. Les formations préparant aux métiers du commerce peuvent se faire via différentes filières et réseaux : l'enseignement secondaire de plein exercice, l'enseignement secondaire en alternance, l'enseignement de promotion sociale ou l'enseignement supérieur de plein exercice.

Le centre de compétence Management & Commerce propose également une gamme de formation en lien avec le secteur du commerce : vendeur automobile, caissier/réassortisseur, conseiller en vente en magasin, conseiller tecnico-commercial, délégation commerciale, manager de rayon, etc.

Liens utiles :

Comeos. For commerce and services : <http://www.comeos.be>

Becommerce : <http://www.becommerce.be>

Centre de compétence Forem Formation Management et Commerce : <http://www.formation-management-commerce.be/>

Plus d'informations sur les métiers du commerce, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

⁸² Pour plus d'informations : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/marche-de-l-emploi-wallon/analyse-insertion-des-jeunes-demandeurs-d-emploi-wallons-2010.html>

6. LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE EN WALLONIE

- 51 156 postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : - 4,7 %.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : 0,88.
- 2 760 établissements.

Sources : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

Depuis plusieurs années, le secteur du transport et de la logistique est en pleine expansion en Wallonie. Grâce aux nombreux investissements réalisés (plateformes multimodales, aéroports, axes autoroutiers, voies navigables), à son excellente situation géographique, à sa réserve de main-d'œuvre et à la disponibilité de terrains à un prix concurrentiel, la Wallonie devient une terre d'accueil pour les sociétés logistiques. Dès le lancement du Plan Marshall, le secteur du transport et de la logistique a d'ailleurs été repris comme pôle de compétitivité⁸³.

D'après le classement 2009 établi par Cushman & Wakefield, les provinces de Liège et de Hainaut constituent respectivement les première et troisième régions les plus favorables pour l'implantation d'entreprises logistiques en Europe. Outre des coûts (terrains et main-d'œuvre) peu élevés, la Wallonie bénéficie d'une relative fluidité de transport en comparaison avec

d'autres régions congestionnées. Surtout, la Wallonie (et plus particulièrement Liège avec son trilogiport) se profile comme la zone de désengorgement des principaux ports européens (Rotterdam et Anvers).

Les enjeux liés au développement durable et à la préservation de l'environnement sont de plus en plus intégrés dans les préoccupations des différents acteurs de la vie économique : entreprises, gouvernements, citoyens-consommateurs. C'est particulièrement le cas dans le secteur du transport et de la logistique⁸⁴.

Deux grandes tendances se dégagent suite au verdissement de l'économie au sein du secteur du transport et de la logistique : l'intégration des coûts externes et la multimodalité. Le développement de l'économie verte au sein du secteur du transport et de la logistique, comme dans la plupart des autres secteurs traditionnels, ne devrait pas créer un grand nombre de nouveaux métiers, mais elle modifiera les comportements et les compétences nécessaires à l'exercice de ces professions. Outre une professionnalisation et une spécialisation accrue de l'ensemble des métiers de la chaîne logistique, le secteur aura besoin de personnes capables de concevoir de manière performante, des systèmes complexes pour organiser les transports multimodaux.

⁸³ <http://www.logisticsinwallonia.be/>

⁸⁴ Le lecteur intéressé par le verdissement de l'économie dans le secteur du transport et de la logistique peut consulter le rapport « Verdissement de l'économie. Impacts sur l'emploi, les métiers et la formation dans quelques secteurs », pages 12 à 21, publié en juillet 2011 par le Forem.

6.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Huit emplois salariés sur dix se trouvent en Provinces de Hainaut et de Liège

Le secteur du « transport et de l'entreposage⁸⁵ » compte 2 760 établissements pour un total de 51 156 postes de travail salarié, soit 5,2 % de l'emploi wallon⁸⁶. Près de 80 % de ces emplois sont concentrés dans les provinces de Hainaut (41 %) et de Liège (34 %). Suite à la crise économique, l'évolution du nombre de postes de travail entre 2007 et 2009 est négative (- 4,7 %).

Si l'on se concentre uniquement sur les véritables activités de transport et de la logistique⁸⁷ (soit plus de 40 000 postes de travail), la tendance sur le long terme indique clairement une hausse de l'emploi : + 16 % entre 2003⁸⁸ et 2009, soit une création nette de 5 550 postes de travail. Par ailleurs, même s'il reste marqué, l'effet de la crise est moins prononcé (- 1,3 % entre 2007 et 2009) que sur l'ensemble du secteur « transport et entreposage » (- 4,7 % sur la même période).

Le transport et la logistique se caractérise par un emploi majoritairement sous statut ouvrier (56 %) et fonctionnaire (27 %, présents dans les transports publics et les activités de douane), tandis que les employés ne représentent que 17 % des travailleurs (sauf dans le transport aérien pour lequel plus de 90 % des travailleurs ont le statut d'employé).

Globalement, la proportion hommes-femmes dans le secteur est de 89 % - 11 %. Avec un poste sur cinq occupé par une femme, les services auxiliaires des transports constituent le domaine avec la plus grande proportion de femmes du secteur.

Parallèlement à l'emploi intérieur, il est à noter que plus de 50 000 Wallons travaillent dans le secteur du transport et de la logistique, soit 5 % des salariés privés wallons⁸⁹.

85 Code H de la Nace-2008 qui regroupe les codes « 49 - Transports terrestres et transport par conduites », « 50 - Transports par eau », « 51 - Transports aériens », « 52 - Entreposage et services auxiliaires des transports » et « 53 - Activités de poste et de courrier ».

86 Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

87 Soit en ne tenant pas compte des postes de travail des activités de poste et de courrier. Pour la suite de la description de l'emploi dans le secteur, c'est cette option qui est retenue.

88 A noter que pour 2003, la nomenclature Nace-2008 n'était pas en vigueur. Pour 2003, le secteur du transport et de la logistique reprend les codes 601, 602, 612, 621, 622, 631, 632 et 634 de l'ancienne nomenclature Nace.

89 Source : ONSS-LATG, 30 juin 2010, hors secteur public. En tenant compte des activités de poste et de courrier, 62 780 Wallons travaillent dans le secteur du transport et de l'entreposage.

Plus de 80 % des travailleurs du transport et de la logistique résidents en Wallonie sont occupés à temps plein ; le temps partiel est davantage présent (31 %) dans les services auxiliaires de transport. À peine 5 % des travailleurs de ce secteur ont moins de 25 ans, tandis qu'un tiers ont plus de 50 ans. C'est dans les transports terrestres que la proportion de quinquas et plus est la plus élevée (39 %).

Quant à l'emploi indépendant, 3 389 personnes sont actives dans le secteur du transport, de la batellerie et l'exploitation de remorqueurs, soit 1,3 % des indépendants wallons en 2010. Par rapport à 2007, il s'agit d'une hausse de 4,6 %.

En 2008, le chiffre d'affaires du secteur du transport et de la logistique s'élève à plus de 6 milliards d'euros pour la Wallonie. Ce secteur se place en 6^{ème} position du plus gros chiffre d'affaires pour l'ensemble des secteurs. Entre 1999 et 2008, soit sur dix ans, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de plus de 80 %.

Au niveau des investissements, avec plus de 610 millions d'euros, le transport et la logistique se hisse même au 2^{ème} rang des secteurs wallons en 2008. Tout comme pour le chiffre d'affaires, les montants investis dans le secteur du transport et de la logistique ont fortement augmenté ces dix dernières années (+ 114 %).

6.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

En 2010, le Forem a géré 7 991 opportunités d'emploi, diffusé 6 083 postes de ses partenaires publics et 690 postes de ses partenaires privés. Au total, ce sont 14 764 postes (soit 6,6 % de l'ensemble des opportunités d'emploi tous métiers confondus) qui ont été diffusées pour les principaux groupes professionnels liés à la logistique : conducteurs d'engins de transport terrestre, personnel de la logistique, techniciens et cadres du transport et de la logistique.

À noter que sur le 1^{er} semestre 2011, 10 231 opportunités d'emploi gérées par le Forem et ses partenaires ont été recensées, soit 101 % en plus que sur le 1^{er} semestre 2010 (+ 35 % si l'on ne tient pas compte des postes communiqués par le VDAB et Actiris).

Magasinier, chauffeur poids lourd, chauffeur livreur, conducteur de chariot élévateur, conducteur livreur, manutentionnaire, responsable logistique, agent administratif de la circulation des marchandises, chauffeur de taxi et responsable d'entrepôt sont les métiers les plus demandés (de 2 495 à 148 opportunités en un an).

L'intérim représente la moitié des contrats pour ces métiers ; les C.D.I. et les C.D.D. suivent avec respectivement 29 % et 13 % des opportunités. Plus de 550 (7 %) opportunités proposent un PFI (Plan Formation Insertion), principale-

ment pour des magasiniers ou des chauffeurs livreurs. Sept postes sur dix offrent un temps plein de jour et 20 % un temps plein à pauses ou de nuit.

Hormis pour les postes à responsabilités, peu d'opportunités exigent un niveau d'études élevées, les trois-quarts des offres ne mentionnant aucun diplôme précis. Néanmoins, deux tiers des employeurs recherchent des candidats avec un minimum d'expérience professionnelle (surtout pour les chauffeurs poids lourd et les conducteurs de chariot élévateur). Près de 80 % des postes ne demandent aucune connaissance en langues étrangères. Une offre sur sept souhaite des connaissances en néerlandais et une sur douze en anglais. Par contre, plus de la moitié des opportunités d'emploi réclament un permis un conduire, le plus souvent de type B ou C (poids lourd).

Seul le métier d'agent administratif de la circulation des marchandises est considéré comme en pénurie. Parallèlement, les métiers de magasinier et de chauffeur de poids lourd offrent un grand nombre d'opportunités d'emploi, relativement accessibles. Dans le cadre du dispositif Job Focus, les métiers de chauffeur de poids lourd, de magasinier et de responsable logistique ont notamment été analysés et font l'objet d'une publication de quelques pages disponibles sur <http://www.leforem.be>, onglet « Chiffres et analyses ».

6.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR⁹⁰

Fin juin 2011, 44 337 demandeurs d'emploi inoccupés sont positionnés⁹¹ sur au moins un métier en lien avec le secteur du transport et de la logistique⁹².

Plus de 6 choix métiers⁹³ sur 10 dans le secteur du transport et de la logistique concernent des métiers appartenant à la catégorie professionnelle du « personnel de la logistique » (63 %) et plus particulièrement manutentionnaire et magasinier. Les chauffeurs livreurs et les chauffeurs de poids lourd sont également largement plébiscités par les D.E.I.

Parmi l'ensemble des personnes positionnées sur au moins un métier du secteur, près de la moitié est inoccupée depuis plus de 2 ans (47 %) et 36 % depuis moins d'un an. Près de sept sur dix (68 %) ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré et 3 % un diplôme du supérieur.

90 Les métiers du secteur du transport et de la logistique abordés dans l'analyse de la demande d'emploi sont identiques aux métiers couverts par l'analyse des opportunités d'emploi (conducteurs d'engins de transport terrestre, personnel de la logistique, techniciens et cadres du transport et de la logistique).

91 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se positionner sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

92 Une personne positionnée sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être positionnée sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

93 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

Près de 90 % des demandeurs d'emploi sont des hommes ; Les femmes sont principalement inscrites sur les métiers d'employé logistique (personnel administratif de la circulation des marchandises, dispatcheur, affréteur), alors que les hommes sont majoritaires dans la catégorie des conducteurs d'engins de transport terrestre.

6.4. L'OFFRE DE FORMATION

Dans l'enseignement initial, peu de programmes forment aux métiers de la logistique et du transport. Au niveau de l'enseignement secondaire, quelques écoles proposent une formation de chauffeur de poids lourd. Quelques écoles supérieures commencent à organiser des baccalauréats en transport et logistique et la plupart des universités proposent simplement quelques cours à option en logistique dans le cursus d'ingénieur de gestion.

Deux centres de compétences « Forem Formation Logistique » coexistent, l'un à La Louvière (qui compte également une antenne à Estaimpuis) et l'autre, à Liège. Ces centres proposent à tout type de public (demandeurs d'emploi, travailleurs, élèves, enseignants) une large palette de formations à l'ensemble des métiers de la chaîne logistique.

Plus d'informations sur les métiers du transport et de la logistique, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

7. LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN

LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN EN WALLONIE

- 53 832 postes de travail salarié.
- Évolution de l'emploi salarié entre 2007-2009 : + 1,7 %.
- Indice de spécialisation par rapport à l'ensemble de pays : 0,79.
- 14 985 établissements.

Sources : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009 - INASTI, 2010

Plus d'informations sur les métiers des services administratifs et de soutien, rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

Les services administratifs et de soutien regroupent : les activités de location-bail, les activités liées à l'emploi, les activités des agences de voyage, les enquêtes et sécurité, les services relatifs aux bâtiments et les services administratifs de bureau et les autres services aux entreprises.

En Belgique, ce secteur compte plus de 250 000 postes de travail salarié, selon les données décentralisées de l'ONSS à fin 2009.

Au niveau du territoire wallon, le secteur dénombre 53 892 postes de travail salarié, soit 7 % de l'emploi régional. Ces postes sont occupés au sein des 14 985 établissements actifs recensés à la fin 2009.

Bien que le secteur ait connu entre 2007 et 2009 une croissance positive de l'emploi salarié (+ 1,7 %), son évolution entre 2008 et 2009 reste toutefois marquée par les effets de la crise économique (- 0,8 %).

Deux branches d'activités du secteur emploi, à elles seules, 8 postes salariés sur 10. Il s'agit des activités liées à l'emploi (comprenant notamment le travail intérimaire) et les services de nettoyage. L'analyse qui suit fait le point sur l'évolution de l'emploi au sein de ces deux branches d'activités.

7.1. LES ACTIVITÉS LIÉES À L'EMPLOI (DONT LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE)

Bien que plus prépondérant dans le nord du pays, le secteur de l'intérim est un important pourvoyeur d'emplois en Wallonie. Par ailleurs, selon de récentes études du Forem, le travail intérimaire présente de réelles opportunités d'insertion sur le marché du travail tant pour les personnes éloignées de l'emploi, qu'auprès des jeunes sortants des études.

De plus, l'évolution de l'activité intérimaire est un bon indicateur de la conjoncture économique. En léger décalage avec le PIB, l'activité intérimaire permet de suivre les périodes de reprises et de récessions. Ce secteur occupe ainsi une position particulière dans la vie économique wallonne et il convient de s'y attarder.

En Belgique, le travail intérimaire est défini comme un travail temporaire effectué par un travailleur, l'intérimaire pour le compte d'un employeur, l'entreprise de travail intérimaire, chez un tiers, le client-utilisateur.

La législation définit trois cas précis pour lesquels il est prévu de faire appel au travail intérimaire : le remplacement d'un travailleur, un surcroît de travail temporaire ou l'exécution de certains travaux exceptionnels. Le nombre de travailleurs intérimaires peut varier fortement en fonction de la conjoncture économique. Selon Federgon, en 2004, 2,1 % des équivalents temps plein de la population salariée belge étaient intérimaires.

En préambule, précisons que les données décentralisées de l'ONSS, utilisées pour quantifier l'emploi salarié dans l'analyse qui suit, répartissent les travailleurs intérimaires suivant les critères de classification de l'agence d'intérim et non selon les critères appliqués aux employeurs qui font appel à eux. L'agence d'intérim et son effectif de travailleurs, tant administratifs qu'intérimaires, sont affectés à la section N « Activités de services administratifs et de soutien » au sein de la branche « Activités liées à l'emploi » ; la répartition géographique a lieu suivant la location du(des) siège(s) de l'agence d'intérim.

Par ailleurs, ce comptage est un instantané de l'emploi au 31 décembre 2009 et ne prend en compte que la prestation principale sur le trimestre étudié (en privilégiant le temps plein au temps partiel). Or, l'intérim est marqué par des mouvements importants et des temps partiels. Il est donc permis de supposer que les chiffres présentés sont, sans doute, sous-estimés.

7.1.1. Caractéristiques de l'emploi

Fin 2009 parmi les 53 892 postes de travail salarié que comptent les services administratifs et de soutien en Wallonie, 57 % concernent des activités liées à l'emploi, soit 30 743 postes⁹⁴.

La répartition au niveau régional des postes d'emploi salariés des activités liées à l'emploi indique une nette concentration de l'emploi en Flandre (62 % de postes), suivi de la Wallonie (21 %) et de Bruxelles (17 %), selon le nombre de salariés fournis par l'ONSS.

La tendance est encore plus marquée en ce qui concerne le sous-secteur des activités des entreprises de travail temporaire. Selon l'ONSS, 69 % des salariés sont situés en Flandre, 21 % en Wallonie

et 10 % à Bruxelles. Parmi les territoires

de la Wallonie, deux Directions régionales du Forem (D.R.) regroupent près de 4 postes salariés sur 10 pour ce sous-secteur : la D.R. de Liège (22 % des postes du secteur) et celle de Charleroi (18 %). À l'opposé, c'est dans le D.R. que Namur que la part de l'emploi salarié y est la plus faible (7,7 %).

94 ONSS, statistiques décentralisées, décembre 2009

Le nombre de postes de travail salariés dans le sous-secteur des activités des entreprises de travail temporaire suit une évolution contrastée avec des périodes de croissance et de recul étroitement liées au contexte conjoncturel. C'est le cas pour les périodes 1991-1993, 2001-2002 et 2008-2009 où la tendance a été clairement orientée à la baisse. En Wallonie, l'ONSS indique une diminution de l'emploi salarié dans les activités des entreprises de travail temporaire de -3,4 % entre 2008 et 2009.

Une manière d'appréhender l'évolution de l'activité intérimaire est possible via l'observation du nombre d'heures d'intérim prestées. Federçon⁹⁵, indique à ce propos que l'année 2009 a été une année exceptionnellement difficile, marquée au niveau national par un recul de 22,2 % du nombre d'heures prestées par rapport à 2008. En Wallonie, la baisse de l'activité intérimaire a été de 22,5 %.

En 2010, bénéficiant des effets de l'embellie conjoncturelle, l'activité du secteur de l'intérim en Belgique a connu une progression du nombre d'heures prestées supérieure aux prévisions (+ 14,1 % par rapport à 2009)⁹⁶. Toujours selon les données de Federçon, le secteur de l'intérim ne s'est pas redressé de la même manière dans les trois régions du pays. C'est en Flandre que la hausse a été plus marquée (+ 15,2 %), suivie de la Wallonie (+ 10,3 %) et de Bruxelles (+ 4,6 %).

Notons également que la part des employés actifs dans le secteur ne cesse de croître, suivant en cela la tendance globale de tertiarisation de l'économie. En 2010, 41,8 % des travailleurs intérimaires belges sont des employés et 58,2 % des ouvriers. Cela représente un gain de 5 points de pourcent (p.p.) pour le segment employé depuis 2004 contre une diminution de 4,9 p.p. du segment ouvrier⁹⁷.

On est loin maintenant de la situation du travailleur intérimaire engagé comme remplaçant d'un salarié absent. Les entreprises cherchent à produire en « just-in-time » pour éviter des coûts de stockage. La main-d'œuvre est devenue une variable sur laquelle les industries jouent au même titre que les matières premières. Le travail intérimaire joue ce rôle d'ajustement dans la production. À ce titre, il devient un indicateur de la croissance économique. Le rapport annuel de Federçon montre d'ailleurs que le PIB belge évolue de la même façon que l'activité du secteur intérim⁹⁸. Néanmoins, 2010 a vu une divergence entre les deux indicateurs : au cours du deuxième semestre, le PIB a connu un léger recul alors que l'activité intérim a continué sa croissance soutenue. Cela pourrait indiquer l'amorce d'un rétablissement plus soutenu à long terme de l'économie du pays en dépit d'une reprise timide.

95 Federçon, Rapport annuel 2009, p.18

96 Federçon, Rapport annuel 2010, p. 31

97 OpCit., p. 30

98 OpCit., p.26-27.

7.1.2. Les opportunités d'emploi

En 2010, le Forem a géré 51 325 opportunités d'emploi proposant un contrat de travail intérimaire, soit 23 % du total des opportunités. Plus de 7 opportunités sur 10 proposent un emploi dans les provinces de Liège et de Hainaut. Trois-quarts d'entre elles concernent un temps plein de jour et 1 sur 10 un travail à pause.

Parmi les offres gérées en 2010 par le Forem, certains métiers semblent être prisés par le circuit intérimaire.

Tout d'abord, les métiers ayant trait à la vente et plus précisément les télévendeurs. En effet, les offres relatives au métier de télévendeur représentent 3 111 opportunités d'emploi, soit 6,1 % de la totalité des opportunités d'emploi sous contrat intérimaire, tous métiers confondus. Citons également les vendeurs de produits frais (812 opportunités, 1,6 %) et ceux en équipement de foyer (769 opportunités, 1,5 %).

Ensuite, viennent les métiers de la bureautique : agent administratif (2 035 opportunités, 4,0 % du total), secrétaire bureautique spécialisé (1 395 opportunités, 2,7 %), secrétaire bureautique polyvalent (881 opportunités, 1,7 %) et enfin technicien des services comptables (602 opportunités, 1,2 %).

La troisième tendance, et sans doute la mieux représentée, est celle liée à l'industrie, que ce soit pour des postes relatifs à la production, à la maintenance ou à l'activité de stockage. Ces fonctions sont, en moyenne, plus spécifiques au travail intérimaire qu'au circuit de travail dit « classique » : agent du stockage et de la répartition des marchandises (1 838 opportunités, 3,6 %), agent de manipulation et de déplacement des charges (1 337 opportunités, 2,6 %), électricien de maintenance (1 135 opportunités, 2,2 %), mécanicien de maintenance (1 055 opportunités, 2,1 %), opérateur sur machines et appareil de fabrication des industries agroalimentaire (972 opportunités, 1,9 %), etc. Par ailleurs, ces métiers sont ceux dont la proportion d'offres pour un travail intérimaire est la plus forte.

7.1.3. L'interim, une porte d'entrée pour les jeunes et les personnes peu qualifiées

Le Forem réalise chaque année une analyse sur l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi à la sortie des études. Depuis 2009, le secteur d'insertion de ce public est pris en compte.

Le secteur intérimaire arrive en tête des secteurs d'insertion des jeunes sortis de l'école en 2009 et en 2010⁹⁹. En 2010, 3 749 jeunes se sont insérés sur le marché du travail via le secteur intérimaire, soit plus d'un quart des insertions

99 Le Forem, L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2010, septembre 2011, p. 30-33

Le travail Intérimaire est une porte d'entrée à l'emploi pour un quart des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortant des études

(au moins un jour de travail) des jeunes demandeurs d'emploi suivis.

Le même type d'analyse a été mise en œuvre pour les personnes dites « éloignées de l'emploi »¹⁰⁰, c'est-à-dire peu ou pas qualifiées ou comptant plus de deux ans d'inoccupation. Là encore, c'est le secteur intérimaire qui arrive assez largement en tête avec plus de 40 % des insertions.

Une étude française de 2002¹⁰¹ montre qu'il existe différents types de travailleurs intérimaires répartis selon que le choix est libre ou contraint, de courte ou de longue durée. Dans l'intérim de courte durée volontaire, figurent l'intérim d'appoint (14 % des personnes sondées) et l'intérim comme tremplin professionnel (23 %). L'intérim d'appoint concerne des jeunes travailleurs ou des étudiants qui désirent financer leurs études ou leurs loisirs. L'intérim comme tremplin professionnel concerne également des jeunes qui voient dans l'intérim la possibilité d'acquérir de l'expérience en début de carrière. L'intérim d'attente est la dernière forme d'intérim de courte durée. Il est souvent subi et représente 44 % des sondés. L'intérim d'attente regroupe des personnes qui espèrent un meilleur statut (CDI) et voient en l'intérim une situation de dépannage. Dans l'intérim de longue durée, on retrouve l'intérim par choix (10 %) vécu par des personnes qui profitent de la flexibilité offerte par l'intérim pour accumuler des expériences professionnelles enrichissantes. Le dernier type d'intérimaires est de longue durée et contraint, il rassemble des travailleurs qui éprouvent le besoin financier de travailler mais ne trouvent pas de situation professionnelle stable. On parlera dans ce cas d'intérim à durée indéterminée (9 % des sondés).

Lien utile :

Federigon, fédération des partenaires de l'emploi : <http://www.federigon.be/>

7.2 LES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE

Cette branche d'activité regroupe les entreprises spécialisées dans le nettoyage pour les particuliers, les entreprises et tous types d'industries spécialisées. Ne sont pas prises en compte les entreprises de titres-services qui sont des intermédiaires entre le consommateur de prestations liées aux titres-services (nettoyage, repassage, petits travaux, ...) et les prestataires.

100 Le Forem, Étude exploratoire sur les opportunités d'insertion pour le public éloigné de l'emploi. Deuxième phase : parcours et secteurs d'insertion, juin 2010, p. 22-28.

101 C. JOURDAIN, Intérimaires Le monde de l'intérim, in DARES, Travail et emploi, N°89, avril 2002, p. 9-28.

7.2.1 L'emploi dans le secteur

Le secteur du nettoyage connaît une évolution du nombre de postes de travail salariés beaucoup plus linéaire que le secteur intérimaire. Malgré la récente crise, les activités de nettoyage ont connu une progression de l'emploi de 5 % en 2008 et 2,5 % en 2009 selon les données de l'ONSS.

L'introduction des titres-services a accéléré ce mouvement à la hausse dès 2004¹⁰². Le nombre d'utilisateurs de cette mesure publique a continué à croître lors des dernières années : en 2010, la Belgique compte plus de 700 000 utilisateurs, soit une croissance de plus de 14 % par rapport à 2009.

Tout comme pour l'intérim, les activités de nettoyage se concentrent davantage en Flandre. Néanmoins, la part de l'emploi flamand y est moins importante que pour les activités de travail intérimaire (55 %). La part des emplois wallons se monte à 21 % et celle des emplois bruxellois à 24 %. La densité d'immeubles de bureaux à Bruxelles explique la forte proportion d'emploi salarié pour cette branche d'activités au sein de la capitale.

Au sein des territoires de la Wallonie, les Directions régionales (D.R.) qui présentent les plus fortes concentrations d'emplois salariés pour le secteur des activités de nettoyage sont Liège (28 % des postes de travail salariés), Namur (19 %) et Charleroi (16 %).

7.2.2 Les opportunités d'emploi

Les opportunités d'emploi, concernant le secteur du nettoyage, gérées par le Forem en 2010 sont au nombre de 4 482, soit 2 % du total des offres gérées. Les métiers les plus recherchés pour les activités de nettoyage sont : employé de ménage à domicile (1 935 opportunités, soit 43,2 % du total du secteur), nettoyeur de locaux et de surfaces (1 199 opportunités, 26,8 %), agent de service de collectivité (609 opportunités, 13,6 %).

Les provinces de Liège et de Hainaut regroupent plus de 70 % des opportunités d'emploi wallonnes pour le secteur du nettoyage. Les offres pour ce secteur sont à deux tiers des temps partiels. Les contrats intérimaires représentent 13 % des offres pour la branche du nettoyage.

Lien utile :

Les Titres-Services :

http://emploi.wallonie.be/themes/emplois/titres_services.htm

¹⁰² Il faut noter que les agences intérim jouent aussi les intermédiaires pour le travail via titres-services, l'effet ne se porte pas seulement sur les entreprises du secteur du nettoyage.

8. LES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW)¹⁰³ indique dans « Regards sur la Wallonie 2010 » qu'entre 2005 et 2009, les budgets consacrés à la Recherche & au Développement (R&D) ont augmenté de 37,5 % en Communauté française et doublé en Wallonie. En Wallonie, la principale stratégie en matière de R&D est l'adoption en 2005 du « Plan Marshall » doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros investis dans des axes prioritaires. La Wallonie soutient les centres de recherche agréés, les interfaces universitaires et les hautes écoles par le biais de plusieurs programmes de financement.

À l'heure de la transition vers une « économie verte », la R&D occupe une place plus que jamais primordiale dans notre société. En effet, le passage vers une économie à bas carbone ne peut se concrétiser sans l'intervention de la R&D et des actions en matière d'innovation en général. En effet, l'innovation et la recherche jouent un rôle primordial dans cette évolution en assurant le développement de nouvelles activités, de produits et/ou de modes de production nouveaux; ce qui permet, à son tour, d'assurer la croissance économique, la création et/ou le maintien de l'emploi¹⁰⁴.

Le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques traité dans le cadre de cette analyse rassemble les activités qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées.

8.1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR EN WALLONIE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Le secteur des activités spécialisées compte 24 531 postes de travail salariés en 2009¹⁰⁵, soit 2,7 % des postes wallons. Un tiers des postes appartiennent au domaine des activités juridiques et comptables (32,9 %), un tiers à celui des activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques (31,6 %), 13 % aux activités des sièges sociaux, conseil de gestion et 12,5 % aux activités de recherche et développement scientifique. Malgré la crise économique en 2008 et début 2009, les postes de travail salarié ont fortement augmenté dans ce secteur entre 2007 et 2009 : + 6,9 % alors que l'ensemble des postes tous secteurs confondus a augmenté de + 1,5 %.

103 CESRW, Regards sur la Wallonie 2010 : <http://www.cesrw.be/index.php?mact=publications,cntnt01,default,0&cntnt01what=publication&cntnt01alias=Regards-sur-la-Wallonie&cntnt01returnid=57>

104 Pour plus d'informations sur « le verdissement de l'économie » : <http://www.leforem.be/indirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/ecosystemes/verdissement-economie.html>

105 Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est en croissance tant au niveau des postes de travail salariés que du nombre d'indépendants.

En Wallonie, pour l'année 2009, 4 879 établissements sont répertoriés dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Les établissements de ce secteur sont de petites tailles. En effet, 91 % d'entre eux occupent moins de 10 travailleurs et représentent 44 % de l'emploi tandis que les 0,4 % des établissements de plus de 100 travailleurs pourvoient 16 % des postes de travail, (soit 3 940 postes). Un peu plus de 40 % des postes de travail sont situés sur les DR de Liège et de Nivelles (20,2 % et 20,1 % respectivement), 14,3 % sur celle de Namur et 6,7 % pour Verviers. Nivelles, Namur et Verviers sont d'ailleurs des DR où le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est une spécialité (indice de spécialisation de 1,72 pour Nivelles et 1,19 pour Namur et Verviers).

Dans son ensemble, le secteur des activités spécialisées compte un peu plus de femmes que d'hommes (52,5 % de femmes contre 47,5 % d'hommes). Les femmes sont largement présentes dans le domaine des activités juridiques et comptables (82,1 %) tandis que les hommes sont majoritaires dans celui des activités d'architectures et d'ingénieries (70,5 %). Neuf salariés sur dix ont le statut d'employé tandis que seuls 8,5 % ont le statut d'ouvriers et 1,5 % de fonctionnaires. Cette proportion d'employés est une des caractéristiques du secteur puisque ce chiffre est de 45 % pour l'ensemble des secteurs wallons. Parallèlement à l'emploi intérieur, il est à noter que plus de 30 706 Wallons travaillent dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, soit 3 % des salariés privés wallons¹⁰⁶.

Parmi ces travailleurs, trois quarts sont occupés à temps plein et un quart à temps partiel. Dans le domaine des activités juridiques et comptables, 42 % des personnes sont à temps partiel tandis que dans celui des activités de recherche et développement, ils sont 11,5 % à temps partiel. Trois quarts des travailleurs du secteur ont entre 25 et 50 ans tandis que 7 % ont moins de 25 ans et 19 % plus de 50 ans. Le nombre de travailleurs dans les tranches d'âge « extrêmes » sont proportionnellement moins nombreux que pour l'ensemble des secteurs.

Par ailleurs, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques compte de nombreux indépendants¹⁰⁷. En 2010 et en Wallonie, un total de 25 235 travailleurs indépendants (dont 1 096 aidants) sont comptabilisés pour l'ensemble des professions suivantes : professions diverses à caractère intellectuel (48 % du total), architectes (18 %), avocats (15 %), géomètres, ingénieurs, comptables et experts (13 %), sciences¹⁰⁸ (3 %) et notaires et huissiers de justice (3 %).

106 Source : ONSS-LATG, 30 juin 2010

107 Source : INASTI, 2010

108 Ce domaine professionnel comprend les géologues, les chimistes, les physiciens, les préparateurs, etc.

Entre 2000 et 2010, le nombre de travailleurs indépendants (hors aidants) de l'ensemble de ces professions a augmenté de 44 % alors que le taux de croissance est de 10 % toutes professions confondues. Ce sont au sein des professions diverses à caractère intellectuel ainsi que pour les avocats et les architectes qu'on enregistre les plus hauts taux de croissance (respectivement + 90 %, + 26 % et + 25 %) tandis que pour les notaires et huissiers de justice, la tendance est à la baisse (- 5 %).

8.2. LES MÉTIERS ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

En 2010, le Forem a diffusé 9 149 opportunités d'emploi pour les principaux groupes métiers liés à ce secteur. Parmi ces opportunités, 4 194 sont gérées par le Forem tandis que 4 672 proviennent de partenaires publics (VDAB et Actiris) et 283 de partenaires privés.

Les métiers considérés dans cette analyse appartiennent aux groupes professionnels suivants : personnel des services administratifs¹⁰⁹, cadres de la gestion administrative¹¹⁰, cadres techniques de préparation de la production¹¹¹, cadres techniques de production¹¹² et enfin les agents de maîtrise, techniciens et ingénieurs du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction¹¹³.

Durant le premier semestre 2011, le Forem a géré 2 608 opportunités d'emploi pour les métiers du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, soit une hausse de 33 % par rapport au premier semestre 2010. La hausse des opportunités d'emploi est surtout marquée pour métiers suivants : dessinateur en construction, chargé d'études techniques en construction, cadre technique de la production et juriste.

La suite de l'analyse portera sur les opportunités d'emploi gérées par le Forem sur l'ensemble de l'année 2010 pour les catégories professionnelles en lien direct avec les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

109 Dans ce groupe professionnel a été retenu pour l'analyse le métier de comptable.

110 Dans ce groupe professionnel ont été retenus pour l'analyse les métiers de cadre de la comptabilité, juriste, collaborateur juridique, chargé d'analyses et de développement, chargé d'études et de recherche en sciences de l'homme.

111 Dans ce groupe professionnel ont été retenus pour l'analyse les métiers de cadre technique de méthodes-ordonnancement-planification, cadre technique d'études scientifiques et de recherche fondamentale, cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie et de cadre technique de l'environnement.

112 Dans ce groupe professionnel ont été retenus pour l'analyse les métiers de cadre technique de la production, cadre technique de contrôle-qualité, cadre technique d'hygiène et sécurité

113 Dans ce groupe professionnel ont été retenus pour l'analyse les métiers d'architecte, de dessinateur en construction, géomètre, chargé d'études techniques construction et chargé d'études techniques du sous-sol.

Les métiers les plus demandés sont comptable (près de 3 postes sur 10) mais également chargé d'études techniques, cadre technique de la production, cadre technique de contrôle-qualité, cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie ainsi que les dessinateurs en construction.

La moitié des contrats proposés est à durée indéterminée, 28 % s'inscrivent dans le cadre d'un travail intérimaire, 10 % offrent un contrat à durée déterminée et dans 8 % des opportunités, un P.F.I. (plans formations insertions) est proposé.

La quasi totalité des opportunités sont à temps plein de jour (91 % des opportunités) suivi du temps partiel (5 %).

Assez logiquement, quand un niveau d'étude est renseigné par l'entreprise qui embauche, ce sont les études supérieures qui sont le plus souvent citées (9 opportunités sur 10), suivi dans 7 % des cas du secondaire du 2^{ème} degré. Les employeurs demandent aux candidats de posséder de l'expérience dans un peu plus d'un tiers des cas (36 %), la durée de l'expérience est principalement comprise entre 1 et 6 mois. Dans un peu moins d'une offre sur cinq (17 %), l'employeur demande une connaissance de l'anglais, dans 11 % celle du néerlandais et dans 6 % les deux.

8.3. LA DEMANDE D'EMPLOI DU SECTEUR¹¹⁴

Fin juin 2011, 5 563 demandeurs d'emploi inoccupés sont positionnés¹¹⁵ sur au moins un métier en lien avec le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques¹¹⁶.

Le métier de comptable présente le plus grand nombre de positionnements professionnels (plus de 2 choix¹¹⁷ sur 10 portent sur ce métier), suivi du métier de chargé d'études et de recherche en sciences de l'homme qui regroupe les disciplines liées à la sociologie, psychologie, ethnologie ou encore l'économie... (11 % des choix).

Les métiers de cadre technique d'études scientifiques et de recherche fondamentale, de dessinateur du bâtiment, collaborateur juridique, cadre technique

114 Les métiers du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques abordés dans l'analyse de la demande d'emploi sont identiques aux métiers couverts par l'analyse des opportunités d'emploi (cf. notes de bas de page de la rubrique précédente)

115 Une personne qui s'inscrit au Forem peut se positionner sur plusieurs métiers. L'inscription d'un demandeur d'emploi sur un métier se base sur le déclaratif de la personne.

116 Une personne positionnée sur plusieurs métiers au sein du secteur n'est comptabilisée qu'une fois au sein du secteur. Par contre, cette même personne peut s'être positionnée sur un/plusieurs métier(s) d'un autre/d'autres secteur(s) et donc comptabilisée également dans l'autre/les autres secteur(s).

117 Lorsque l'on fait référence à un choix de métier, ce sont l'ensemble des positionnements qui sont comptabilisés. Ne sont donc pas comptées comme unité les personnes mais les choix des personnes.

d'études-recherche-développement de l'industrie et de chargé d'analyses et de développement récoltent également un nombre importants de positionnements (plus de 6 % des choix pour chacun de ces métiers).

Concernant le profil des DEI positionnés sur au moins un métier du secteur. Près de 6 sur 10 sont des hommes. La durée d'inoccupation y est moindre que pour l'ensemble de la demande d'emploi : 3 DEI sur 10 sont inoccupés depuis plus de 2 ans, contre 4 sur 10 au niveau l'ensemble de la demande d'emploi. Un peu plus de la moitié des DEI présente des durées d'inoccupations inférieures à un an. Logiquement, la demande d'emploi y est qualifiée : près de 75 % des DEI sont diplômés du supérieur et 19 % du secondaire 3^{ème} degré.

8.4. LES TENSIONS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Parmi la liste de 47 fonctions critiques relevée en 2010 en Wallonie¹¹⁸, 4 se réfèrent à des métiers du secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques tels que définis dans le cadre de cette analyse. Une pénurie de main-d'œuvre, c'est-à-dire qu'il manque des candidats pour satisfaire aux offres des entreprises, est constatée auprès des métiers de cadre technique de contrôle-qualité, de chargé d'études techniques de la construction, de cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie ainsi que des dessinateurs en construction.

Les chiffres de l'enseignement confirment le manque d'intérêt pour les études d'ingénieur qui conduisent à la pratique de certains de ces métiers critiques. Les inscriptions en première année d'ingénieur civil et industriel ont fortement diminué sur les 20 dernières années : - 25 % en ingénieur civil et - 60 % en ingénieur industriel. Le constat semble toutefois s'améliorer ces dernières années.

Les tensions sur le marché du travail dans le secteur sont autant d'opportunités d'insertion, notamment pour les jeunes diplômés des études universitaires. L'analyse du Forem sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons indique par exemple que 7 jeunes sur 10 issus en 2010 des études suivantes ont connu l'emploi endéans les six mois après leur inscription au Forem : sciences mathématiques/statistiques, ingéniorat en électromécanique, ingéniorat commercial, ingéniorat en mécanique, sciences et techniques de l'environnement ainsi qu'ingénieur des industries.

Plusieurs métiers liés au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques font l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de Job Focus : comptable, cadres techniques de l'industrie, architecte et dessinateur en

118 Une information détaillée concernant les fonctions critiques est accessible via : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/fonctions-critiques.html>

construction. Chacun de ces métiers fait l'objet d'une analyse détaillée synthétisée dans autant de fiches métiers accessibles en ligne¹¹⁹.

8.5. L'OFFRE DE FORMATION

Pour exercer les métiers liés au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, il est souvent nécessaire de posséder un diplôme de l'enseignement supérieur : baccalauréat, master et parfois même une spécialisation. L'exercice de certains métiers comme avocat ou architecte requiert un diplôme spécifique ainsi que des stages.

Au vu des multiples compétences que doit détenir une personne souhaitant exercer un métier appartenant à ce secteur (compétences techniques, managériales, budgétaires, ... sans oublier des connaissances linguistiques), les possibilités de formations complémentaires sont étendues. Les centres de formation du Forem ainsi que les Centres de compétence organisent des modules de formations complémentaires susceptibles d'intéresser ces personnes.

Liens utiles :

Centres de compétence : <http://www.leforem.be/centres-de-competence.html>

Centres collectifs de recherche agréés :
<http://recherche-technologie.wallonie.be>

Agence de stimulation technologique : <http://ast.wallonie.be/>

Agoria, la Fédération de l'industrie technologique :
<http://www.agoria.be/>

Ordre des experts-comptables et comptables brevetés de Belgique : <http://www.oecccb.be/>

Ordre des barreaux francophones & germanophones de Belgique : <http://www.avocat.be>

Ordre des architectes :
<http://www.ordredesarchitectes.be/>

Plus d'informations sur les métiers des activités spécialisées, scientifiques et techniques rendez-vous sur www.leforem.be, onglet « Horizons Emploi ».

1119 <http://www.leforem.be/endpoint/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers.html>

TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES

Une série de tableaux détaillés constituant les annexes de cet état des lieux peuvent être téléchargés via le site www.leforem.be

LA DÉMOGRAPHIE ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	3
Tab 1. Superficie, densité, population et évolution de 2000 à 2010	4
Tab 2. Population en âge de travailler et coefficient de population, 2010	5
Tab 3. Évolution du coefficient de vieillissement et de dépendance entre 2006 et 2010	6
Tab 4. Synoptique de la population active (moyenne 2009)	7
Tab 5. Taux d'activité et du taux d'emploi administratif (moyenne 2009)	8
LA SITUATION DE L'EMPLOI	9
Tab 6. Répartition de l'emploi intérieur salarié, de 1997 à 2009	10
Tab 7. Évolution de l'emploi intérieur salarié selon le secteur (privé/public), 2003 - 2009	11
Tab 8. Emploi intérieur salarié et indice de spécialisation sectorielle	12
Tab 8 bis. Emploi intérieur salarié et indice de spécialisation sectorielle (suite)	13
Tab 9. Répartition des établissements, de 1999 à 2009	14
Tab 10. Répartition des établissements selon la taille	15
Tab 11. Répartition des établissements selon la branche d'activités	16
Tab 11 bis. Répartition des établissements selon la branche d'activités (suite)	17
Tab 12. Travail indépendant selon le statut, le type d'activité et le genre	18
Tab 13. Évolution du travail indépendant (hors aidants) et indice de spécialisation sectorielle, 2003 - 2010	19

PLUS D'INFOS ?

WWW.LEFOREM.BE

